

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

BERNADETS

1

Rapport de présentation

FORMAT EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dossier d'Arrêt et d'Enquête Publique

Juillet 2017

PRESCRIPTION	P.A.D.D.	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
07/04/2008	28/07/2016			
 A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine C. Barroso ingénieur agronome écologue				

TABLE DES MATIERES

A – PREMIERE PARTIE	7
DIAGNOSTIC	7
OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE	7
A-I.1- LE CONTEXTE COMMUNAL	10
A-I.2- LE CONTEXTE HISTORIQUE	11
A-I.3-DEMOGRAPHIE / LOGEMENT	12
A-I.4-ACTIVITES / ECONOMIE ET SOCIETE	22
A-I.5-EQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES / RESEAUX	38
A-II.1- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	57
A-II.2- ARTICULATION AVEC LE S.C.O.T	59
A-II.3-COMPATIBILITE , PRISE EN COMPTE DES SCHEMAS REGIONAUX	67
A-III.1- ANALYSE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS	70
A-III.2- CONSOMMATION DE L'ESPACE ET CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION	73
B – DEUXIEME PARTIE	80
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	80
ENJEUX ET PROCESSUS D'EVOLUTION	80
B-I.1- DONNEES PHYSIQUES	82
B-I.2- MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE	85
B-II.1- RESSOURCE EAU : CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	94
B-II.2 – RESSOURCE EAU : GESTION ET ENJEUX	96
B-II.3- SOL ET ESPACE	101
B-II.4- ENERGIE	104
B-III.1- RISQUES	108
B-III.2-NUISANCES ET POLLUTIONS	112
B-IV.1- PAYSAGE	117
B-IV.2- URBANISME	124
C – TROISIEME PARTIE	133
CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET	133
COMPATIBILITE SCOT	133
C-I.1- APPROCHE GENERALE DESCRIPTIVE	134
C-I.2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE	134
C-I.3- LES DIFFERENTES ETAPES DE FORMALISATION DU PROJET	136
C-II.1- PADD / OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS	140
C-II.2- TRADUCTION DANS LE DOCUMENT	142
C-II.3- INFLUENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA DELIMITATION DES ZONES	144
C-II.4- MOYENS : ZONAGE ET REGLEMENT	150
C-II.5- SURFACES DES ZONES	158
C-III.1- CONSOMMATION BRUTE DANS LE PROJET DE PLU	160
C-III.2- ARTIFICIALISATION INDUITE PAR LE P.L.U. AU REGARD DE L'OCS ARTIFICIEL	160
C-III.3-CONSOMMATION AU TITRES DES ESPACES N.A.F. - ESPACES NATUREL AGRICOLE FORESTIERS	160
C-IV.1- POTENTIEL LOGEMENT TOTAL	161
C-IV.2- POTENTIEL / L.L.S. : LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	162

D – QUATRIEME PARTIE.....	163
TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE :	163
INCIDENCES DU PROJET, SUIVI.....	163
D-I.1- COMPARAISON RNU/ PLU.....	165
D-I.2 - IMPACT SUR LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX,	173
D-I.3- EFFET SUR DES ESPACES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES NOTABLEMENT	184
EN DEHORS DE NATURA 2000	184
D-I.4- INCIDENCES NATURA 2000	188
D-1-4-1 IMPACT GENERAL SUR LA ZONE NATURA 2000	188
D-II.1- EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	189
D-II.2- REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESComPTES	190
D-II.3- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES	190
D-III.1- DEFINITION DES INDICATEURS	191
D-III.2- MODALITES DE SUIVI	193
E – CINQUIEME PARTIE.....	195
RESUME NON TECHNIQUE	195
(DONT AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE COMPRIS METHODOLOGIE).....	195
E-II-1 – DIAGNOSTIC - OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE	198
E-II-2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, ENJEUX ET PROCESSUS D'EVOLUTION.....	203
E-II-3 - CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET	211
E-II-4 - TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : - INCIDENCES DU PROJET, SUIVI	219
E-II-5 – COMPATIBILITE SCOT PAYS DU GRAND PAU	235
E-II-6 – COMPATIBILITE DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC LE SDAGE_ADOUR-GARONNE 2016-2021	245

LE RAPPORT DE PRESENTATION

Article R151-3 Créé par <u>Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015</u> (au titre de l'évaluation environnementale)	Prise en compte dans le rapport de présentation
Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :	
1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;	A - PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE
2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;	B - DEUXIEME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ENJEUX ET PROCESUS D'EVOLUTION D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE INCIDENCES DU PROJET, SUIVI
3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;	C - TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET COMPATIBILITE SCOT D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE INCIDENCES DU PROJET, SUIVI
4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;	C - TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET COMPATIBILITE SCOT
5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;	D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE INCIDENCES DU PROJET, SUIVI
6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;	D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE INCIDENCES DU PROJET, SUIVI
7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.	E - CINQUIEME PARTIE RESUME NON TECHNIQUE

A – PREMIERE PARTIE

DIAGNOSTIC

OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE

A- I- DIAGNOSTIC ET PREVISION DE DEVELOPPEMENT : LES OBJECTIFS TERRITORIALISES DU PROJET

Les paramètres du territoire, sa dynamique et les effets du développement

PRESENTATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET D'URBANISME DURABLE

Les articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme énoncent les principes servant de cadre aux politiques nationales d'aménagement et d'urbanisme. Le PLU se doit de relayer ces objectifs selon la pertinence de son échelle territoriale.

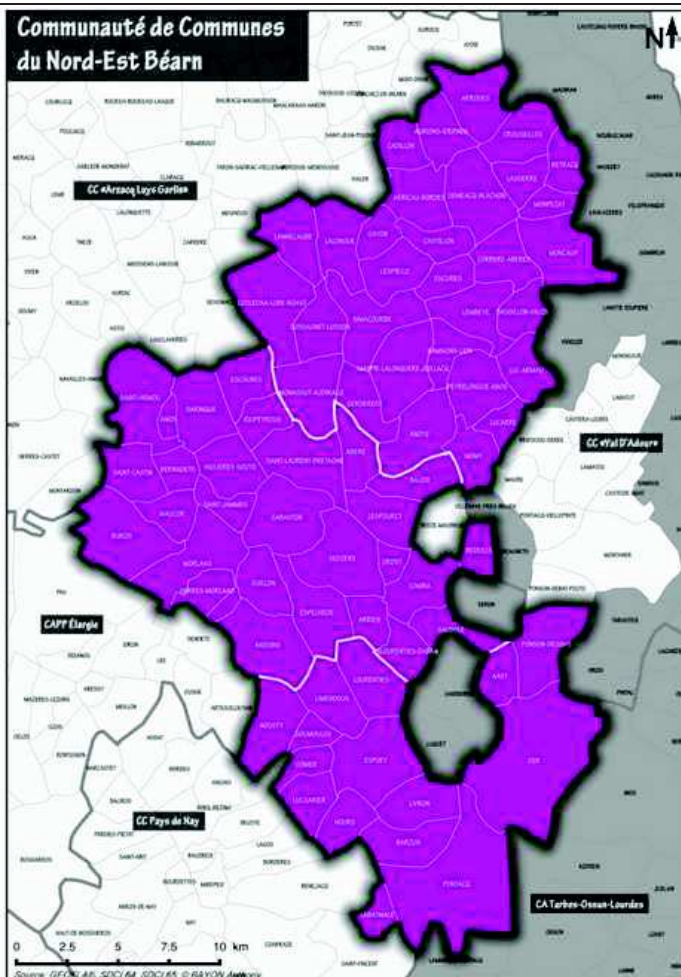
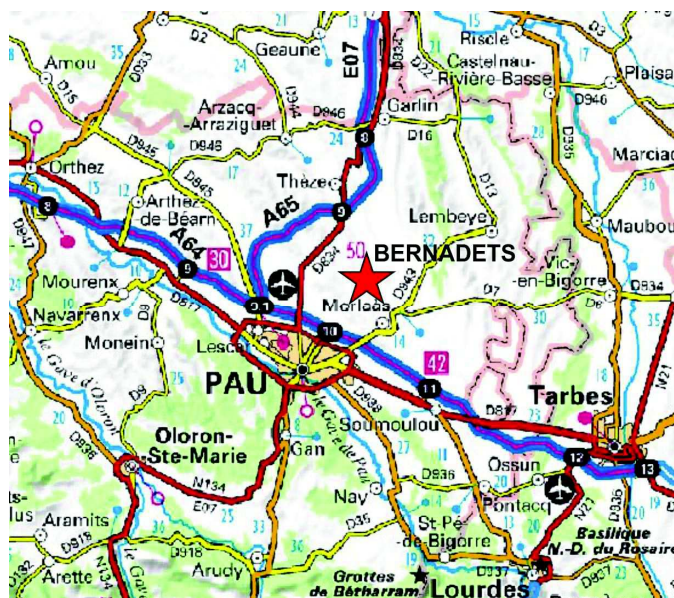
CIBLES ET PRINCIPES GENERAUX	OBJECTIFS GENERAUX (DROIT DE L'URBANISME)	Prise en compte
Objectifs inscrits dans l'article L. 110 du code de l'urbanisme		
EFFICACITE ENERGETIQUE réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, économiser les ressources fossiles,	Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centre-villes	+
	Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace	+
	Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public,	
	Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun	supra
BIODIVERSITE préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,	Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles	+
	préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques	+
CLIMAT lutter contre le changement climatique et s'adapter à ce changement.		supra
L121-1 du Code de l'Urbanisme		
EQUILIBRE TERRITORIAL entre	le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural	+
	l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels	+
	la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables	+
SOCIETE La diversité des fonctions urbaines et rurales, la mixité sociale dans l'habitat	en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs	+
URBANISME	La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville	+
ENVIRONNEMENT	La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.	+

On relèvera plus particulièrement :

- assurer à toutes populations des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources,
- favoriser la diversité des fonctions et la mixité sociale,
- assurer la protection des milieux agricoles, naturels et des paysages,
- garantir la sécurité et la salubrité publiques,
- promouvoir l'équilibre entre le développement de l'espace urbain et la préservation du milieu rural, c'est-à-dire gérer le sol de façon économe,

A-I-1-1- CONTEXTE TERRITORIAL ET GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

DONNEES DE CADRAGE	
SUPERFICIE:	368ha
DEPARTEMENT	64
	Appartient à l'arrondissement de Pau Canton de Morlaàs à 15km environ au Nord de Pau.
ALTITUDE	220m/325m
HYDROLOGIE	Bassin versant du Luy de Béarn
ZONE INONDABLE	5 ^{ème} phase de l'Atlas des zones inondables : Bassin du Luy de France
CdC	Communauté de Communes du Pays du Nord Est Béarn depuis janvier 2017, succédant à la CdC Pays de Morlaàs créée par arrêté préfectoral le 2 juillet 2012 74 communes
SCOT	SCOT du Grand Pau approuvé le 29/06/2015 150 communes 237 860 habitants en 2014.
SDAGE	SDAGE Adour-Garonne approuvé en 2015
PLH	PLH (2010-2015) approuvé en 2010



Historique Source : base mérimée, wikipédia

	DONNEES DE CADRAGE
Blason de la commune	Peu de sources sur l'histoire de la commune

Source wikipédia :

Paul Raymond note qu'au XI^e siècle, Bernadets dépendait de Saint-Castin et qu'en 1385 la commune comptait dix feux. Bernadets dépendait du bailliage de Pau, et le fief de cette paroisse était vassal de la vicomté de Béarn.

La commune faisait partie de l'archidiaconé de Vic-Bilh, qui dépendait de l'évêché de Lescar et dont Lembeye était le chef-lieu

Sur la base Mérimée, quelques éléments permettent de situer la période concernant le château et sa chapelle, estimés au 18^{ème} siècle :
« Possession en 1537 de Jean de Sorbet (dénombrement très complet). Acheté en 1766 par Jean-Gratian de Laussat. Démoli en 1785 et reconstruit. Surélevé vers 1860. Parc aménagé en 1860 par le paysagiste Büller. La chapelle construite en 1789 pour Clément de Laussat, sert aujourd'hui d'église paroissiale. Mention au 12^e siècle : Saint-Martin de Lar. Porté sur la carte de Cassini (Laussat). Parc loti ».

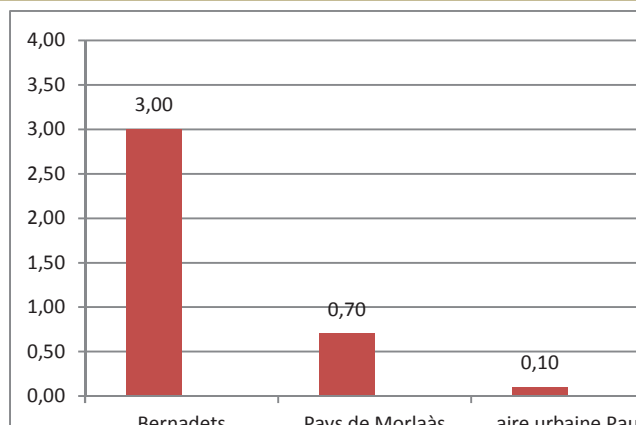
DONNEES DE CADRAGE		
	ECHELLE COMMUNALE	ECHELLE INTERCOMMUNALE
POPULATION		
<i>Repère historique</i>	Population la plus basse de son histoire en 1968: 1365habitants et la plus élevée en 2014 : 580 habitants	
<i>Population INSEE</i>	580 habitants en 2014 4% de la population communautaire 158.4 habt/km2	15811 habitants en 2013 77 hab/km2
LOGEMENTS		
<i>Nombre total (2013)</i>	233	6606
<i>résidences principales au 01/01/2013</i>	94%,	92.9%
<i>résidences secondaires en 2013</i>	2%	2%
<i>logements vacants</i>	4%	5.1%
<i>locatif</i>	8.5%	17.1%
<i>HLM/Logt Social</i>	0	2.7%
DYNAMIQUE		
<i>Population</i>	+16 habitants/an en moyenne Période 2008-2013	+92 habitants/an en moyenne
<i>Logements</i>	6 logements principal /an Période 2008-2013	
<i>Propriété/ Locatif</i>	5 logements en propriété pour 1 locatif,	
<i>Soldes</i>	Solde naturel positif depuis 1968	
<i>Indice de jeunesse</i>	1.15	0.77 en 2013
<i>Ménages</i>	219 ménages en 2013 +27 ménages entre 2008 et 2013 2.6 personnes/ménage	

A-I.3.1 –CONTEXTE

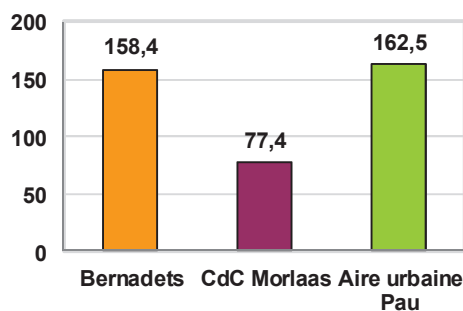
Une communauté de communes marquée par un développement modéré sur l'aire d'influence de l'agglomération Paloise. Bernadets est une commune dont la démographie est en croissance relative forte relativement à l'environnement territorial.

Le territoire de la communauté de communes de Morlaàs montre un rythme de croissance annuelle le entre 2008 et 2013 avec 0.7%/an. Il reste néanmoins largement supérieur à la croissance moyenne constatée sur l'aire urbaine de Pau. La commune se démarque avec un fort taux de croissance annuelle qu'il faut moduler eu égard au chiffre modeste de sa population.

158.4 habitants par km², une densité supérieure à la moyenne communautaire (77.4 hab/km²) et traduisant le contexte rural de ce territoire. La densité de population communale est liée à sa faible superficie et traduit un bourg moyennement dense.



Comparaison des taux de croissance annuelle en %/an (2008 et 2013)



Densité de population en 2013 en nombre d'habitants au Km²

A-1.3.2 - EVOLUTION DE POPULATION

Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2010 et RP2013 exploitations principales.

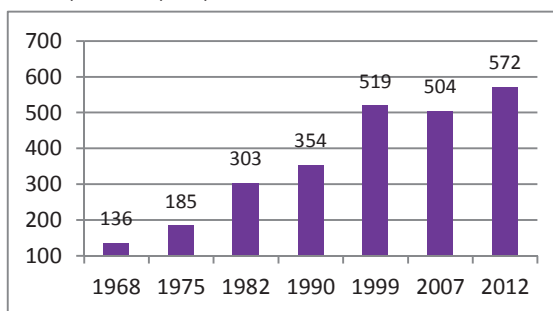
Un village rural en développement progressif

580 habitants en 2014 soit 3.7% de la population de la CdC de Morlaàs.

La population de la commune a montré un fort développement entre 1982 et 1990 (+ 231 habitants soit 28 habitants/an en moyenne).

On notera que sur la période 2008/2013, la commune de **Bernadets** a présenté un taux de croissance annuelle avec 3%/an représentant 15 à 16 habitants/an en moyenne (à relativiser avec les faibles chiffres de population).

Sur ce territoire, la tendance communale 2008/2013 montre un développement plus marqué que la ligne d'orientation moyenne du SCOT en terme démographique (1%/an). Elle est cependant à relativiser au regard du faible poids démographique qui induit un taux relatif important.



Histogramme de l'évolution démographique communale

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2014
Population communale	136	185	303	534	519	504	580
Augmentation/an		7	17	29	-1/2	-2	10/11

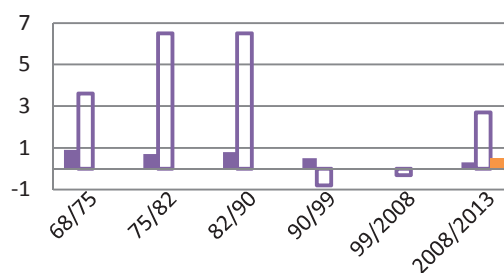
Les soldes

Le développement communal est largement tributaire du solde migratoire.

La contribution du solde naturel est restée positive mais à un faible niveau même si l'on observe une petite remontée entre 2008 et 2013.

La contribution du solde naturel reste donc relativement faible et c'est le solde migratoire qui explique la croissance depuis 2008.

L'attractivité générale du territoire communautaire est moins effective entre 2008 et 2013, puisque le solde migratoire est faible : cela se traduit par la part de croissance due au solde migratoire de 0.2%/an sur 2008/2013. Dans ce contexte c'est le solde naturel qui a permis la croissance majoritairement.



Variation annuelle de population

	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008	2008/2013
solde nat Bernadets	0.9	0.7	0.8	0.5	0	0.3
sold migr Bernadets	3.6	6.5	6.5	-0.8	-0.3	2.7
solde nat CdC						0.5
solde migr CdC						0.2

La commune de **Bernadets** présente un taux de natalité de 6.4 pour mille entre 2008 et 2013 (3.4 pour la mortalité) ; cela confirme la faiblesse de la natalité sur le territoire.

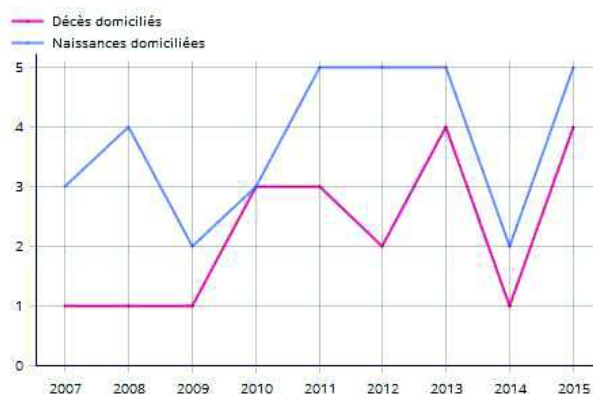
 Solde naturel	 Solde naturel
 Solde migratoire	 Solde migratoire
Cdc (2008/2013)	Bernadets

A-I.3.3 – STRUCTURE DE LA POPULATION

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

Depuis 2007, la natalité a toujours dépassé la mortalité sur la commune. Toutefois les données indiquent que la mortalité tend à progresser. En 2015 on note 4 décès pour 5 naissances.

Ce renouvellement de population est faible mais montre tout de même, dans ce contexte, un maintien des jeunes..

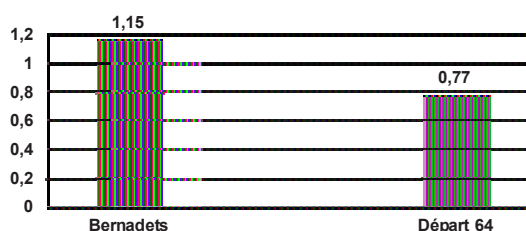


L'indice de jeunesse : un équilibre satisfaisant

L'indice de jeunesse illustrant le rapport entre la tranche d'âge 0-19 ans et la tranche des plus de 60 ans s'élève à 1.15 en-dessus du chiffre d'équilibre (1).

L'indice de jeunesse communal est supérieur au chiffre moyen départemental qui s'élève à 0.77 en 2013.

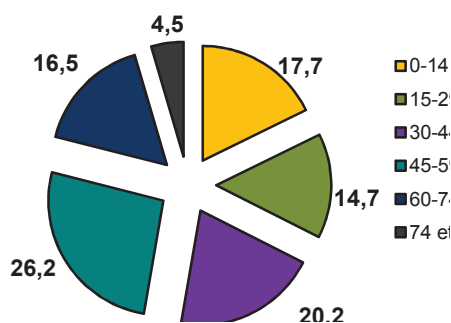
Indice de Jeunesse en 2012



La répartition de la population par tranche d'âge est assez équilibrée à **Bernadets avec 32.4% de moins de 30 ans.**

	2012	%
Ensemble	572	100
0 à 14 ans	101	17.7
15 à 29 ans	84	14.7
30 à 44 ans	116	20.2
45 à 59 ans	150	26.2
60 à 74 ans	94	16.5
75 ans ou plus	26	4.5

Les tranches d'âge les mieux représentées sont celles de 30 à 59 ans (46.4% de la population). 47.2% de la population a plus de 45 ans et 52.6% a moins de 45 ans.



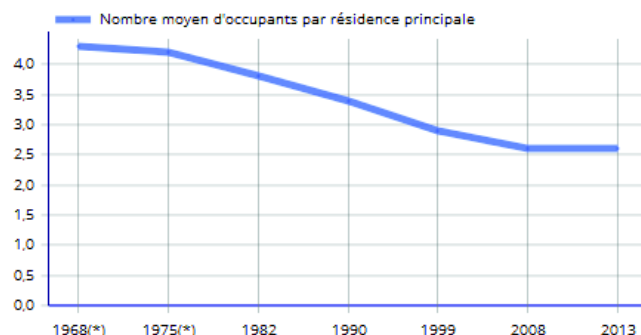
Répartition de la population par tranche d'âges en 2012 à Bernadets (en%)

Les ménages de taille moyenne notable

En 2013 la commune compte 219 ménages soit 27 de plus qu'en 2008 alors que la population a progressé de près de 80 habitants, montrant que le développement démographique concerne des ménages de plus de 2 personnes.

En 2013, la population des ménages représente 580 habitants pour une taille moyenne de l'ordre de 2.6 personnes (stable depuis 2008, 2.9 en 1999).

La taille des ménages s'est réduite de 4.3 à 2,6 entre 1968 et 2013.



Le niveau de revenu des populations

La commune de **Bernadets** présente un revenu moyen médian par ménage fiscal supérieur aux moyennes communautaires et départementales.

Le taux de pauvreté moyen est de 7.8% sur la communauté de communes en moyenne et atteint 11.1% sur l'aire urbaine de Pau.

Revenus	Bernadets (64114)	CC du Pays de Morlaàs (246401517)	Pau (042)
Nombre de ménages fiscaux en 2013	217	6 138	104 065
Part des ménages fiscaux imposés en 2013, en %		65,6	59,8
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2013, en euros	24 224	22 346,7	21 171,7
Taux de pauvreté en 2013, en %		7,8	11,1

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

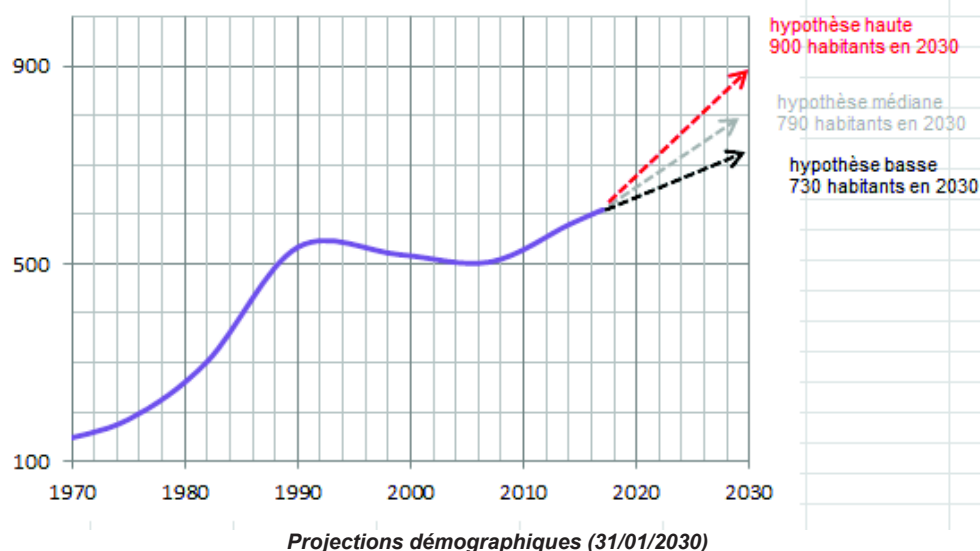
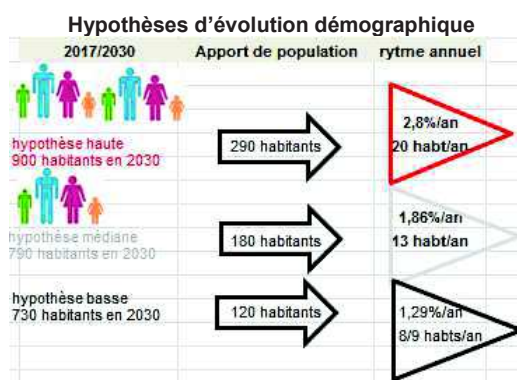
Les tendances et perspectives démographiques

La commune se situe dans un territoire attractif en croissance.

Cette croissance, si elle se poursuit globalement au fil de l'eau donnerait 2600 habitants en 2030 (27 habitants/an). Pour mémoire, une moyenne de 28 habitants/an en supplément entre 2008 et 2013 a été constatée.

Deux autres hypothèses sont envisagées :

- l'hypothèse basse nous conduit à envisager un niveau démographique de 2500 habitants en 2030, soit 19 habitants/an en plus en moyenne
- l'hypothèse haute oriente vers 2800 habitants en 2030, soit 42 habitants/an en moyenne en supplément.



Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 et RP2013 exploitations principales.

A-I.3.4 – STRUCTURE ET EVOLUTION DU LOGEMENT

Un parc de logements composé à 100% de maisons. Une production de 6 résidences par an entre 2008 et 2013.

Le logement social au titre de la Loi SRU est absent sur la commune

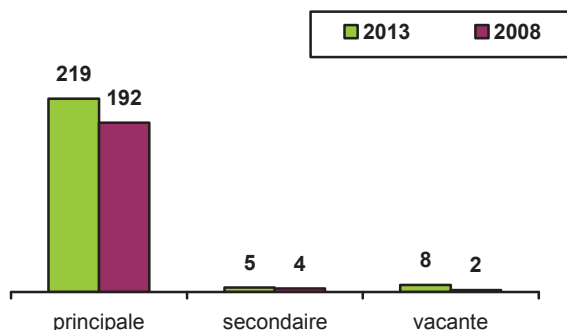
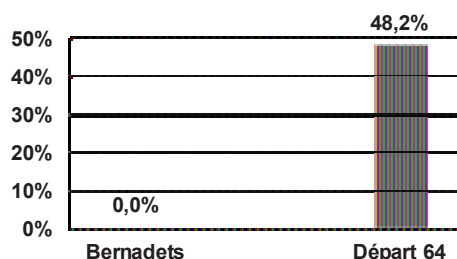
Une diversité du parc de logements à développer : petits logements, logements spécifiques

233 logements dont 219 résidences principales en 2013 soit 3.7% du parc de résidences principales de la communauté de communes.

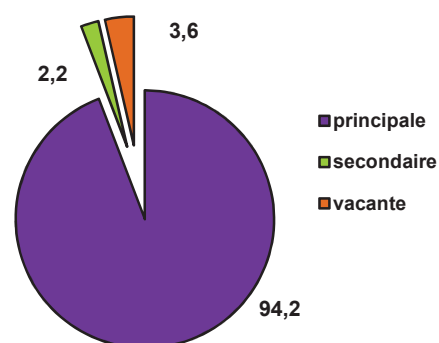
Les résidences principales représentent 94% du parc de logements communal. Le logement vacant est marginal avec 8 logements en 2013.

Il n'y a pas d'appartements sur la commune.

Part des appartements dans le logement en 2013



Evolution des effectifs de logements

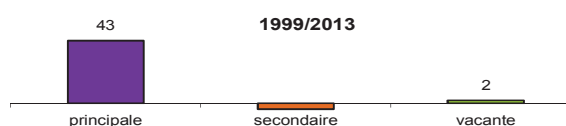


Part (%) du logement principal, vacant et secondaire en 2013

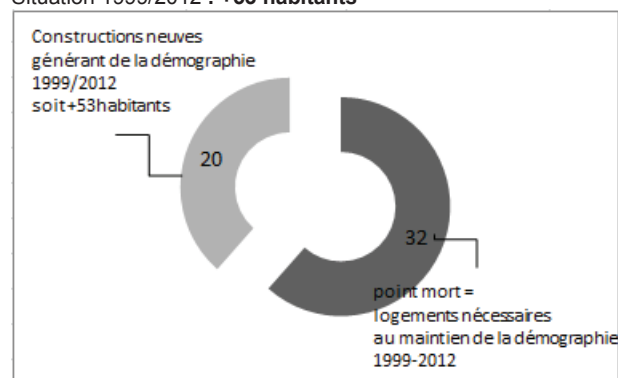
Entre 1999 et 2013, la production de logements comptabilise 42 logements soit 3 résidences par an environ. Ce rythme variait entre 5 à 7 par an entre 1975 et 1990.

Entre 2008 et 2013, ce rythme augmente et atteint une production de 6 résidences par an. La résidence principale progresse de 43 logements soit 3 par an, et globalement le total des résidences secondaires et vacante est stable (14 à 15 logements au total).

Production de logement entre 1999 et 2013 - Bernadets



Évolution du nombre de logements par catégorie							
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	136	185	303	534	520	504	572
Ensemble	43	53	104	173	191	204	233
Résidences principales	32	44	80	157	176	192	219
Résidences secondaires et occasionnels	3	3	8	7	9	8	5
Logements vacants	8	6	16	9	6	4	8

Situation 1999/2012 : **+53 habitants**


Entre 1999 et 2012, le point mort (le nombre de logements nécessaires à maintenir la démographie) correspondait à 32 logements sur les 52 produits, soit près de 61% du parc de logement produit. Ce sont donc 20 logements qui ont contribué à l'évolution démographique entre 1999 et 2012: pour un apport de 53 habitants.

Note explicative

Le « point mort » est la mesure de la production de logements, qui correspond à la stabilité démographique au cours d'une période révolue. Il correspond au nombre de logements nécessaires pour accueillir le nombre de ménages issus du seul desserrement, c'est-à-dire à population constante. L'objectif de ce calcul est avant tout pédagogique, car il met en lumière qu'un besoin en logements peut exister même si la population ne croît pas. Tous les logements produits en surplus du point mort produisent donc de la démographie. Le calcul du point mort permet également de comprendre pourquoi, dans certains cas, une production relativement importante de logements peut s'accompagner d'une diminution de la population sur un territoire. Cette méthode est également utilisée à titre prospectif pour estimer le besoin en logement relativement à un objectif démographique donné sur une période.

Simuler le desserrement des ménages mais pas seulement	Le « point mort » ne rend pas seulement compte d'un nombre de ménages supplémentaires à loger, mais prend également en considération deux facteurs importants influant sur le parc de résidences principales disponibles pour ces nouveaux ménages : le renouvellement du parc de logements, ainsi les interactions entre le parc des résidences principales et le parc des logements occasionnels, dont la variation joue sur les résultats.
Les données de base	Pour calculer ce « point mort », il est nécessaire de disposer, à deux dates antérieures, de plusieurs indicateurs ou variables : – deux indicateurs d'ordre démographique : la population et la taille moyenne des ménages → pour calculer le nombre de ménages aux deux dates et ainsi évaluer l'effet du desserrement ; – trois indicateurs relatifs au fonctionnement du parc de logements : les nouveaux logements apparus, les logements disparus et la construction neuve → pour estimer le renouvellement, c'est-à-dire les fluctuations dues aux transformations et aux disparitions en dehors de la construction neuve ; – la vacance et les résidences secondaires (et les logements occasionnels) → car les résidences secondaires et la vacance « consomment » aussi des logements et participent à la fluidité du marché ; il faut donc les intégrer aux calculs.
Le calcul Point mort= R+D+RSLV	Formule de calcul 1999/2012 Renouvellement (R) : Total construction neuve (99/2012) – variation du nombre de logement (99/2012) Desserrement (D) : population des ménages en 1999/taille moyenne des ménages en 2012 – nombre de résidences principales en 2012 Variation des résidences secondaires et logements vacants (RSLV) : variation du nombre de résidences secondaires 1999/2012 variation du nombre de logements vacants 99/2012
L'analyse: Logements ayant un effet démographique (Ld) Ld= Nouveaux logements-point mort sur une période	Logements ayant un effet démographique (Ld) : c'est la différence entre le nombre de nouveaux logements produits ou à produire et la valeur du point mort
La prospective Besoins en logements pour atteindre un objectif démographique (BI) BI = point mort + Ld	Il faut envisager des hypothèses pour la taille des ménages et les variations de logements secondaires/vacants, et le renouvellement. Le point mort est calculé sur la période de prospective. Le besoin en logement est alors estimé.

A-I.3.5 – STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 et RP2013 exploitations principales.

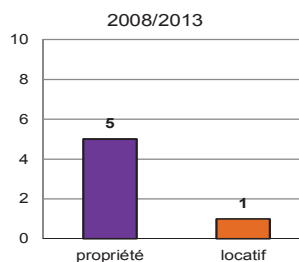
En 2013

91% des résidences principales sont occupées à titre de propriétaire sur la commune ; le chiffre communautaire est de 81% ce qui démarque ce territoire du profil de l'aire urbaine de Pau où la moyenne est de moins de 60%.

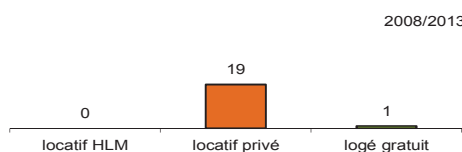
Près de 5 logements en propriété sont créés pour 1 logement en locatif produit entre 2008 et 2013. Cela correspond à un rythme de 5 logements en propriété et 1 logements en locatif par an.

Un parc locatif très modeste avec 19 logements (8.5% du parc) essentiellement le fait du privé.

Un parc de logement locatif HLM est absent.



Rythme annuel de production du parc en propriété et locatif



	2013				2008	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	219	100	580	18,5	192	100
Propriétaire	200	91	527	19,3	175	91,2
Locataire	19	8,5	52	7,2	14	7,3
dont d'un logement HLM loué vide	0	0	0		0	0
Logé gratuitement	1	0,5	1	56	3	1,6

Structure du parc locatif en 2013 : le parc privé majoritaire

Le logement social

La commune ne compte pas de logement locatif social en 2016.

A-I.3.6 – LE CADRAGE DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Source : PLH SCOT

La commune est concernée par :

Le Programme d'Intérêt Général 064PIG012 : PIG "Home 64" du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (27/03/12)

L'aide Délégitaire aide à la pierre Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Le Zonage 123 : zonage 3

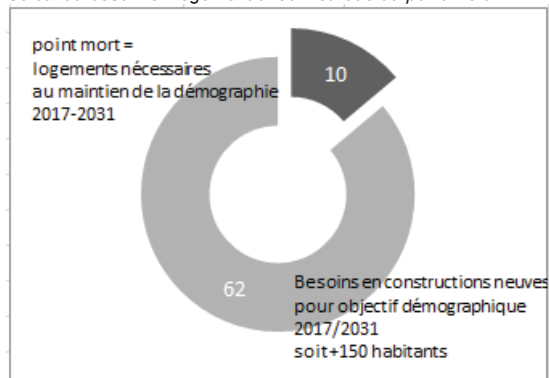
Le Zonage ABC : zonage C

La commune ne se situe pas dans une zone de tension pour le logement.

Projet communal

Objectif 750 habitants 2030/2031

Calcul du besoin en logement avec méthode du point mort



La production annuelle d'environ 72 logements, soit **4 à 5 logements/an** apporterait un gain de population d'environ 150 habitants dans les ménages entre 2017 et 2031, soit une estimation de **près de 750 habitants en 2031**.

Sur cette production, 10 logements permettraient le maintien démographique (hypothèse d'une taille des ménages de 2.4 en 2031, 600 habitants estimés en 2017).

LE PLH – Plan Local de l'Habitat (2011-2014)

Le PLH est caduque et devrait être révisé conformément aux orientations du SCOT.

Le SCOT (approuvé en juin 2015)

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (**DOO, approuvé le 29 juin 2015**) indique des besoins en logements qui s'élèveraient à 1450 logements/an pour 2030 dont 240 par les communes hors cœur de Pays et polarités.

Répartition annuelle des 1450 logements	
Cœur de Pays	60 %, soit 865 logements
Polarités et Communes supports	23 %, soit 345 logements
Autres communes	17 %, soit 240 logements

Au titre de l'EPCI, la part prise par la **Communauté de Communes Pays de Morlaàs est de 6.5% soit 95logts/an**.

L'intercommunalité a réparti cette enveloppe sur son territoire : **Bernadets** dispose d'un quota de 3 à 4 logements par, 4 si il y a l'assainissement collectif.

Au regard de sa typologie, la commune de **Bernadets** n'est pas soumise à des exigences de production de logement locatif social ; pour autant, l'objectif de diversification du parc de logement indique que le PLU doit inscrire les besoins de logement, et notamment du logement social. Une étude habitat à l'échelle communautaire pourrait permettre de cibler au mieux les besoins.

Orientations générales du DOO	Orientations générales concernant Bernadets en matière de logements sociaux
Promouvoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins de tous (répondre aux exigences de fluidité du parcours résidentiel et de mixité sociale), mais également au besoin différencié des communes, qui selon leur environnement (urbain, périphérie, rural), ont des besoins différents pour tendre vers un parc plus équilibré. Promouvoir une offre abordable de logements (répondre aux besoins sociaux et spécifiques) Asseoir et/ou développer les outils réglementaires à disposition pour mettre en œuvre les objectifs recherchés : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan départemental de l'Habitat (PDH)	Réaliser et adapter la production de logements sociaux (publics) sachant qu'une offre privée, à caractère social, pourra être également une réponse.

Extrait DDO SCOT Pays du Grand Pau

Synthèse

Une dynamique démographique traduisant un contexte de territoire attractif

En 2013, la commune compte 583 habitants. Une variation annuelle de population de 3%/an entre 2008 et 2013.

Une structure démographique avec une dynamique naturelle juste positive

Un parc de logements uniquement constitué de maisons avec un parc locatif faible (moins de 9%)

Le parc locatif social est inexistant en 2016

Entre 2008 et 2013, une moyenne de 6 logements produits par an,

Un besoin de 4 à 5 logements par an pour atteindre l'objectif PADD c'est-à-dire 750 habitants en 2030/82031

La répartition communautaire qui donne un objectif de 3 (si uniquement de l'assainissement autonome) à 4 (si assainissement collectif) logements par an sur la commune entre 2011 et 2014

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

Assurer le renouvellement des générations

Accompagner l'objectif de diversification du parc de logement (taille, locatif, accession, individuel/collectif.)

Offrir les possibilités aux personnes aux revenus modestes d'accéder au logement, préserver la mixité sociale et inter générationnelle

A-I-4-ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE
Une économie relativement diversifiée avec un volet tourisme notable

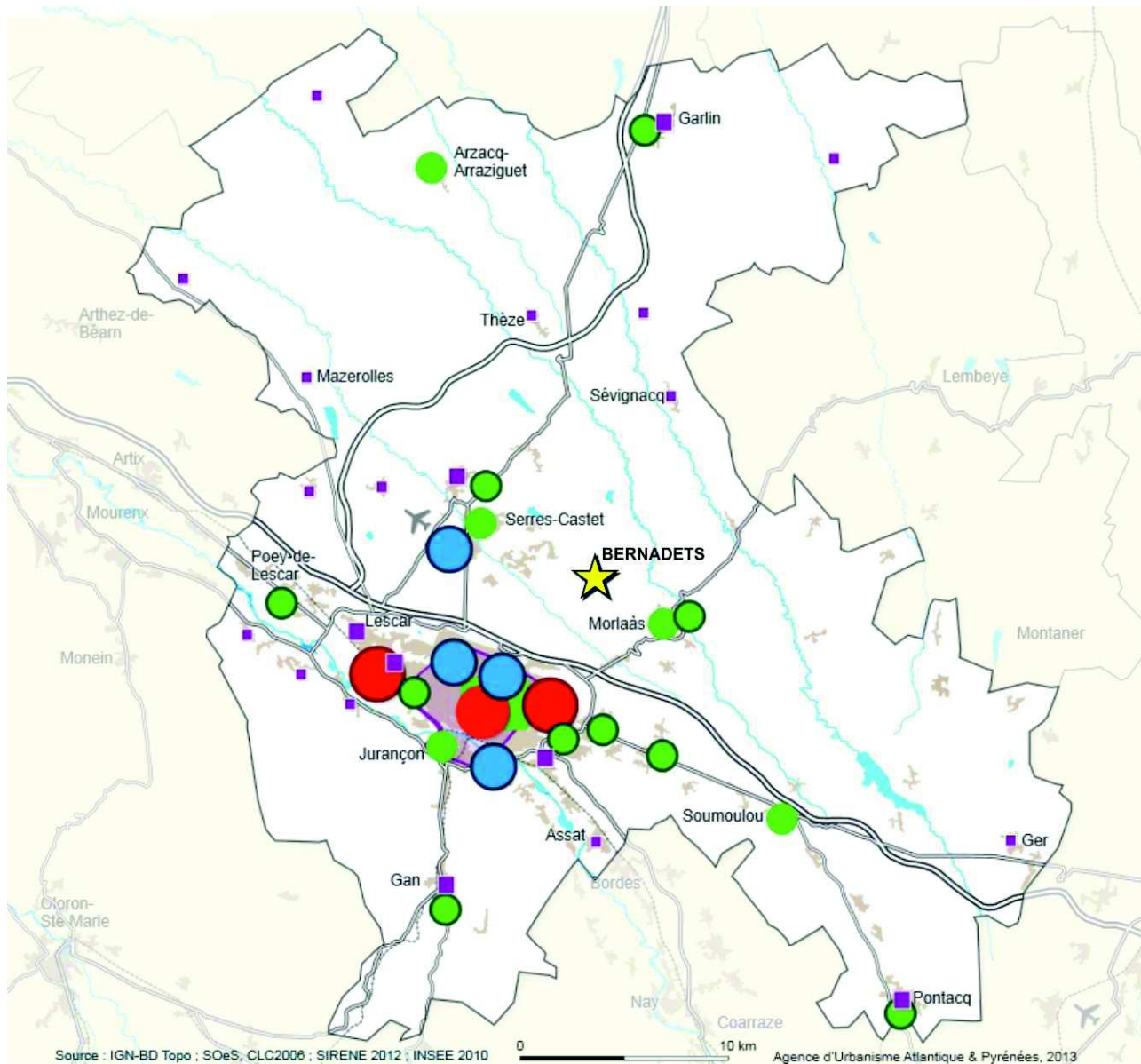
ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE		DONNEES DE CADRAGE
ACTIVITES		
EMPLOIS	36 emplois sur la commune en 2013 contre 35 en 2007 12.1% de l'emploi est agricole	0.8% de l'emploi communautaire. Emploi agricole communautaire à 11.3%
<i>actifs</i>	274 actifs en 2012 13.9% actifs communaux travaillant sur la commune (36 personnes) 86.1% actifs communaux travaillant hors commune	
<i>retraités</i>	11.1%	
<i>chômage</i>	24 demandeurs d'emplois en 2012	756 en 2012
ASSOCIATIONS	11 associations en 2016	Le tissu associatif montre la vie sociale du village
AGRICULTURE		
<i>Nombre d'exploitations</i>	4 exploitations productives en 2014 Correspond à 12.1% de l'emploi sur la commune	
<i>Surface agricole</i>	247 en SAU en 2014 soit près de 67% du territoire	
<i>Type principal</i>	Polyculture/Élevage	
<i>Localisation</i>	Ensemble du territoire	
<i>Devenir</i>	Pérennité difficile	
<i>AOC</i>	Non concerné	
ARTISANAT		
<i>Quantité</i>	9 établissements	
<i>Implantation</i>	Sur l'ensemble du territoire	
COMMERCE / SERVICES		
<i>Quantité</i>	Pas d'établissement	
TOURISME		
<i>Capacité accueil</i>	Marginale	
<i>Loisirs</i>	Randonnées	

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales, SCOT Pays du Grand Pau

La situation de la commune proche du cœur urbain et de l'ensemble des pôles d'activité, de commerce et de service conditionne l'organisation interne de sa structure d'activité. En particulier sa proximité avec les espaces économiques du Nord de Pau en fait une commune attractive en terme résidentiel pour son cadre de vie préservé : la commune n'a pas cependant vocation à accueillir des zones d'activité spécifiques pouvant créer des emplois en nombre significatif.

En effet, 80% des actifs communaux travaillent dans le cœur d'agglomération.

Le territoire Palois est considéré comme structurant pour le Sud de l'Aquitaine au regard de ses facilités de communication (Autoroute, aéroport, rail...), avec une attractivité affirmée du fait de sa qualité de vie notamment. La dynamique économique est manifeste avec des secteurs diversifiés et spécialisés comme l'aéronautique, la recherche.



Offre rayonnante

Pôles majeurs

- de fonctionnement périphérique
- de fonctionnement urbain

Offre intermédiaire

Pôles secondaires

- de fonctionnement périphérique

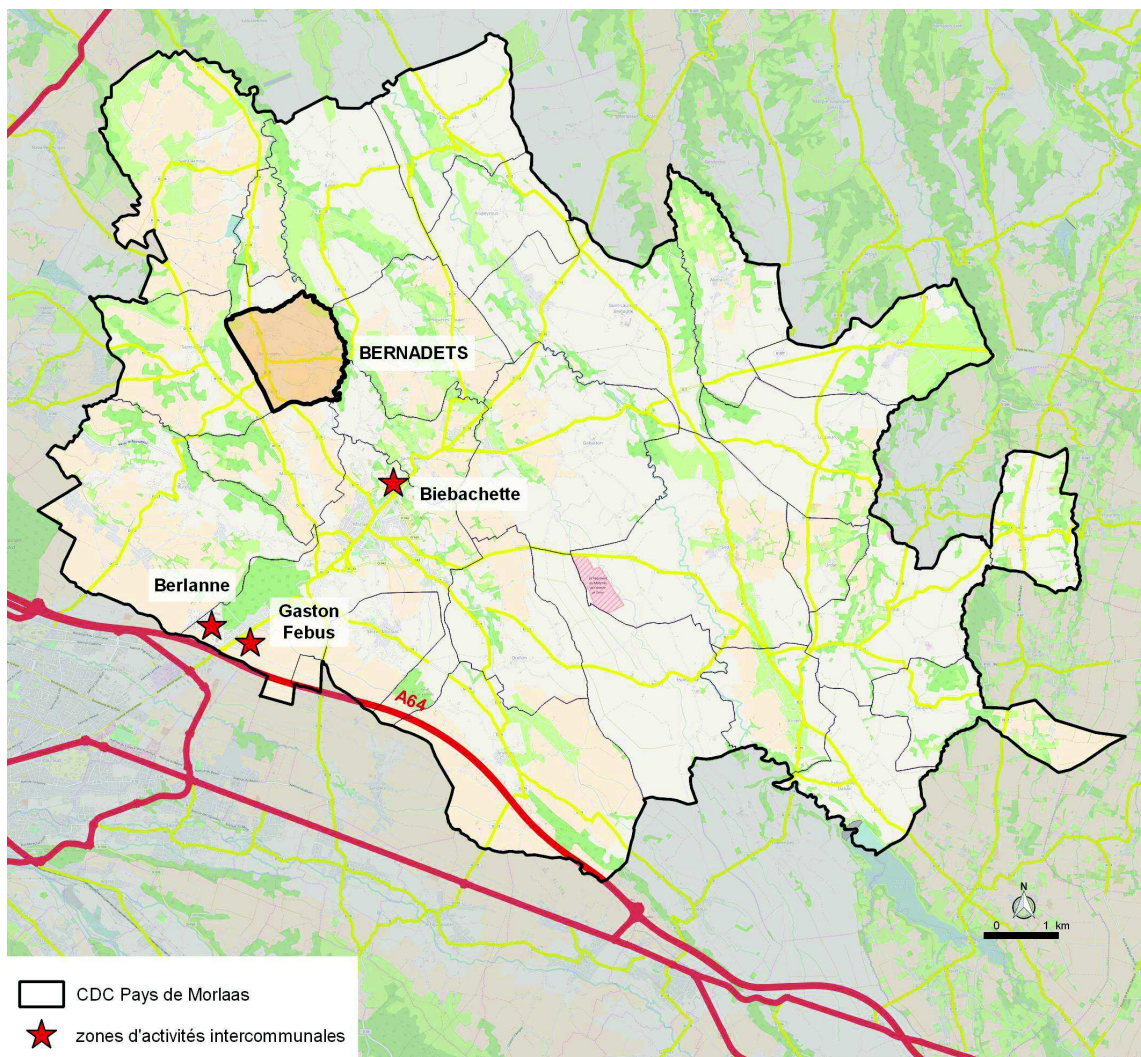
Pôles relais

- de fonctionnement périphérique
- de fonctionnement urbain
- Zone de forte densité en pôles relais

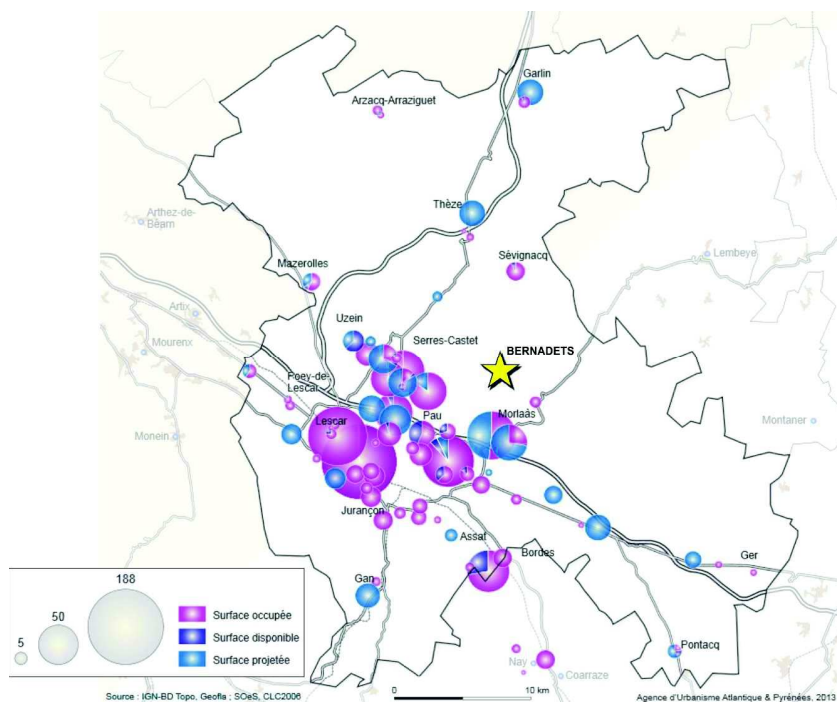
Offre de proximité

- Pôles de proximité - offre minimale
- Pôles de proximité structuré
- Zone de forte densité en pôles de proximités

L'armature commerciale



Carte des zones d'activités intercommunale



Les surfaces des zones d'activités
Source : Scot Pays du Grand Pau

A-I-4-2- LA POPULATION ACTIVE

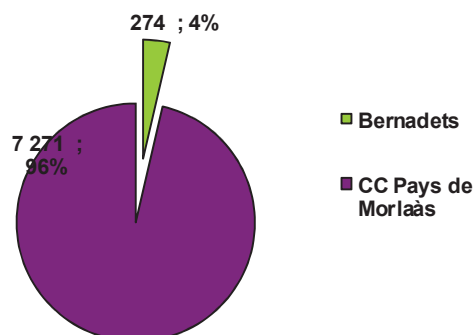
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 et RP2013 exploitations principales.

Actifs et taux d'activité

Un bassin d'actifs en progression et représentatif de la dimension communale

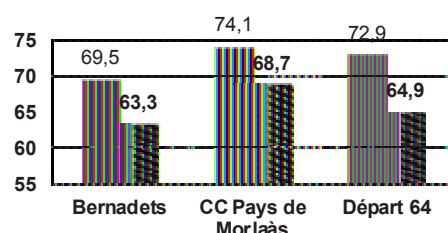
La dynamique démographique entre 2007 et 2012 a induit une progression du nombre d'actifs de +26 soit 10.5%. En 2012, la commune compte 274 actifs (15-64 ans).

Bernadets représente 4% des actifs de la communauté de communes Pays de Morlaàs en 2013.



Le taux d'activité communal (15-64 ans) est de 69.5% et reste inférieur aux valeurs moyennes départementale et communautaire (74,1% et 72.9% respectivement). Le taux d'actifs ayant un emploi confirme ce constat.

Les bassins d'actifs communal et communautaire en 2013



Taux d'activité et taux d'actifs ayant un emploi en 2012/2013
(taux activité en uni, actifs ayant un emploi en rayé)

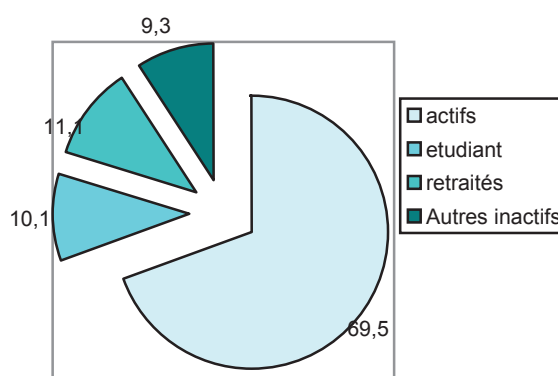
La structure d'activité

Une part d'inactifs et de retraités relativement stable depuis 2007. Des contrats CDI majoritaires et une initiative privée moyenne

Le nombre d'inactifs a légèrement baissé entre 2007 et 2012 à **Bernadets** (-6).

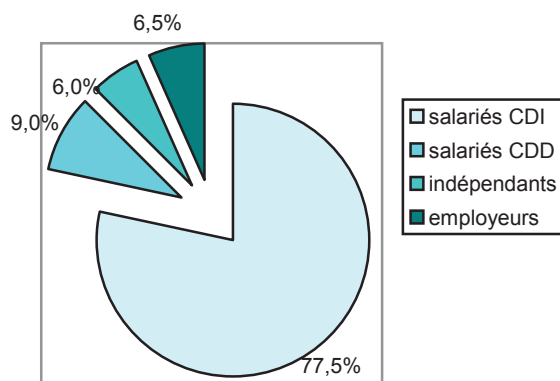
Le pourcentage du nombre de retraités reste relativement stable (11.1 en 2012 contre 11.6 en 2007) et est supérieur à la moyenne communautaire (10.2% en 2012).

	2012	2007
Ensemble	395	361
Actifs en %	69.5	68.2
actifs ayant un emploi en %	63.3	62.7
chômeurs en %	6,2	5,5
Inactifs en %	30.5	31.8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10.1	11.6
Retraités ou préretraités	11.1	11.6
autres	9.3	10.2



Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Un travail salarié et stable majoritaire (fonction publique, CDI) : 82.4% des emplois des 15 ans ou plus en 2012; une initiative privée moyenne, 12.8% d'employeurs et d'indépendants



Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	138	100,0	118	100,0
Salariés	117	85,2	105	88,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	106	77,0	93	78,4
Contrats à durée déterminée	3	2,2	9	7,8
Intérim	4	3,0	1	0,9
Emplois aidés	2	1,5	0	0,0
Apprentissage - Stage	2	1,5	2	1,7
Non-Salariés	20	14,8	13	11,2
Indépendants	9	6,7	7	6,0
Employeurs	11	8,1	5	4,3
Aides familiaux	0	0,0	1	0,9

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

A-I-4-3- L'EMPLOI ET LES MOBILITES

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999, RP2010 et RP2012 exploitations principales.

Structure du bassin d'emploi et mobilité

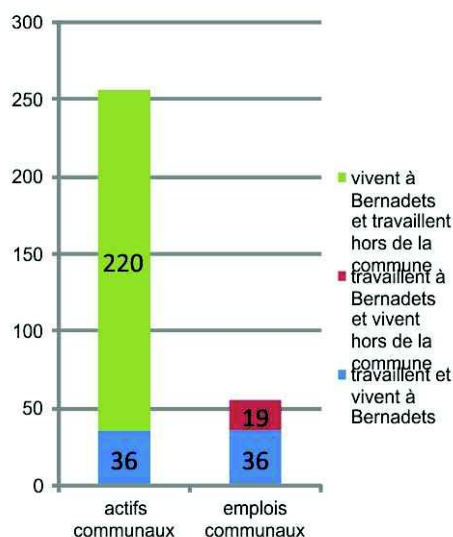
Le bassin d'emploi de l'agglomération Paloise est attractif par sa proximité. La communauté de communes a vu l'emploi progresser de 1.2% entre 2008 et 2013 (-2% pour la commune).

La commune peine à développer l'emploi sur son territoire.

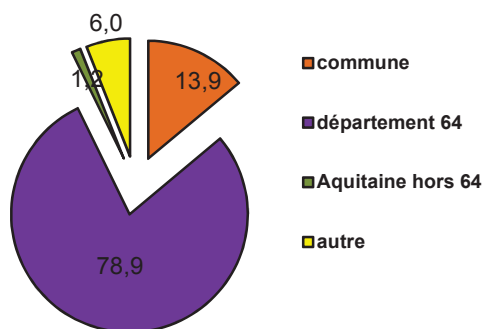
Les navettes domicile-travail saturent le réseau routier et constituent une part importante des émissions de gaz à effet de serre

Le poste du transport est à la fois très consommateur en énergie et corrélativement, producteur de pollution et nuisance avec notamment les gaz à effet de serre, les particules en suspension dans l'air et les nuisances sonores.

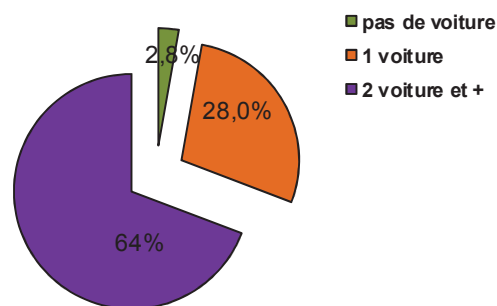
Environ 19.5% des actifs de la communauté de commune ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence
13,9% des actifs communaux ayant un emploi travaillent sur la commune, c'est à dire 36 personnes en 2012 ; ce chiffre est stable depuis 2007 (35 personnes) ; 97.2% des ménages possèdent au moins une voiture, dont 69.2% au moins deux.



Au total, les déplacements domicile/travail des actifs sortant ou entrant dans Bernadets impliquent 239 personnes quotidiennement.



Lieu de travail des actifs communaux ayant un emploi en 2012



Équipement automobile des ménages en 2012

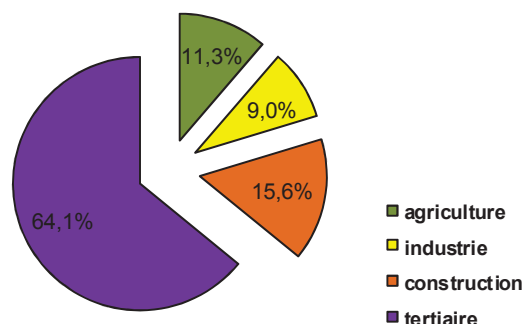
Le développement modeste de l'emploi sur ce territoire +1.2% entre 2008 et 2013
36.4% des établissements communaux s'inscrivent dans la sphère productive et 63.6% dans la sphère présentielle.

4 211 emplois sur l'intercommunalité en 2013; 64.1% de l'emploi communautaire concerne le domaine tertiaire et 11.3% est agricole. Le secteur de la construction avec près de 16% est important.

Sur la commune près de 21 (64%) établissements relèvent de la sphère présentielle (2 établissements publics) et cela correspond à 65.2% des postes salariés. Au niveau communautaire, la sphère productive est dominante au niveau des établissements car elle rassemble 54.3% des entreprises ; elle reste minoritaire en termes de postes salariés en représentant seulement 35.2% des postes salariés.

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	33	100,0	23	100,0
Sphère productive	12	36,4	8	34,8
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	21	63,6	15	65,2
dont domaine public	2	6,1	9	39,1

Chiffres communaux



Emploi communautaire selon le secteur d'activité en 2013

	2013			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	4 211	100	43,1	78,6
Agriculture	478	11,3	27,7	22,7
Industrie	378	9	25,4	79,2
Construction	658	15,6	9,6	81,4
Commerce, transports, services divers	1 338	31,8	42,9	82,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 361	32,3	69,8	92,7

Emplois selon le secteur d'activité

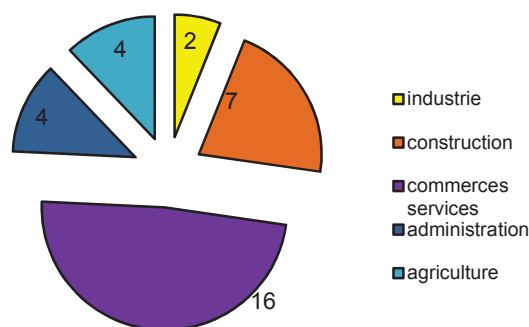
Le tissu économique communal

La commune ne comporte pas de zone d'activité et les principales activités se structurent autour de l'agriculture, de l'artisanat et des services administratifs et éducatifs. L'ossature de commerces et de services est très réduite.

Le tissu économique communal correspondant à 36 emplois en 2012 contre 35 en 2007 ; il est donc stable.
Le recul de l'effectif de l'entreprise agricole sur la commune
33 entreprises en 2014, avec une palette d'activités modeste. Un emploi communal basé sur une économie rurale à conforter.

Au premier janvier 2014, la commune compte 33 établissements actifs. Les établissements agricoles sont au nombre de 4 et le secteur artisanal regroupe 7 établissements. La taille des entreprises est modeste, 27 ne disposent pas de salarié et 6 en ont moins de 10.

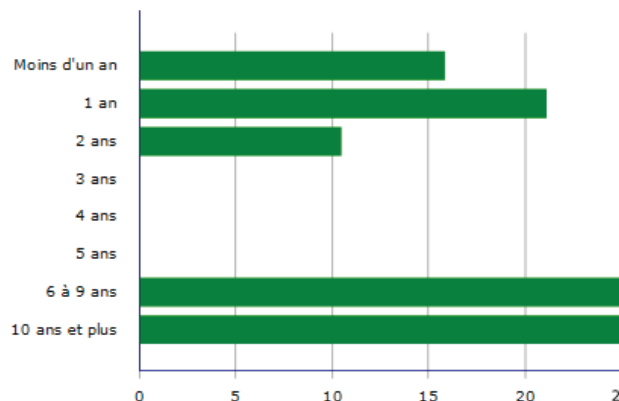
	Total	%
Ensemble	33	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	4	12,1
Industrie	2	6,1
Construction	7	21,2
Commerce, transports, services divers	16	48,5
dont commerce et réparation automobile	1	3,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	12,1



Etablissement actifs par secteur d'activité 01/01/2014

On notera une dynamique de création d'entreprises t faible sur la commune avec cependant une création effective depuis 2 ans ; néanmoins plus de 50% d'établissements se sont créés depuis plus de 6 ans et un quart depuis plus de dix ans.

En 2014, 1 établissement a été créé dans le domaine de la construction.



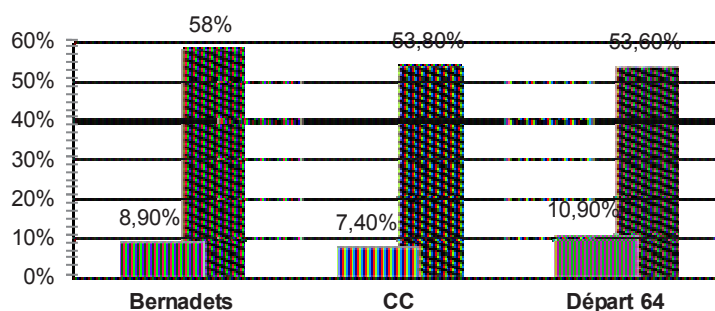
Age des entreprises à Bernadets en 2014

Source : sirene

Le Marché de l'emploi

Une augmentation du chômage qui représente 8.9% des actifs en 2012

En 2012, la commune compte 24 demandeurs d'emploi (15-64 ans), contre 20 en 2007, traduisant une progression du chômage communal. Un taux de chômage (8.9%) plus important que la moyenne communautaire (7.4%) mais en dessous de la moyenne départementale (10.9%). Une dynamique locale de l'emploi supérieure à la moyenne départementale ; la part des femmes au chômage a baissé depuis 2007 (-6.6%) et se situe toujours au-dessus des moyennes départementale et communautaire.



Taux de chômage (en rayé, taux de femmes parmi les demandeurs d'emplois)

	Bernadets	CC Morlaàs	Dépt 64	Aire urbaine Pau
Nombre de chômeurs	24	756	32 684	
Taux de chômage en %	8.9	7.4	10.9	11.3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	58.4	53.8	53,6	

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2012

ACTIVITES ECONOMIE ET SOCIETE

Synthèse

Synthèse

Une économie communale à conforter dans sa spécificité
 Un bassin d'emploi local, communal modeste
 Une commune qui n'est pas amenée à recevoir des zones d'activité mais qui pourrait accueillir des activités en lien avec l'agriculture ou le milieu rural notamment
 Une économie productive importante sur l'intercommunalité.
 Un Chômage modéré

A-I-4-4- L'AGRICULTURE

Source : recensements généraux agricoles 2010, données communales, entretiens avec la profession, terrains, SCOT, clim'agri, agreste, insee

Bernadets se situe dans la région agricole des coteaux de Béarn hors zone défavorisée.

La dynamique du territoire périurbain se caractérise par une forte pression urbanistique sur l'espace rural. Cette pression induit notamment deux effets :

L'artificialisation des espaces agricoles les plus proches de l'agglomération au regard de l'accessibilité (mobilité)

La concurrence sur les terres agricoles rétro-urbaines, les exploitants de la première périphérie de l'agglomération cherchant des terres de substitution

« Entre 1998 et 2008, près de 1750 hectares ont été urbanisés (hors grandes infrastructures), soit l'équivalent de la commune de Jurançon. Cette consommation foncière s'est faite avant tout pour du résidentiel, à plus de 80%, le reste étant dédié aux activités économiques et commerciales. Les espaces artificialisés ont donc augmenté de près de 15% sur la période, soit presque le double de l'évolution de la population, diminuant d'autant espaces naturels et agricoles.(...) »

Ce sont près de 164 hectares d'espaces agricoles qui disparaissent chaque année au bénéfice d'une artificialisation des sols... »

Extrait diagnostic SCOT

Le SCOT fixe comme objectif majeur la réduction de la consommation des espaces (50%) et la protection de l'activité agricole.

Mettre en œuvre un urbanisme moins consommateur d'espace pour toutes les fonctions urbaines et particulièrement pour le résidentiel

Une activité économique fragilisée qui reste une valeur forte du territoire

Sur la communauté de communes Pays de Morlaàs la part de l'emploi agricole en part relative restait est de 11.3% en 2012 soit 478 emplois.

Sur la commune de **Bernadets**, 4 établissements agricoles sont notés en 2012 ; l'emploi agricole rassemble 6 postes en 2012.

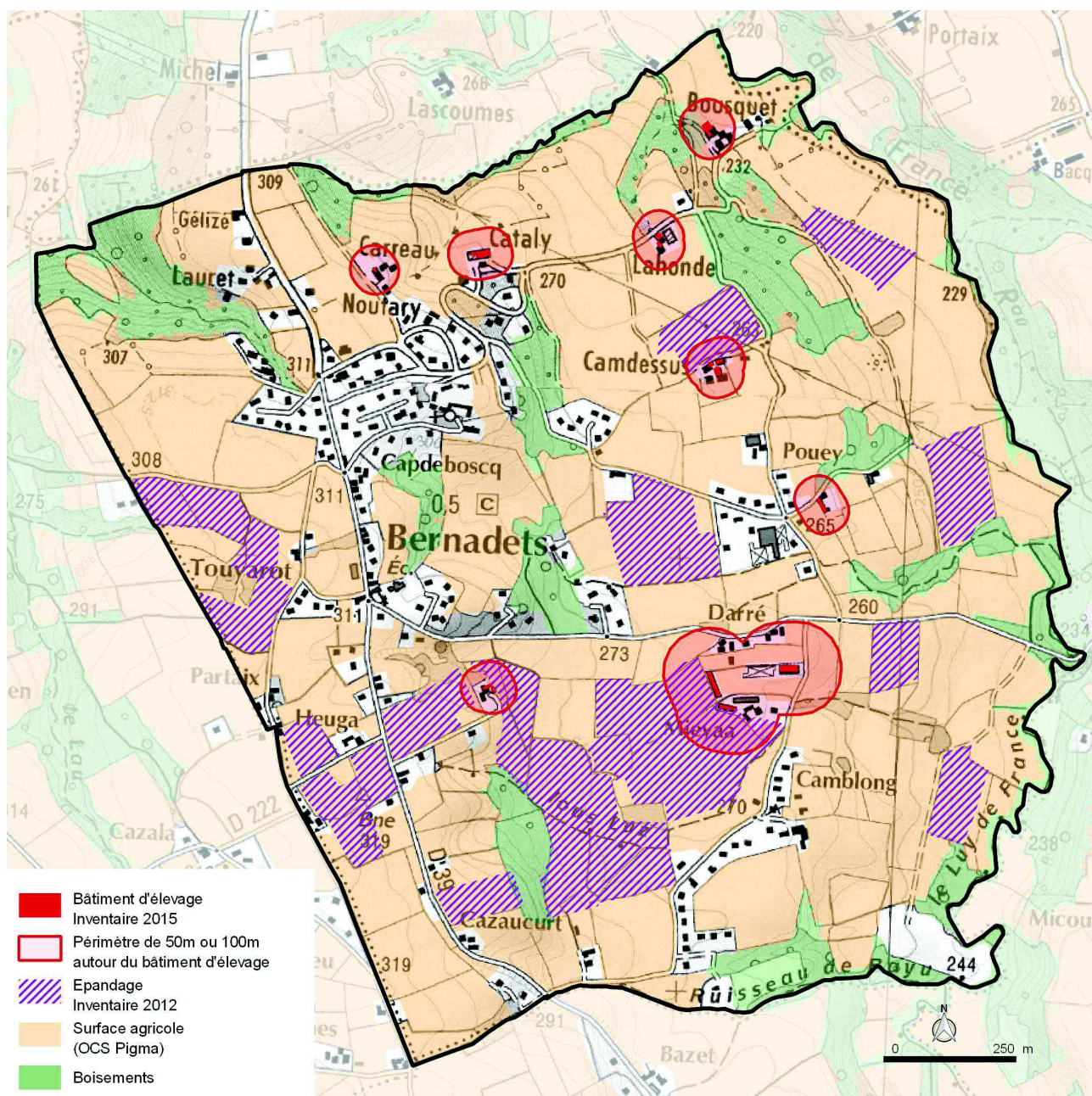
Méthode et objectifs

L'approche du diagnostic agricole s'est effectuée par des entretiens en commune et une prospection terrain, accompagnée d'une recherche bibliographique.

Cette investigation a été réalisée tôt dans la démarche d'élaboration du PLU, ce qui explique que les données soient assez anciennes. Pour autant, les données cartographiques ont été actualisées par la commune.

Données de repère et de cadrage communal

Contexte agricole général	Une partie de la commune en zone inondable (Iuy de France)
Nombre d'exploitations et orientation	4 exploitations productives, majoritairement ayant leur siège sur la commune Orientation bovin/ maïs dominante
Surfaces exploitées	247ha en SAU en 2015 soit près de 67% du territoire 51ha en épandage
Une valorisation qualité	Territoire concerné par de nombreuses IGP
Pérennité des structures	Non renseignée
Dynamisme	Agriculture sous l'influence péri-urbaine en partie
DOO du SCOT	La préservation des espaces agricoles est un objectif majeur du SCOT qui s'exprime sur la commune par un double regard : celui de l'économie de l'espace et celui des enjeux de biodiversité.



Carte des structures bâties agricoles existantes (non exhaustif)

Le nombre total d'exploitations*:

La baisse du nombre des exploitations professionnelles

En 2010, le nombre d'exploitations communales est évalué à 12 lors du RGA, contre 11 en 2000 et 18 en 1979.

En 2008, les rencontres avec les exploitants en activité a permis de contacter 6 exploitations actives.

En 2015, il semble que le nombre d'exploitations actives soit limité à 4 structures communales.

Le nombre d'exploitations* professionnelles (au sens du Recensement Général Agricole)

De 1988 à 2000, le nombre d'exploitations professionnelles* passe de 6 à 5 exploitations traduisant une bonne stabilité.

Les entretiens avec les exploitants en 2008/9 ont indiqués :

6 exploitations professionnelles (une ICPE) dont une en double-activité ayant leur siège sur la commune

4 exploitations extérieures exploitant des terres communales (dont deux installations classées pour la protection de l'Environnement – ICPE) correspondant à une soixantaine d'hectares

L'emploi dans les exploitations

Sur l'ensemble de la commune, le travail agricole en 2009 a pu être estimé environ :

5 personnes à temps complet (dont deux double-actifs) auxquelles peuvent s'ajouter 6 personnes à temps complet, 1 salarié et trois saisonniers des exploitations extérieures

En 2010, l'emploi agricole est évalué par le RGA à 7 UTA. - UTA= unité de travail annuel.

Le phénomène de double-activité des couples s'est installé (un seul des conjoints est exploitant, l'autre travaille à l'extérieur).

Structure des exploitations*:

En 2015, 65 % de la surface de la commune est utilisée commune surface agricole utile : 247 ha sur les 368ha du territoire communal. Les surfaces d'épandage représentaient 51ha.

Augmentation de la SAU moyenne :

La taille moyenne des exploitations professionnelles est passée de 20 ha en 1988 à 28ha en 2000.

On constate donc la concentration des terres dans les structures professionnelles, qui reste un phénomène national.

Les exploitants professionnels sont généralement propriétaires de la majorité de leur foncier, ou en indivision familiale.

La disponibilité du foncier et sa maîtrise semblent satisfaisantes.

Les filières de production

Données non exhaustives

Les activités agricoles illustrent une agriculture basée sur l'élevage essentiellement et la culture du maïs.

Les productions végétales marquent l'orientation élevage ; une seule exploitation communale était spécialisée dans la production végétale (maïs consommation).

Productions animales

L'élevage bovin viande reste l'activité dominante.

On notera (données 2009):

des exploitations ICPE dont le siège est extérieur à la commune qui exploitent des terres sur la commune avec de l'épandage de lisier notamment : deux exploitations (Bovin lait et viande) et une exploitation produisant des veaux en batterie

4 exploitations communales en filière bovin viande représentant des structures parfois très réduites

un élevage de veaux en batterie en installation classée (exploitation communale)

Il y a une installation classée pour la protection de l'environnement ayant son siège sur la commune.

Les contraintes de ces activités d'élevage génèrent des besoins en terme de surface d'épandage des lisiers, ainsi que des distances d'éloignement par rapport aux bâtiments d'élevage. Elles relèvent pour la plupart du règlement sanitaire départemental qui impose des distances de recul réciproque vis à vis des tiers de 50 m depuis les bâtiments d'élevage et leurs annexes.

Les installations classées génèrent un recul de 50m ou 100 m selon la gestion des lisiers.

On note sur la commune une situation de proximité habitat de tiers/bâtiment d'élevage pouvant bloquer le développement de l'exploitation.

Sur l'ensemble des exploitations on ne constate pas de projet que ce soit en extension, mise aux normes ou diversification. Une exploitation fait de la commercialisation directe.

Les signes de qualité

La commune est concernée par diverses Indications Géographiques Protégées.

PRODUIT	REFERENCE	PRODUIT	REFERENCE
Canard à foie gras du Sud-Ouest	IG/06/95	Porc du Sud-Ouest	IG/14/01
Comté Tolosan		Tomme des Pyrénées	IG/50/94
Jambon de Bayonne	IG/01/95	Volailles de Gascogne	IG/15/94
Kiwi de l'Adour	IG/01/00	Volailles du Béarn	IG/05/94

Les entités agricoles : un espace communal présentant de vastes entités agricoles aux influences diverses

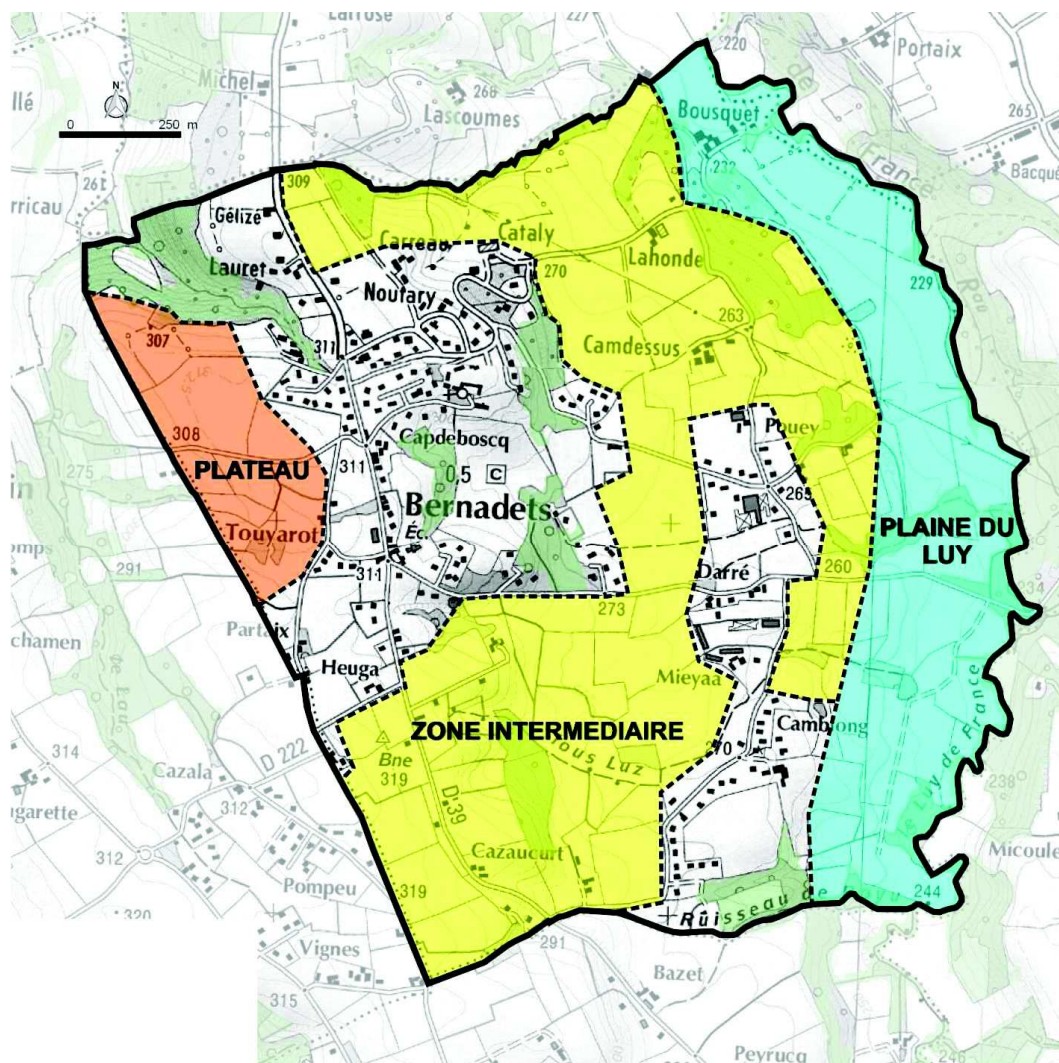
Identifier des entités agricoles homogènes pour expliquer les dynamiques et enjeux en cours

Le territoire communal est de taille réduite ; il est marqué par la vallée du Luy de France et de la vallée centrale formée par ses deux affluents : le ruisseau du lac et l'Arriou.

Le territoire ne présente pas de terres irriguées, et la proximité de Pau le situe dans une couronne périurbaine aujourd'hui attractive.

Aujourd'hui, la dynamique agricole communale est sensiblement déclinante – successions incertaines et structure d'exploitation difficilement viable en l'état-, avec toutefois des exploitations extérieures effectivement implantées sur les terres communales, notamment en terme d'épandage.

Le territoire communal présente une diffusion modérée du bâti et un morcellement du foncier exploitable. Plusieurs entités fonctionnelles sont à préserver pour assurer le maintien d'une activité agricole de plus en plus contrainte sur les plans économiques et environnementaux. Ces entités se développent sur la vallée du Luy de France, l'espace central Château/Hourcade (zone intermédiaire), les marges du plateau de St Casting. Les terres y sont également de bonne qualité.



Entités agricoles fonctionnelles sur la commune

Perspectives

L'agriculture communale s'inscrit dans un territoire aux possibilités de diversification relativement limitées.

Le dynamisme des exploitations communales est en déclin. En même temps les terres agricoles communales montrent leur intérêt pour les exploitations extérieures. Le devenir des espaces agricoles fonctionnels pourrait maintenir cette activité sur la commune : cette fonctionnalité devra intégrer les contraintes de recul des bâtiments d'élevage, des épandages vis à vis de l'habitation des tiers ainsi que les contraintes environnementales.

L'activité agricole représente également une composante majeure du paysage et de l'environnement du territoire, une structure sociale et identitaire forte ; elle prend ainsi une part privilégiée dans la thématique du développement durable.

Le contexte des reprises d'exploitation est difficile au sein des familles du fait de la valeur des prix de l'immobilier et des partages familiaux : cette situation génère un paradoxe entre le maintien des activités agricoles et la demande en lots à bâtir sur l'exploitation afin de régler les partages familiaux.

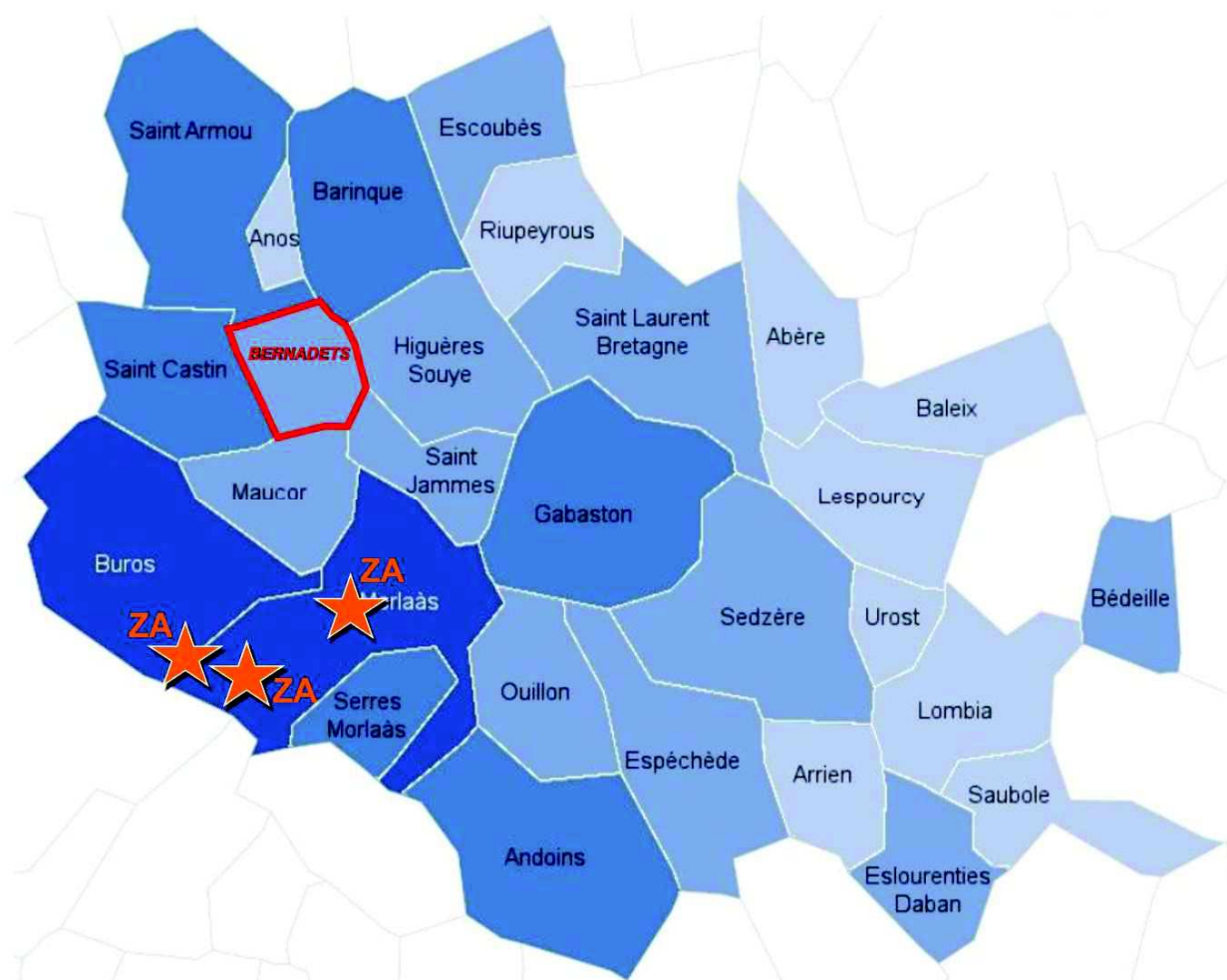
L'activité agricole ne pourra se maintenir qu'en respectant son outil de travail et en étant attentif aux conséquences de l'implantation d'habitat à proximité des sites de production. Les nuisances de l'activité agricole justifient que des distances d'éloignement soient préservées.

La question du devenir des bâtiments agricoles inutilisés sera à envisager dans ce contexte.

A-I-4-5- LES AUTRES ACTIVITES

Les activités artisanales et industrielles

Sources : commune, INSEE, Rapport de présentation du SCOT



Zones d'activités sur la Communauté de communes du Pays de Morlaàs

La commune de **Bernadets** se situe en retrait des grands axes de circulation, à la périphérie de Pau.

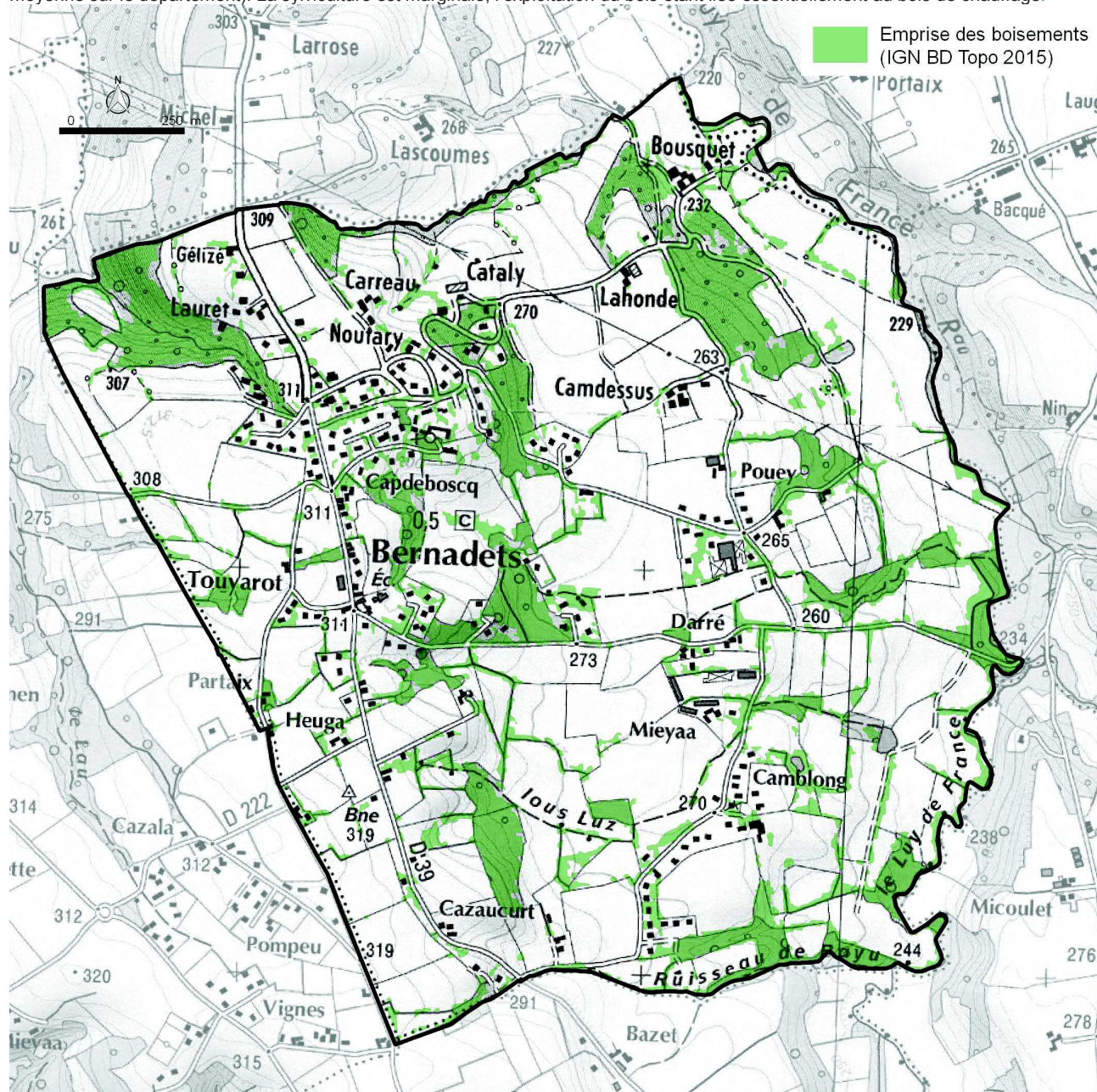
Le bassin d'activité communal est modeste, mais s'inscrit dans la complémentarité avec les grands pôles existants, dont celui de Morlaàs tout proche. Ainsi, le territoire communal ne comporte pas de zone d'activité dédiée, mais présente un tissu d'activité diffus consacré à l'artisanat.

Artisans

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Serrurerie-Ferronnerie |
| 1 | Peintre décorateur-Plaquiste |
| 3 | Travaux publics-Bâtiment-Maçonnerie |
| 1 | Electricité générale |
| 1 | Menuiserie alu-Miroiterie |
| 1 | Horticulture-Compositions florales |
| 1 | Espaces verts |

La sylviculture

La couverture boisée de la commune avec 80ha environ correspond à près de 22% de la surface du territoire de **Bernadets** (27% en moyenne sur le département). La sylviculture est marginale, l'exploitation du bois étant liée essentiellement au bois de chauffage.



Emprise boisée sur la commune
Source : IGN BD Topo

L'accueil et le tourisme

Source : Gîtes de France, <http://geoidd.developpement-durable.gouv.fr>, <http://www.tourisme64.com>

Le tourisme est une activité peu importante sur le territoire communal. Le Plan Local touristique de la communauté de commune prévoit de développer cette activité sur plusieurs points : valorisation des atouts historiques, naturels, développement des activités de loisirs (randonnées, VTT, sport équestre, pêche...), des structures d'accueil... Les abords de Luy de France disposent d'un sentier de randonnée et de découverte qui fait partie d'une offre de loisirs péri-urbain de proximité.

Les activités de loisirs

Source : <http://www.balade-rando-pyrenees.com>, <http://www.tourisme64.com>

Randonnée

La commune est traversée une randonnée pédestre, le tracé n°6 La piste des Abénakis. Elle fait partie des randonnées des Luy, Gabas, Souye, Lées.

La pêche

Activité marginale

La chasse

Une Association de Chasse Agréée, assure la gestion de la chasse sur la commune. Le principal gibier chassé, est, selon la saison, le Chevreuil, le Sanglier, le Lapin et le Lièvre ainsi que l'avifaune (Palombe, Anatidés).

Les associations

Le tissu associatif est important et anime de nombreuses activités et festivités sur la commune tout au long de l'année, on trouve 11 associations sur la commune.

Les structures communales permettent le déploiement de ces activités de façon très satisfaisante.

Sportive	Loisirs	Culturelles	Autres
Tennis de table Gym et entretien Aïkido	ACCA et Ball-trap Club	Comité des Fêtes Amicale laïque	ADMR Luy et Gabas du canton de Morlaàs Maison de la Solidarité Départementale de Morlaàs Anciens combattants Gaüyoux Toustem Parents d'élèves

Synthèse

Synthèse de la situation économique

L'activité communale reste modeste mais montre le maintien de l'effectif de l'emploi

L'activité agricole a présenté un repli préoccupant mais semble se stabiliser : elle reste un secteur à soutenir

Un village très peu pourvu en services et commerces de proximité et concurrencé par l'offre de la périphérie paloise

Les enjeux/ Questionnements spécifiques au territoire

Assurer un développement des activités/services/commerces en lien avec le potentiel du territoire et adapté aux besoins de la population projetée

S'inscrire dans une réflexion intercommunale pour promouvoir les transports collectifs;

Offrir les possibilités de développement et diversification des activités communales, notamment les services et commerces de proximité, l'hébergement touristique ou hôtelier

Soutenir l'activité agricole en maintenant des unités de production fonctionnelles et en permettant l'adaptation ou l'implantation des structures

		DONNEES DE CADRAGE
ENSEIGNEMENT		
Maternelle/ Primaire	Groupe scolaire	Capacité suffisante
Collège - Lycée	Collège et lycée à Pau, Morlaàs	
SERVICES PUBLICS		
Centre loisirs	Intercommunale au village	
Poste	Morlaàs	
Pompiers	Morlaàs	
INFRASTRUCTURES		
VOIRIE		
Principale	RD 39 et RD 222	
Liaisons douces	Dans le bourg : trottoir et parc public central à ambiance piétonne	
TRANSPORTS		
Collectifs bus	Réseau urbain IDELIS en limite de la commune Bus de ramassage scolaire	
train	Pau	
STATIONNEMENTS	Bourg, nombreux stationnements	Capacité suffisante
RESEAUX		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Compétence	Pas de réseau, projet en cours en régie communale	
Schéma directeur d'assainissement		
Capacité		
Utilisation		
Résiduel		
Rejet		
Conformité		
Localisation réseau collectif		
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - AUTONOME		
Compétence	SPANC	
Nombre	215 installations en 2007	
Contrôle	Sur 215 installations fin 2007 30% installations avec nuisances	
Aptitude des sols	Variable	
EAUX PLUVIALES		
Gestion	Compétence communale	
EAU POTABLE		
Compétence	Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Nord Est de PAU	
Ressource	Forages et sources Luy et Gabas - Garlin	
Population estimée	568 habitants raccordés en 2013	
Sécurité incendie	Centre de secours de Morlaàs Nombreux PI sur les espaces urbanisés	
Electricité	ERDF	
DECHETS		
Traitement	Plan départemental d'élimination des déchets approuvé le 12 mai 2009	
Compétence	Collecte : SIECTOM Coteaux Béarn Adour Traitement : SMTD	
Point tri	Centre de tri de Morlaàs	
Numérique		
	Couverture haut débit - Absence du très haut débit	

A-I-5-1 – UN NIVEAU D'EQUIPEMENT MODESTE MAIS FEDERATEUR*Source : Commune*

L'offre en équipements et services publics est très réduite sur la commune, mais reste satisfaisante pour l'accueil de l'enfance.

L'enseignement et l'accueil de l'enfance**Enseignement public**

Groupe scolaire accueillant 70 enfants, 3 classes.

L'établissement a fait l'objet il y a quelques années d'une extension, sa capacité permet des effectifs supplémentaires.

Crèche

Sur Morlàas

Centre de Loisirs Sans Hébergement

Etablissement intercommunale situé sur Buros, accueillant 60 à 70 enfants par jour, avec une capacité maximum de 80 enfants/jour.

Les périodes d'accueil durant les vacances scolaires d'hiver, de pâques et durant le mois de juillet.

Les structures concernant l'enseignement sont suffisantes.

Les services publics

Mairie au bourg.

L'ensemble des services publics tels que pompiers, gendarmerie, impôts, Équipement, Poste, se trouvent sur la commune de Morlàas et Pau.

Les services sociaux sont assurés par le biais du Centre Communal d'Action Sociale de Morlàas, toutefois un adjoint est en charge sur la commune des différents problèmes sociaux.

Les équipements publics

Les équipements publics permettent le déroulement de nombreuses activités générant des lieux de rencontre et du lien social :

Activités culturelles et associatives générales

Une salle multi-activités (capacité 350 personnes).

2 salles de réunions (capacité 2x25 personnes) servant également aux différentes associations.

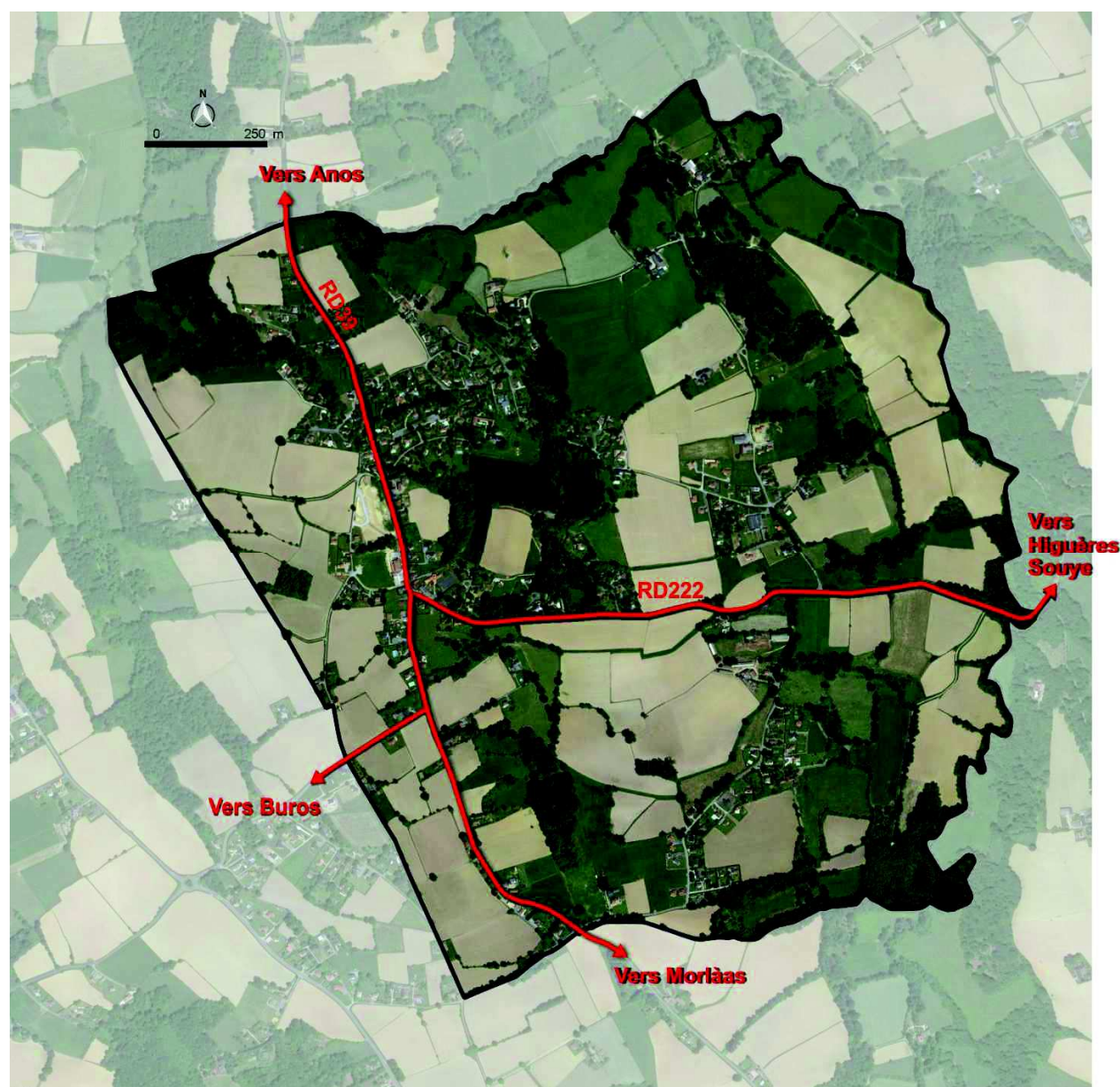
Équipements sportifs et de loisirs

Dans la salle multi-activités.

Un centre bourg organisé sur la convivialité, la sécurité, les mobilités, vecteur d'une unité de village

A-I-5-2 – LA VOIRIE

Source : BD Topo © IGN / 2016, <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>



Cartographie des routes principales sur le territoire communal

La commune dispose de 8850m de voies communales et de chemins ruraux. Les deux voies de communications principales quadrillent la commune.

la RD39, liaison Nord/Sud, suivant la crête principale jusqu'au bourg avant de descendre la commune pour rejoindre Morlàas. La traversée du bourg, en ligne droite induit des problèmes de sécurité. Des aménagements ont été réalisés pour limiter la vitesse.

la RD222, axe transversal, qui traverse la commune d'Est en Ouest, partant du bourg elle descend vers la dépression du ruisseau du Luy de France.

Le réseau des autres voies de circulation s'organise autour de deux voies principales. Autour de cette armature différentes voies font les liens avec les l'ensemble des espaces du territoire communal.

La commune est épargnée par l'accidentologie routière.

Les liaisons douces

La commune présente des aménagements piétonniers sur sa partie centrale, limitée aux abords de la mairie/école/salle des fêtes.

Il n'existe pas pour l'instant d'autres structures de cheminements doux publiques mais le réseau de chemins existant pourrait en partie être un support de maillage. Cette réflexion est relayée par le PLU dans le cadre des emplacements réservés.

A-I-5-3- LES TRANSPORTS

Bus

La commune n'est pas desservie par le service de bus du Conseil Départemental Transports64. Toutefois la ligne 821 dessert les communes voisines de St Jammes et Morlaàs, en direction de Pau.

Le réseau IDELIS de transport de l'agglomération Paloise (gestion par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de l'Agglomération Paloise), s'arrête au niveau de l'hôpital de Pau en limite de Buros et dans le centre-ville de Morlaàs.

Transport scolaire

Un ramassage scolaire journalier (Département) est assuré par une société privée, permettant de rejoindre le collège de Morlaàs et les lycées palois.

Taxi

Pas de taxi dans la commune, mais sur les communes voisines de St Castin et Buros.

Train :

La gare la plus proche est celle de Pau, à environ 15kms

Avion

Aéroport de Pau-Pyrénées à 10kms

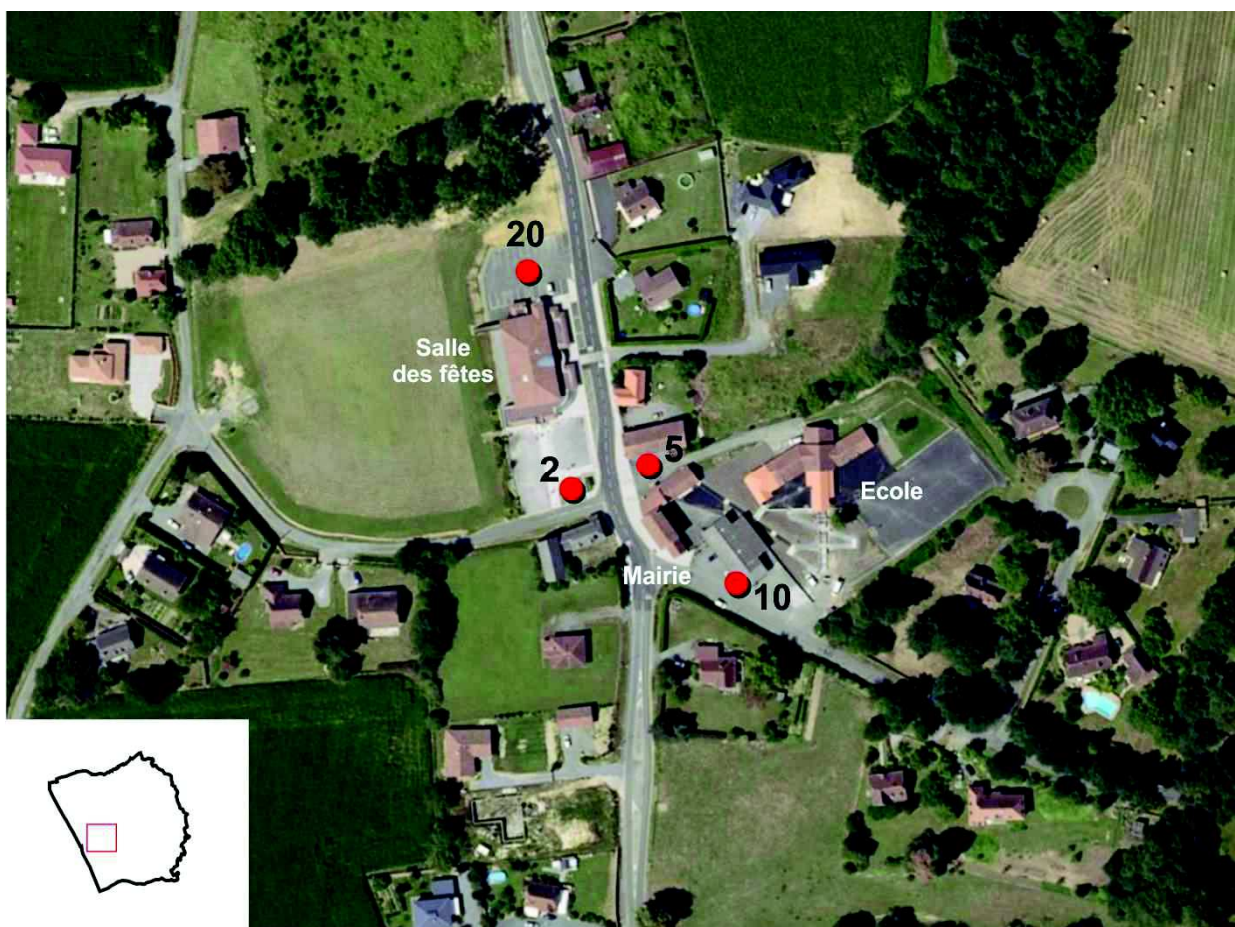
La voiture reste le transport privilégié pour les déplacements quotidiens. Une réflexion sur des solutions alternatives (de type co voiturage) est relayée dans le SCOT et le PLU.

A-I-5-4-LES STATIONNEMENTS

Le parc de stationnement communal reste adapté aux besoins de la commune. Il est essentiellement localisé en cœur de bourg et comporte :
Environ 17 places dont 2 handicapées, entre la mairie et l'école
20 places pour la salle des fêtes

A ce jour, la capacité en stationnement dans le bourg est suffisante, avec près de 40 places de stationnements publiques dans un rayon de 250m autour du centre bourg.

Il n'y a pas de stationnement spécifique, notamment pour les vélos ou deux roues.



Cartographie et capacité des stationnements

A-I-5-5- L'ASSAINISSEMENT

Le territoire de la commune de **Bernadets** est intégralement géré sur le mode de l'assainissement non collectif. Les missions de contrôles et de suivis des installations sont assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), service de la communauté de communes du Pays de Morlaas.

La phase 1 du schéma directeur d'assainissement envisage plusieurs options mais à ce jour aucun avant-projet n'a été établi.

L'assainissement non collectif des eaux domestiques

Source: étude de schéma directeur d'assainissement MPE –bilan spanc – rapport annuel

Nombres d'installations

En 2012, le nombre d'installations est estimé à 238 dont une partie des équipements publics rassemblant une cinquantaine d'équivalent-habitants (mairie/école/salle polyvalente).

Globalement la charge recueillie par les logements est évaluée à 570 équivalents habitants, soit au total, 630 équivalents habitants.

Bilan des installations existantes (2007)

Si le territoire ne connaît pas de gros problèmes liés à l'assainissement non collectif des eaux usées, il présente néanmoins des contraintes assez fortes pour sa mise en œuvre et son bon fonctionnement. Les sols locaux présentent en effet des capacités épuratoires et d'infiltration limitées, qui imposent des rejets d'eaux traitées dans le milieu hydraulique superficiel où des systèmes d'infiltration assez complexes, coûteux et nécessitant des surfaces conséquentes.

Suite au diagnostic réalisé en 2007 sur 215 installations, les données du SPANC du Pays de Morlaas indiquent :

- 24 avec risque important pour l'environnement
- 62 avec risque moyen pour l'environnement
- 11 avec risque important pour la salubrité
- 30 avec risque moyen pour la salubrité
- 32 avec un rejet non traité
- 26 avec un trop plein

Ces chiffres ne sont pas cumulatifs, une installation présentant des risques importants pour l'environnement présente régulièrement des risques pour la salubrité. Au total, selon les règles en vigueur, 65 dispositifs devaient être réhabilités sous 4 ans à l'issue du diagnostic. Selon les élus et le SPANC, moins de 10 réhabilitations ont été réalisées à ce jour (2016).

La non réhabilitation de ces dispositifs est liée à un manque de volonté des propriétaires, à des moyens financiers insuffisant et au fait également que les problèmes soulevés ne présentent pas risques très élevés.

Les dispositifs posant le plus de problèmes sont généralement situés sur des habitations plus isolées, en dehors des quartiers susceptibles d'être concernés par les projets d'assainissement collectif. L'isolement explique à ce titre la vétusté des installations (habitat ancien) mais aussi le faible engagement vers la réhabilitation (pas de conflit de voisinage).

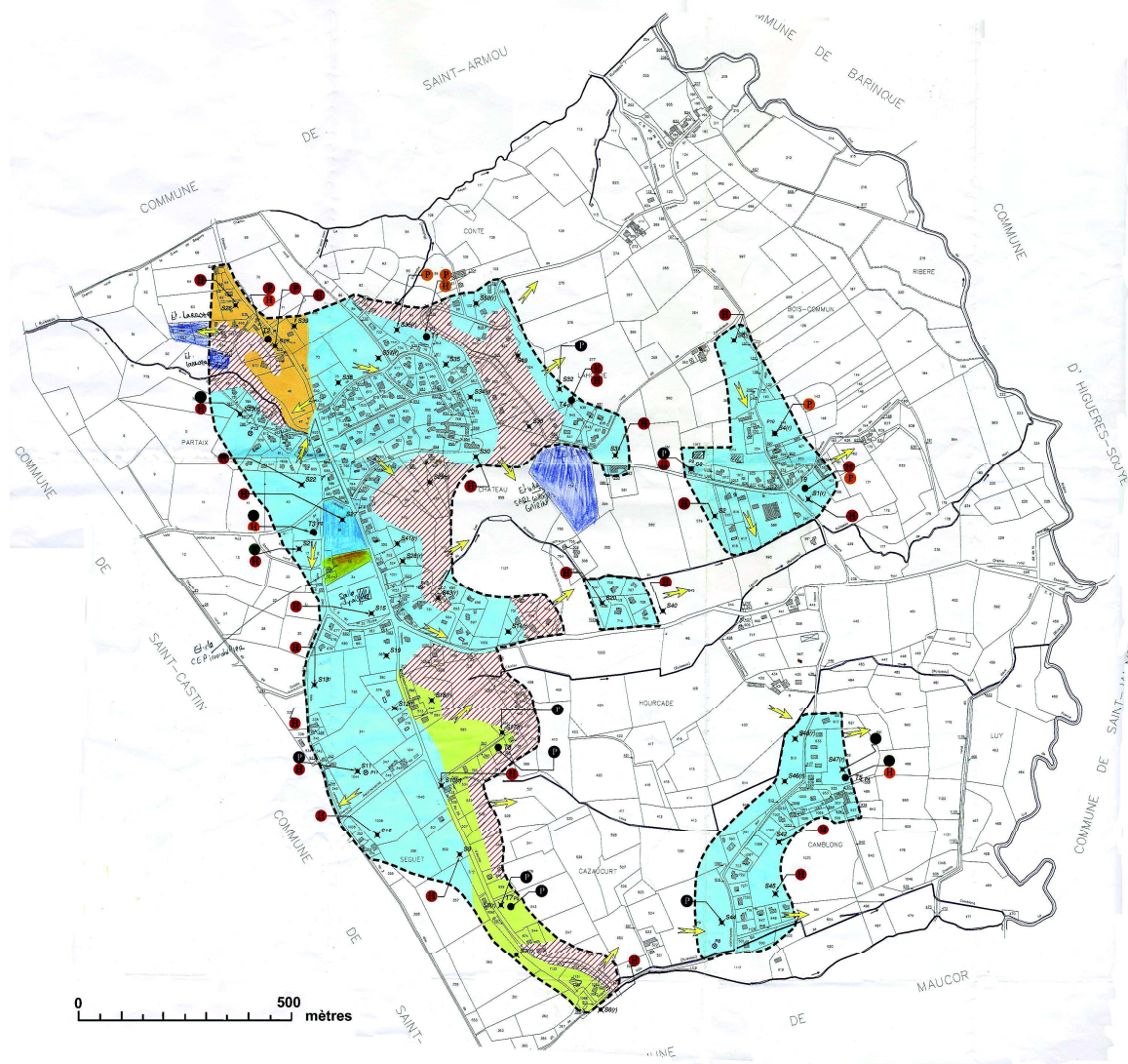
La carte ci-dessous synthétise les données du SPANC sur laquelle les points en rouge sont ceux présentant des risques et des exigences de réhabilitation.

Les bâtiments publics (mairie-école + salle multi activités) sont eux équipés de dispositif d'assainissement complets, via des filtres à sables verticaux drainés avec rejets au milieu hydraulique superficiel.

Sur le village, le SPANC indique qu'il n'y a pas de problème notoire d'assainissement non collectif mais que le parc d'installations est vieillissant et nécessitera des besoins en réhabilitation dans les prochaines années.

Aptitude des sols

Sur le territoire communal, la carte d'aptitude indique qu'une partie des sols est favorable aux filières d'épuration dispersion par le sol. Il est noté toutefois la sensibilité du milieu récepteur, notamment du fait d'étiages marqués. Dans ce contexte les rejets dans le milieu superficiel pourraient être très impactant.



Solutions d'assainissement autonome envisageables :

- Epanchage souterrain
 - Infiltration envisageable (sauf cas exceptionnel)
- La technique d'infiltration sera définie à partir d'une analyse des contraintes locales (cf guide joint)
- Sol reconstitué et drainé vers le milieu hydraulique superficiel (sous réserve d'autorisation)
 - Sol reconstitué, surélevé et drainé (sous réserve d'autorisation)
 - Assainissement autonome difficilement envisageable

Carte d'aptitude des sols et zonage d'assainissement
Source : Saunier-Techna – Schéma directeur - 2001

La gestion des eaux pluviales

Contrairement à ce qui s'applique aux eaux usées, il n'existe pas d'obligation générale de raccordement pour les eaux pluviales. Par conséquent, celle-ci peut être imposée que sur la base de règles locales issues du schéma communal d'assainissement, qui a autant vocation à traiter de ces aspects que de l'assainissement des eaux usées.

Ainsi, la maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement constitue un **préalable indispensable au développement de l'urbanisation**. Les extensions des zones urbaines et des infrastructures de transport sont susceptibles d'aggraver les effets néfastes du ruissellement pluvial sur le régime et la qualité des eaux et sur la sécurité des populations. L'imperméabilisation des sols en soustrayant à l'infiltration des surfaces de plus en plus importantes entraîne :

- Une concentration rapide des eaux pluviales et une augmentation des pointes de débit aux exutoires ;
- Des apports de pollution par temps de pluie pouvant être très perturbants pour les milieux aquatiques.

Les eaux pluviales sont l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et l'aménagement du territoire. Il est possible de distinguer **quatre enjeux majeurs** de la gestion des eaux pluviales :

- **Inondations** : limiter les crues liées au ruissellement pluvial, les phénomènes d'érosion et de transport solide qui sont associés, ainsi que les débordements de réseaux ;
- **Pollution** : préserver ou restaurer la qualité des milieux récepteurs par la maîtrise des flux des rejets de temps de pluie ;
- **Assainissement** : limiter la dégradation du fonctionnement des stations d'épuration par temps de pluie et le risque de non-conformité ;
- **Aménagement** : envisager l'aménagement du territoire en maîtrisant les trois risques précédents

Au sein du bourg communal, des ouvrages de collecte des eaux surfaciques (grilles avaloirs) sont présents sur la chaussée.

Ces ouvrages recueillent les eaux superficielles accumulées sur les surfaces imperméabilisées, puis les acheminent via un réseau souterrain et aérien en direction du réseau hydrographique superficiel.

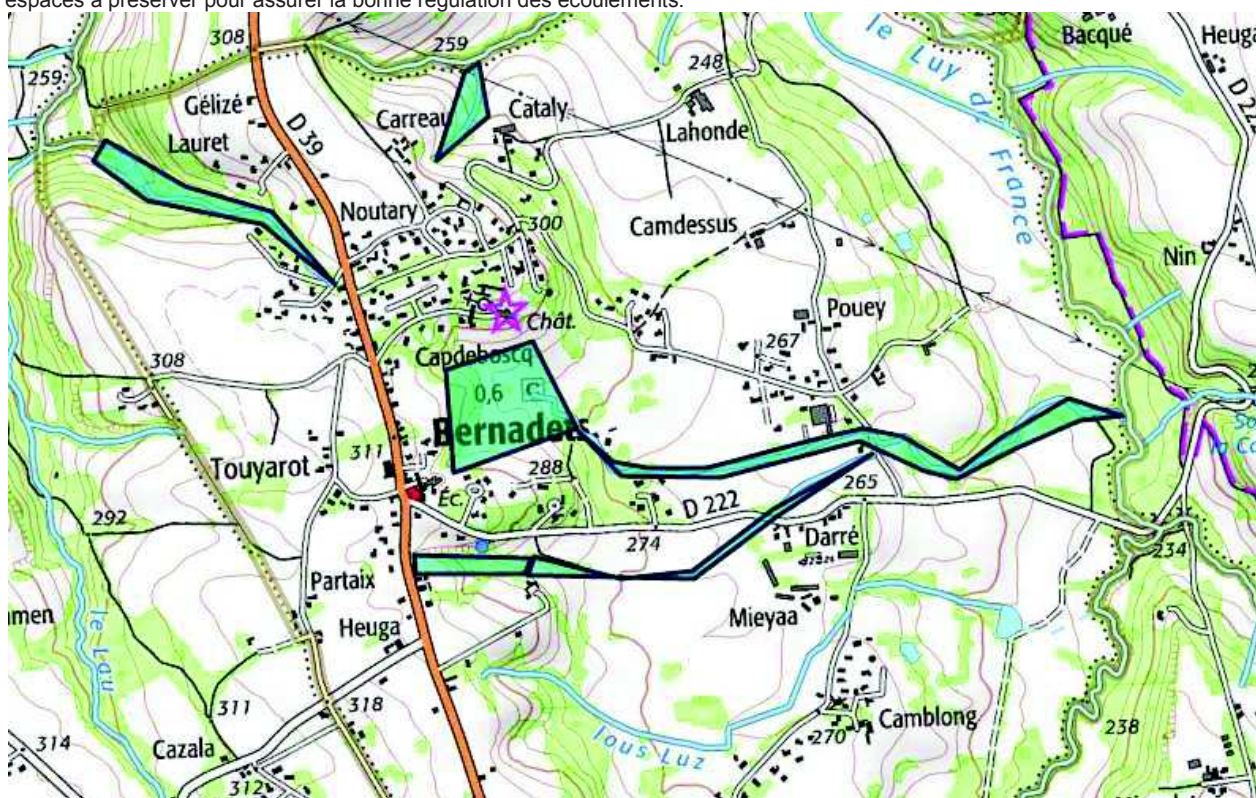
Les eaux pluviales des espaces bâtis privés sont infiltrées dans le sol via des puisards.

Les eaux de ruissellement de la voirie, sont conduites naturellement vers des fossés puis leur exutoire naturel (nombreux thalwegs).

En dehors du bourg communal, les eaux de ruissellement sont directement recueillies par le réseau de fossés présents en limites parcellaires ou en bordure de voirie. Ces eaux sont également acheminées de façon gravitaire vers le réseau hydrographique superficiel.

Ponctuellement, des ouvrages de gestion/traitement des eaux pluviales peuvent être mis en place au sein de zones d'habitats regroupés récemment créées. Ces dispositifs permettent d'assurer une collecte de la totalité des eaux de ruissellement, d'abattre leur concentration en polluants, puis les restituer au réseau hydrographique superficiel à débit régulé afin d'éviter tout afflux hydraulique.

Sur la commune de **Bernadets**, on notera la présence de thalwegs naturels récepteurs des eaux de ruissellement en aval du bourg qui sont des espaces à préserver pour assurer la bonne régulation des écoulements.



Emprise schématique des zones de réception des eaux de ruissellements du bourg (en bleu)

A-I-5-6- L'EAU POTABLE

Sources : rapport annuel 2015, SMNEP

Structure gestionnaire

La commune fait partie du Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Nord Est de PAU qui a compétence pour l'eau potable. Le SMNEP gère la partie production. C'est-à-dire qu'il a en charge le captage de l'eau, son traitement éventuel, son transport et son stockage. La distribution de l'eau aux abonnés est ensuite assurée par les Syndicats Intercommunaux d'Adduction à l'Eau Potable (SIAEP distributeurs). Le service est assuré par affermage par la société SAUR jusqu'en 2023.

Bernadets est concerné par le syndicat d'adduction SIAEP Luy Gabas Leès (63 communes) dont le service est assuré par affermage jusqu'en 2021 par la société SATEG.

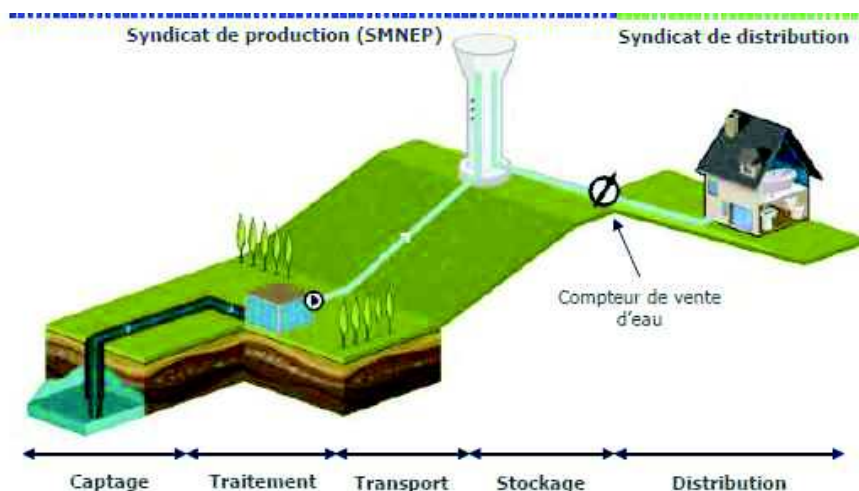


Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet

Ressource

Le SMNEP dispose de différentes ressources (sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et nappe des sables infra-molassiques). En fonction de sa nature, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de quatre usines de traitement. L'eau est ensuite stockée (7 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 13 250 m³) avant d'alimenter les 11 collectivités adhérentes.

La distribution s'organise autour de 4 secteurs :

SIAEP Luy Gabas Leès : issu du rattachement du SIAEP de Garlin au SIAEP de Luy et Gabas : concerne Bernadets.

Syndicat d'eau du Pays de Nay : issu de la fusion des SIAEP de Nay Ouest et de la Plaine de Nay

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse : issu de la fusion du Syndicat

d'Assainissement de la Plaine de l'Ousse et du SIAEP de la Vallée de l'Ousse

SIAEP du Vic-Bilh : issu de la fusion des SIAEP de Crouseilles, des Enclaves, de Lembeye et de Montaner

Le syndicat de PAU exploite ainsi douze ressources, pour une capacité nominale totale de 2325m³/h, protégées à près de 80% en 2013 :

ressource	type	Protection*	traitement	Capacité nominale
Aygue negre	Captage réseau karstique	60%	Simple chloration	300 m ³ /h
Aygue blanche	idem	60%	idem	300 m ³ /h
Ouzom	Prise d'eau en cours d'eau	100%	coagulation, flocculation, décantation, filtration, désinfection	750 m ³ /h
Bordes (4)	Champs captant Nappe des sables infra-molassiques 85/100m	100%	Ressources très vulnérables	344 m ³ /h
Baudreix	Forage nappe alluviale gave de Pau	Station d'alerte 100%		180 m ³ /h
Lespielle Simacourbe	Forage Nappe des sables infra-molassiques 300/500m	100%	Traitement physico-chimique	400 m ³ /h
Lalongue	Forage Nappe des sables infra-molassiques 330m	100%	idem	200 m ³ /h
Burasse Mendousse	Forage Nappe des sables infra-molassiques 491/528m	100%	idem	50 m ³ /h
total		79,9%		2325 m³/h

Etat d'avancement de la protection de la ressource

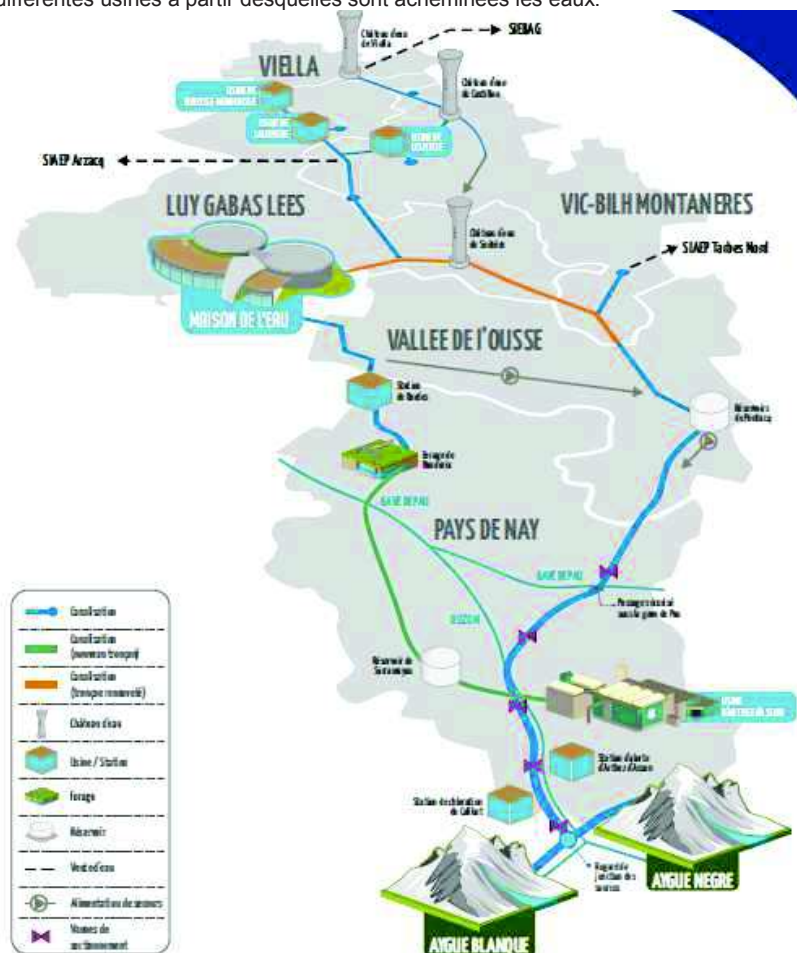
- 0% aucune action
- 20% études environnementales et hydrogéologique en cours
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% dossier déposé en préfecture
- 60% arrêté préfectoral
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés et mise en place d'une procédure de suivi d'application de l'arrêté)

Le territoire du SIAEP Luy Gabas (31400 habitants desservis en 2013/13767 abonnés) est approvisionné par les ressources suivantes :

Ressources du SMNEP utilisées	Points de mise en distribution sur le SIAEP Luy Gabas Lées	Territoire desservi	Volumes 2013 vendus par le SMNEP
Sources des Aygues et station d'Arthez d'Asson	Réservoir de Sedzère Axe Esclourenties - Maucor	"Luy et Gabas"	953 546 m3
Forages de Bordes et Baudreix	Réservoir de Maucor	"Luy et Gabas"	1 612 631 m3
Forage de Lalongue	Sévignacq (via le réservoir de Coslédàa)	"Luy et Gabas"	234 120 m3
Forage de Burosse-Mendousse	Burosse-Mendousse Réservoir de Vialer	"Garlin"	357 169 m3
Forage de Lepsielle	Diusse (via Réservoir de Viella)	"Garlin"	158 680 m3
TOTAL			3 311 287 m3

La commune de **Bernadets** n'est pas concernée par des périmètres de protection sur son territoire.

Les eaux sont traitées dans différentes usines à partir desquelles sont acheminées les eaux.



Synoptique de la structure du SMNEP

Consommation et prélèvements

En 2015, les prélèvements totaux sur le SMNEP ont comptabilisés 9 013 339 m³ sur l'ensemble des ressources pour une population estimée à 86 130 habitants. A noter que des prélèvements concernent des ventes à l'exportation vers d'autres territoires.

des 100 habitants. A noter que des prélèvements concernent des ventes à l'exportation vers d'autres pays.								
Ressource	Nature	Date mise en service	Date AP	Qnominal (m³/h)	Prélèvement 2014 (m³)	Prélèvement 2015 (m³)	Variation	
Aygue Nègre	Source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	4 340 995	4 348 474	0,2%	
Aygue Blanche	Source de montagne	01/01/1960	*	300				
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	280 362	320 141	14,2%	
Bordes F1	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	34	182 119	161 691	-11,2%	
Bordes F2	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	110	42 174	160 993	281,7%	
Bordes F3	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	168	1 179 208	1 013 243	-14,1%	
Bordes F4	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	32	241 917	341 487	41,2%	
Baudreix	nappe alluviale	27/10/2006	27/06/2006	180	1 428 233	1 275 121	-10,7%	
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	237 351	365 281	53,9%	
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	347 325	367 185	5,7%	
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	520 468	485 662	-6,7%	
Burousse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	163 129	174 061	6,7%	
AP : Arrêté Préfectoral * : Arrêté préfectoral annulé par le Tribunal Administratif de Pau le 17 novembre 2015				Total	2 325	8 963 281	9 013 339	+ 0,6%

Pour ce qui est du SIAEP, il bénéficie de plusieurs ressources du SMNEP : au total, le volume mis en distribution sur le syndicat (3 403 359 m³ en 2015) représente 42,6 % du volume total vendu par le SMNEP en 2013 (7 994 404m³).

Consommation

La consommation globale du SMNEP diminue entre 2011 et 2012 de 0.6%. En 2012, la consommation des collectivités adhérentes a été de 8 279 625 m³ pour 39 329 abonnés, soit 210,5 m³/abonnés au global.

Evolution des volumes importés par le SIAEP Luy Gabas

Tableau 9: Historique des volumes importés depuis 2009

SIAEP Luy Gabas Léas	2009	2010	2011	2012	2013
Volumes importés* (m ³)	3 390 391	3 222 839	3 115 384	3 233 273	3 311 287
Evolution par rapport à année N-1 (%)	/	-4,9%	-3,3%	3,8%	2,4%

*l'achat d'eau du territoire de "Garlin" est retranché, car comptabilisé dans le volume importé sur le territoire "Luy et Gabas"

En 2013, le volume vendu sur le territoire syndical Luy Gabas (des volumes sont exportés vers des collectivités voisines), totalise 2073074m³, alors que 3 311 287m³ ont été importés du SMNEP.

Bernadets compte 568 habitants desservis en 2013 avec 28 661m³ consommés.

La consommation moyenne par abonné domestique est de **126/127m³/an** à **Bernadets**.

Réseau-Distribution

Le réseau global compte environ 190 km de canalisations, 2 sur-presseurs et 10 réservoirs (13250m³ au total).

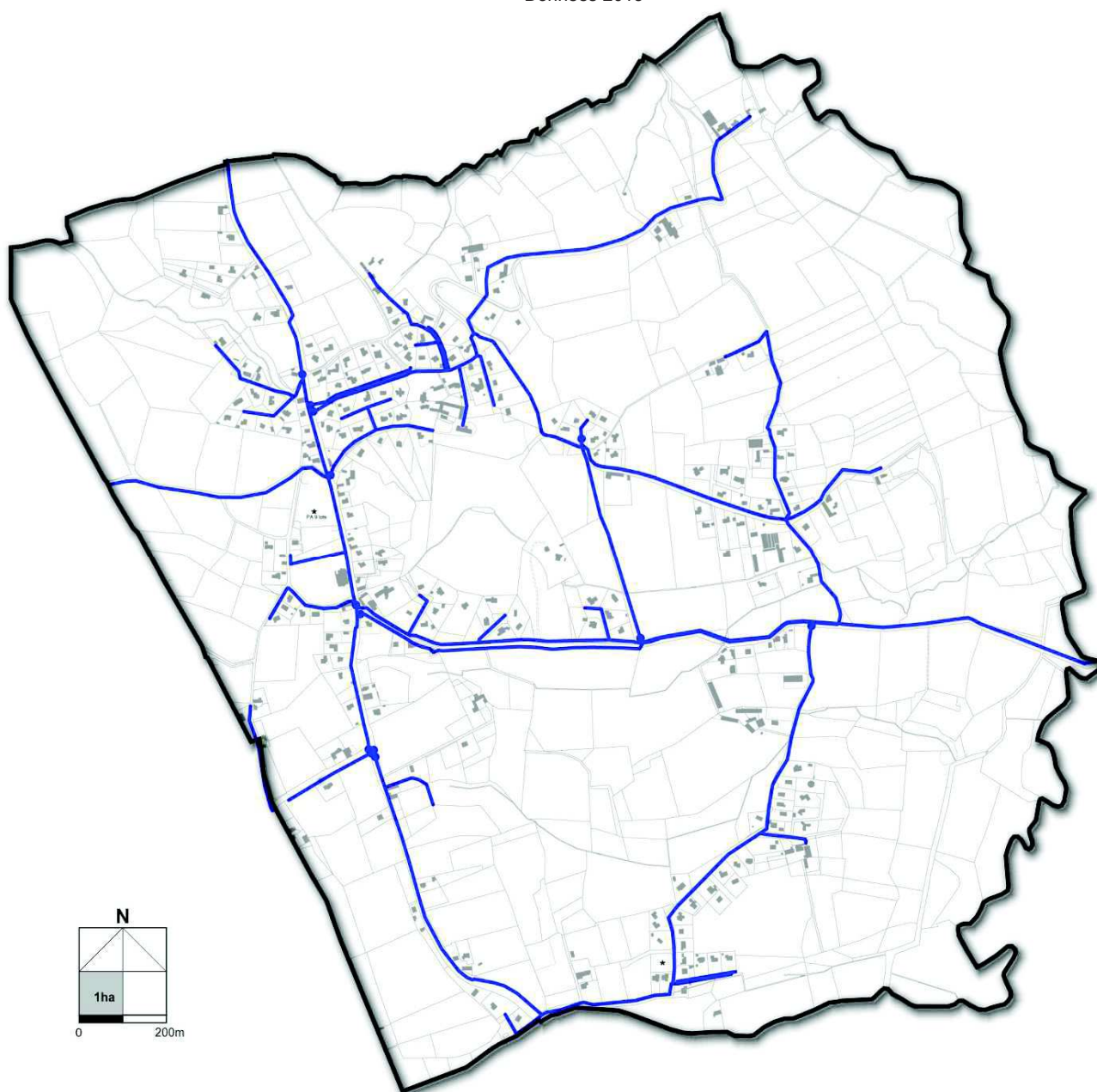
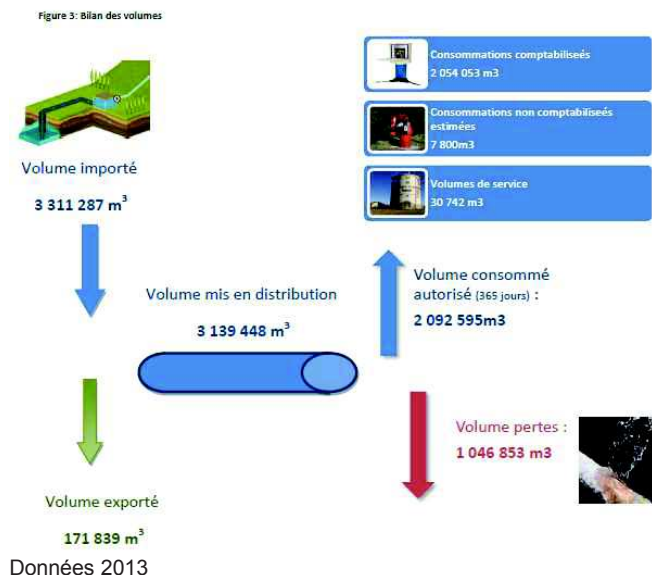
Sur la commune le réseau dessert l'ensemble des espaces bâtis et ne pose pas de problème particulier.

Le syndicat SIEPA Luy Gabas possède 25 réservoirs sur son territoire dont 11 sont sur tour et les autres sont semi-enterrés. Cela représente une capacité totale de stockage de 7 150m³.

Une interconnexion existe entre les deux territoires « Luy et Gabas » et « Garlin », et le SIEBAG.

Sur la commune de **Bernadets** : 1 réservoir semi-enterré (100 m³)

Le niveau de perte a augmenté en 2013 et un plan d'action est mis en place suite au schéma directeur qui a identifié les causes et lieux de fuite.



Cartographie du réseau d'eau potable sur la commune

Traitement-distribution-qualité

Le traitement est réalisé sur 6 stations de traitement adapté à la qualité de l'eau brute.

En 2013, la qualité de l'eau a été conforme avec 100% de prélèvements conformes.

Toutes les analyses réalisées en 2013 ont été conformes, tant pour les paramètres bactériologiques que physico-chimiques. L'eau distribuée par le syndicat pour l'année 2013 peut être qualifiée de bonne qualité.

Unité de gestion : SIAEP	
Territoire « Luy et Gabas »	
Bactériologie	EAU DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE 100% des résultats conformes
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
Nitrates	La teneur en nitrates des eaux provenant des stations de traitement de Calibet et Arthez d'Asson est faible (1 mg/l), celle de l'eau provenant de la station de traitement de Bordes est de 27 mg/l environ. A ces taux les nitrates ne présentent pas de caractère de toxicité.
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre	
Dureté	La dureté moyenne de l'eau est d'environ 14 degrés français. Cette eau est peu calcaire.
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté	
Fluorures	La teneur en fluor est très faible (0,11 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre	
Pesticides	La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre	
Autres paramètres	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

L'eau qui alimente le syndicat des Luy et Gabas provient de plusieurs origines : - des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Juzon) et AYGUE NÈGRE (commune d'Asson). Ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, - de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, - de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la Société Anonyme de Travaux Et Gestion (SATEG).	
BACTERIOLOGIE	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE 100 % des résultats sont conformes
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
NITRATES	La teneur en nitrates des eaux provenant des stations de traitement de Calibet et Arthez d'Asson est faible (1 mg/l), celle de l'eau provenant de la station de traitement de Bordes est de 27 mg/l environ. A ces taux les nitrates ne présentent pas de caractère de toxicité.
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.	
DURETE	La dureté moyenne de l'eau est d'environ 14 degrés français. Cette eau est peu calcaire.
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.	
FLUORURES	La teneur en fluor est très faible (0,11 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.	
PESTICIDES	La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.	
AUTRES PARAMETRES	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL	
L'eau distribuée pendant l'année 2013 a été de bonne qualité	

Synthèse ARS 2013

Travaux et perspectives

Suite au schéma directeur plusieurs actions ont été programmées, notamment pour sécuriser l'approvisionnement, trouver de nouvelles ressources et réduire les pertes.

Le rapport annuel ne mentionne pas de problématique sur la capacité de la ressource, notamment en période de pointe.

Programme 2014	
1404 Protection cathodique Arthez d'Asson • Coût estimatif : 50 K€ HT • Planning : 2014	1407 Poursuite investigations secteur Piémont • Coût estimatif : 50 K€ HT • Planning : 2014 - 2015
1405 Réservoir mutualisé de Sarranayou 3000 m³ • Coût estimatif : 1,1 M€ HT • Planning : 2014 - 2015	1408 Potentialité Interconnexion SIAEP d'Arzacq • Coût estimatif : 20 K€ HT • Planning : 2014
1406 Sécurisation liaison Ayguès - Pontacq • Coût estimatif : 300 K€ HT • Planning : 2014	1409 Potentialité Interconnexion SIAEP Tarbes Nord • Coût estimatif : 9 K€ HT • Planning : 2014
Proposition Schéma Directeur 2013 - 2032	
1301 Modification du groupe de pompage de l'usine d'Arthez d'Asson : • Coût estimatif : 244 K€ HT • Programme SDAEP : 2.2 • Planning : 2013	1403 Réservoir de Pontacq 5000 m³ : • Coût estimatif : 1,5 M€ HT • Programme SDAEP : 3.3 • Planning : 2014 - 2015
1302 Sécurisation traversée Gave de Pau : • Coût estimatif : 1,2 M€ HT • Programme SDAEP : 6.1 • Planning : 2013 - 2015	1501 Optimisation de la décantation filtration de l'usine d'Arthez d'Asson : • Coût estimatif : 290 K€ HT • Programme SDAEP : 5.2 • Planning : 2015
1303 Diagnostic et protection cathodique Ayguès - Pontacq : • Coût total : 17,6 K€ HT • Programme SDAEP : 6.2 • Réception : octobre 2013	1502 Optimisation du traitement de l'usine de Lespelle : • Coût estimatif : 52 K€ HT • Programme SDAEP : Programme SDAEP : 5.3 • Planning : 2015
1401 Mise en place de compteurs de sectorisation : • Coût estimatif : 19 K€ HT • Programme SDAEP : 1.2 • Planning : 2014	1601 Modification des groupes de pompage de Bordes et Maucor : • Coût estimatif : 52 K€ HT • Programme SDAEP : 5.3 • Planning : 2015
1402 Expertise réservoirs de Maucor : • Coût estimatif : 8 K€ HT • Programme SDAEP : 2.3 • Planning : 2014	

A-I-5-7- LA SECURITE INCENDIE

Source : Rapport Sateg 2015

La réglementation sur la sécurité incendie a évolué selon la conception de la D.E.C.I. Chaque commune devant définir son analyse de risque et le dispositif à prévoir.

L'analyse des risques est au cœur de la définition des ressources en eau pour l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie. La méthode s'applique dans la continuité du S.D.A.C.R., en définissant les risques comme suit :

RISQUES COURANTS DANS LES ZONES COMPOSEES MAJORITAIREMENT D'HABITATIONS	
Niveau de risque	Dispositif à prévoir
risques courants faibles pour les hameaux, écarts...	quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum 30 m3 utilisables en 1 h ou instantanément ;
risques courants ordinaires pour les agglomérations de densité moyenne	120 m3 utilisables en 2 heures
risques courant importants pour les agglomérations à forte densité.	plusieurs sources de 120 m3 utilisables en 2 heures, au cas par cas. Ces valeurs sont des valeurs indicatives pivot.
RISQUES PARTICULIERS DANS LES AUTRES ZONES (ZONES D'ACTIVITES, BATIMENTS AGRICOLES...)	
Niveau de risque	Dispositif à prévoir
Au cas par cas	Au cas par cas

Cette approche permet d'intégrer les contingences de terrain pour adapter les moyens de défense, dans une politique globale à l'échelle départementale, communale ou intercommunale. Il ne s'agit donc plus de prescrire de manière uniforme sur tout le territoire national les capacités en eau mobilisables. Il s'agit d'atteindre un objectif de sécurité au moyen de solutions d'une grande diversité.

Les quantités d'eau de référence et le nombre de points d'eau incendie (P.E.I.) sont ainsi adaptés à l'analyse des risques.

Les P.E.I. utilisables sont des ouvrages publics et privés constitués par :

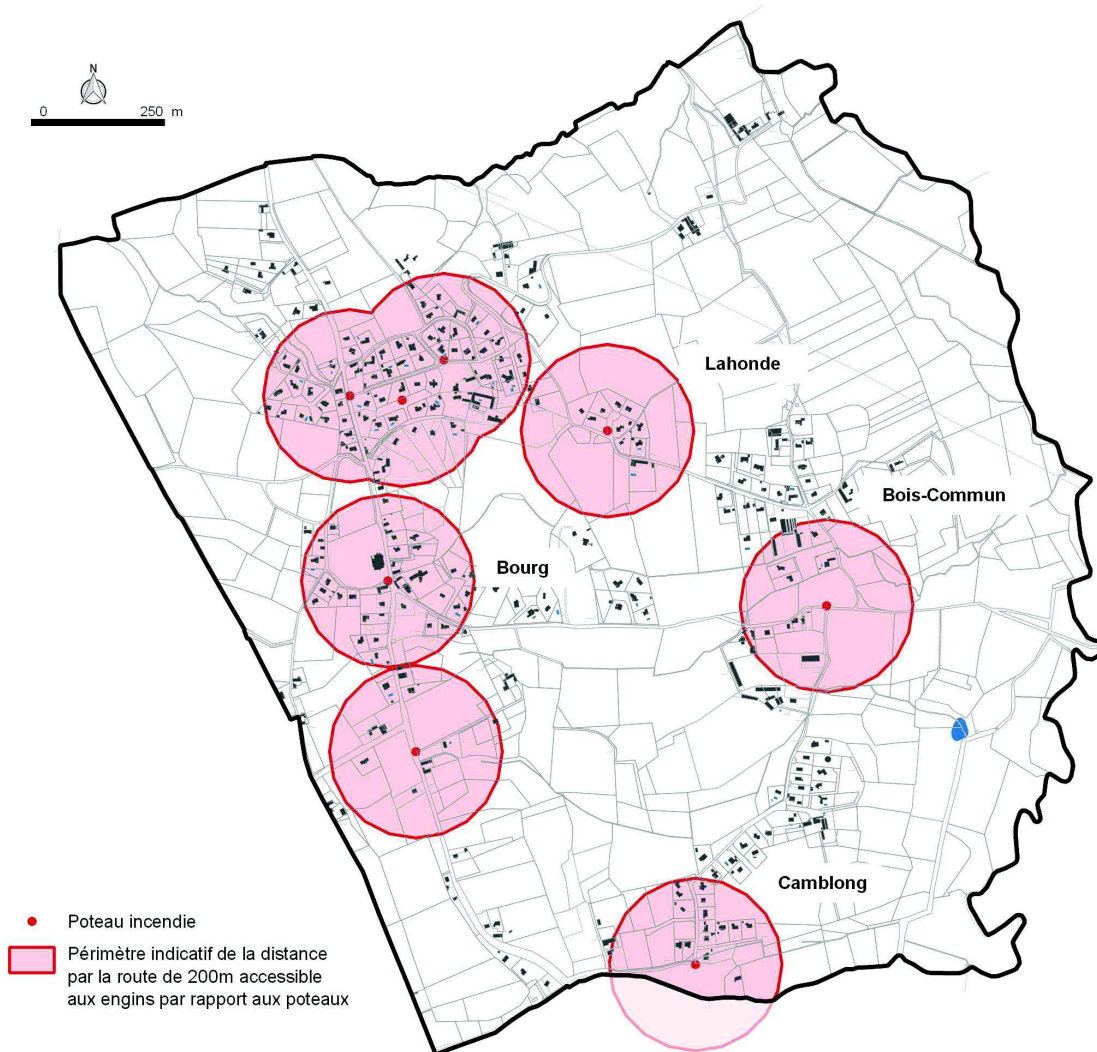
- les bouches et poteaux d'incendie alimentés à partir d'un réseau de distribution d'eau sous pression ;
- les points de ressource en eau naturels ou artificiels équipés de points d'aspiration ou de raccordement des moyens de lutte contre l'incendie ;
- toutes autres prises ou points d'eau conformes aux spécifications fixées pour chaque département

Dispositif sur la commune

Actuellement, la couverture incendie est assurée sur l'ensemble du territoire par près de 8 poteaux incendie au fonctionnement satisfaisant, installés dans le cadre de la réglementation précédente.

Au regard de la distribution des poteaux incendie on notera ainsi :

- une couverture relativement satisfaisante au bourg avec quelques marges non protégées
- une couverture satisfaisante à Lahonde
- une couverture à étendre à Bois commun et Camblong



Cartographie de la couverture incendie sur les secteurs urbanisés de la commune

Commune de Bernadets

Relevé réalisé le 21/12/2015



Relevés Poteaux Incendie Année 2015

N° Poteau Incendie	Emplacement	Diamètre	Pression (Bars)	Débit à 1 bar	Débit à 0 bar	Norme	Observations
1	Allée des Chevreuils	100	4,5	62 à 2 bars		Oui	Bon état
2	Ecole/Mairie	100	5	57	65	Oui	Bon état
3	Lotissement du Château	100	5,5	63		Oui	Manque capots
4	Chemin de Lahonde	100	5	60 à 2 bars		Oui	Bon état
5	Chemin de Coueyrou	100	5	62		Oui	Bon état
6	Chemin de Laragnou	100	3,5	50	60	Oui	Bon état
7	CD n°22	100	3,5	82 à 2 bars		Oui	Bon état
8	Pont sud du village	100	2,5	44	21	Oui	Bon état
9	Chemin Deous Hours	100	3,5	63		Oui	Bon état
10	Lotissement Pébrocq	100	5	63			Bon état

Rapport concernant la situation de la défense incendie du SDIS 2015

Les Feux de forêt

Source : Porté à Connaissance

Bernadets n'est pas affectée par le risque feux de forêts dirigés au Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2012.

A-I-5.8- LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

L'ensemble de la commune est desservi par le réseau électrique EDF.

A-I-5-9 – LE RÉSEAU GAZ DE VILLE :

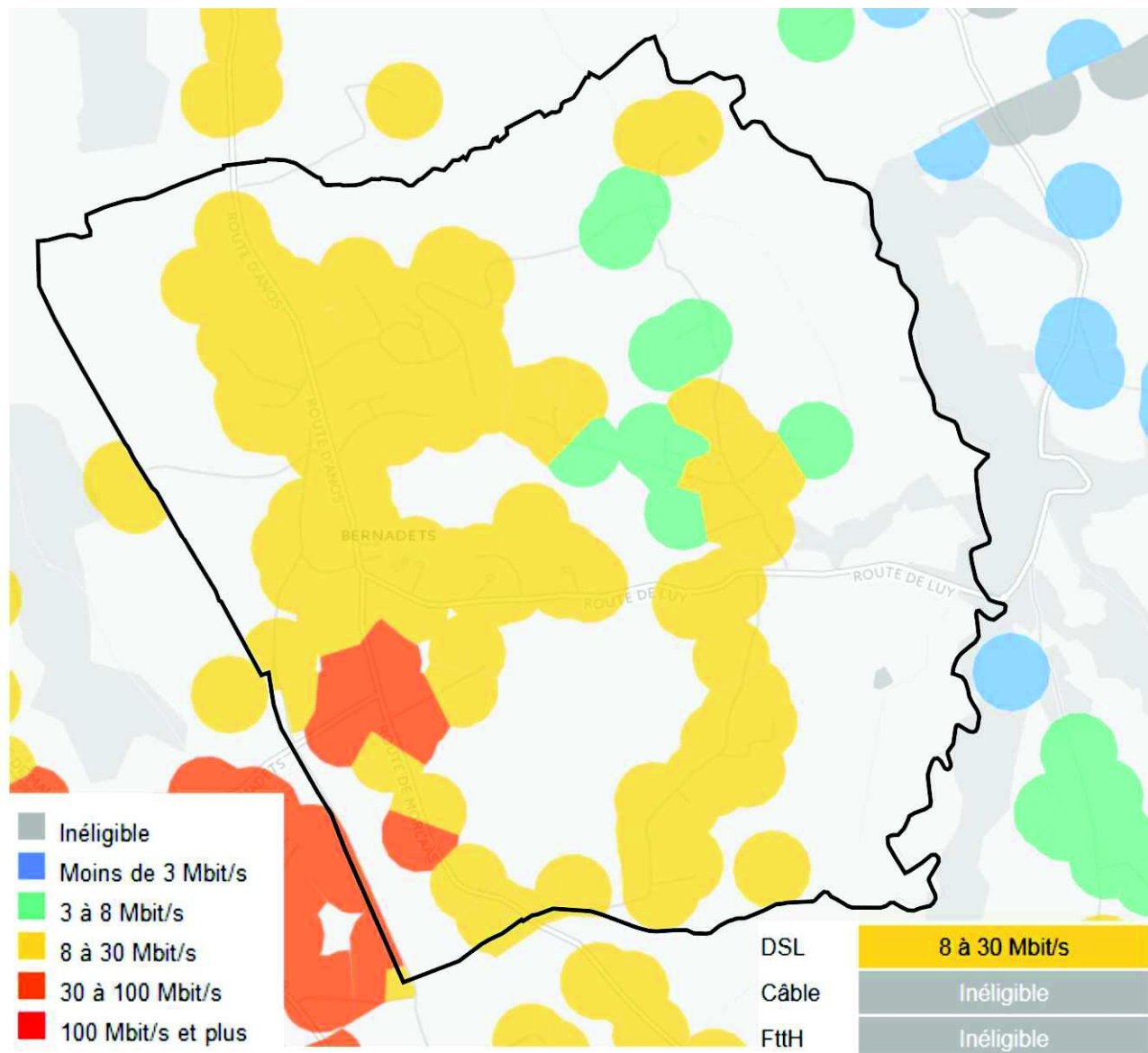
Source : <http://www.grdf.fr/collectivites-territoriales/mes-services/communes-desservies>

La commune n'est pas desservie en gaz naturel.

A-I-5-10 – LES RÉSEAUX NUMERIQUES

Source : <http://observatoire.francethd.fr/>, ariase.com

La commune ne dispose pas d'équipements donnant accès au très haut débit. Pour autant, la desserte ADSL est présente et satisfaisante dans le bourg, moins rapide dans les écarts.



A-I-5-11- LA COLLECTE DES DECHETS

Schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Pyrénées Atlantiques, rapport annuel 2012

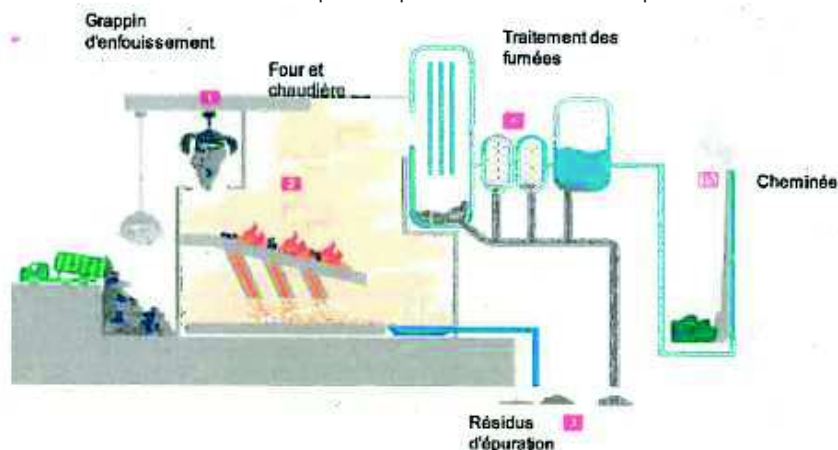
La collecte des déchets est assurée par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour à raison de x collectes hebdomadaires.
La collecte est réalisée via le tri sélectif

Les déchetteries les plus proches sont situées à Serres Castet et Morlaàs.

A-I-5-12- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le syndicat mixte de traitement des déchets (SMTD) est la structure compétente pour le traitement des déchets. Il a initié un **Programme local de réduction des déchets**, guidé par le Grenelle de l'Environnement, dont l'objectif final est de **réduire de 7 % la production des déchets à l'horizon 2014** en ayant mis en place des mesures spécifiques (réduction emballage, compostage domestique...).

Les déchets sont incinérés à l'usine d'incinération de Lescar après les phases de tri-valorisation préalables.



Fonctionnement de l'unité de Lescar

Les déchets collectés sont valorisés à plus de 90% en 2012.

Le syndicat dispose ainsi :

D'un centre de tri (16671,09 T)

De plateformes de compostages (31829,64T)

Une unité de filière bois énergie

Une usine d'incinération (80 383,24 T dont 7 168,56 T évacuée et 73 214,68T incinérées)

Un site d'enfouissement à Précilhon (15 552,79 T en 2012)

La valorisation des déchets est importante.

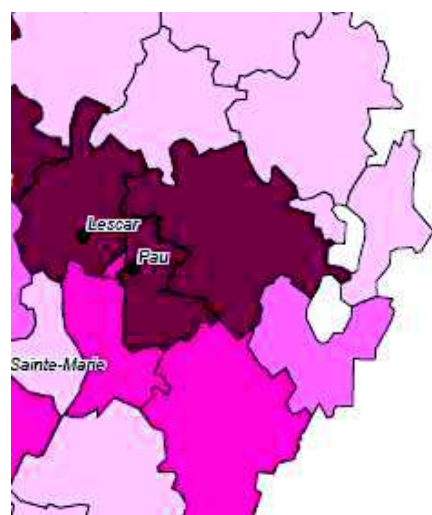
Bilan valorisation

FILIÈRE DE VALORISATION	TONNES	%	
TRI SÉLECTIF : part valorisée	14 033	8,7%	Transitant par Sévignacq
VERRE RÉCUPÉRÉ	8 238	5,1%	Données 2012 du Conseil Général incluant tous les EPCI adhérents (y compris flux ne transitant pas par des sites du SMTD, qui sont largement majoritaires)
COMPOSTAGE : part valorisée	37 920	23,4%	avec le compostage à la ferme et le broyat valorisé par le Sictom Haut Béarn avec les boues de step (2 403 t en 2012)
VALORISATION VIA DÉCHETTERIES	12 849	7,9%	31 304 tonnes au total moins 16 455 t de déchets verts issus des déchetteries et soit traités en plateforme SMTD, soit compostés à la ferme , soit valorisés par le Sictom du Haut Béarn (boues STEP)
TOTAL VALORISATION MATIÈRE	73 040	45,0%	
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES OM et assimilés	73 216	45,2%	tonnage incinéré à Lescar
TOTAL DE LA VALORISATION	146 256	90,2%	
ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS NON-RECYCLABLES :			
ENCOMBRANTS MÉNAGERS	5 600	3,5%	part non valorisée
CENTRE DE TRI DE SEVIGNACQ (refus non incinérés)	1 359	0,8%	
CRIBLAGE DE MÂCHEFERS U.I.O.M DE LESCAR	1 756	1,1%	
ORDURES MÉNAGÈRES : arrêt technique ulom de Lescar, part d'om non incinérées envoyée à Montech	7 168	4,4%	
TOTAL ENFOUISSEMENT	15 883	9,8%	
TOTAL TOUTES FILIÈRES	162 139	100%	

Au bilan, le traitement des déchets intègre l'ensemble de la production dans le cadre d'une organisation qui optimise le recyclage et la récupération, par des équipements adaptés et évolutifs.

A-I-5-13- LE PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DES DECHETS DU BTP

Sources : plan départemental de gestion de déchets du BTP



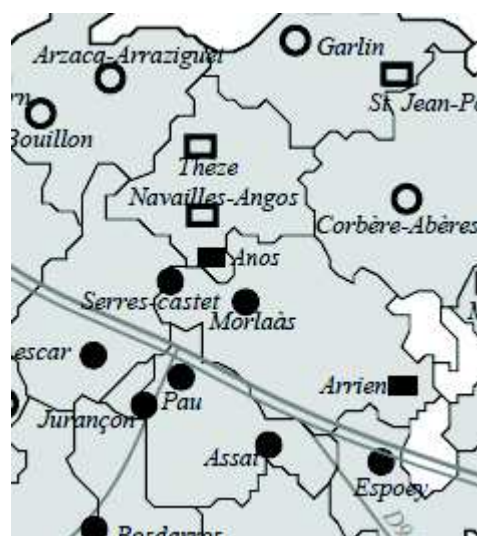
Flux de déchets en tonnes /an

- De 1 000 à 3 000 t/an
- De 3 000 à 5 000 t/an
- De 5 000 à 10 000 t/an
- Plus de 10 000 t/an

Le flux de déchets des TP est estimé à 1 068 000 T/an pour le département, dont 940 000T/an de terre naturelles et 114000T/an d'autres inertes.

Les déchets concernés sont les déchets des travaux publics (route, terrassements, forage...) et les déchets du bâtiments (réhabilitation, démolition)

Flux de déchets par canton



LEGENDE

- T** Zone de transit
- Centre de stockage des gravats
- △ Plate-forme de recyclage des gravats (Lescar, St Martin)
- ⊕ Déchèteries (publiques et professionnelles)
- ▲ Carrière autorisée pour accepter les gravats externes (Arudy, Aressy, Loubieng)

A proximité de Bernadets, plusieurs sites sont présents pour permettre la collecte des déchets BTP.

Les objectifs du plan prévoient un niveau important de valorisation des déchets et une collecte organisée.

Les points principaux de l'organisation prévue sont indiqués ci-dessous.

Récapitulatif des sites d'accueil des déchets BTP
Acceptation des déchets professionnel
(état des lieux août 2002) :

- accepte
- n'accepte pas

Tableau 16 : Tableau synthétique de l'organisation préconisée dans le 64

Objectifs	Moyens	Actions
- Lutter contre les décharges sauvages - Mettre en place un réseau de collecte de proximité - Diminuer les transports	- Offrir des possibilités d'accueil pour tous les déchets à l'ensemble des entreprises du BTP - Disposer d'un nombre suffisant de sites d'accueil adaptés dans le département ou dans les zones limitrophes	- Ouvrir en milieu rural toutes les déchèteries publiques existantes et prévues aux professionnels en fixant des conditions d'accès particulières - Favoriser l'ouverture de déchèteries professionnelles en zone urbaine - Homogénéiser les pratiques des déchèteries publiques en zone rurale - Créer des nouveaux centres de stockage temporaire et définitif de déchets inertes et / ou mettre en conformité les sites existants, pour obtenir une bonne couverture du département (4 grands sites et 18 petits sites à prévoir). - Faire intervenir des unités de recyclage mobile - Prévoir la création d'une silvère pour le stockage de l'amiante-ciment. - Attirer l'attention des pouvoirs publics sur le manque des capacités de stockage pour les DIB dans le département - Informer les entreprises sur le réseau des points d'accueil à leur disposition.

Actions dans le champ de la planification

Synthèse

Les structures concernant l'enseignement sont suffisantes

Un centre bourg peu pourvu en commerce et service de proximité

Un territoire non desservi par l'assainissement collectif mais un projet de station d'épuration est en cours d'étude

Des assainissements autonomes dans des contextes de sols variables avec un milieu récepteur sensible

Une gestion de l'eau potable permettant de satisfaire les besoins sur le moyen terme

La qualité de l'eau est satisfaisante

A-II- ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

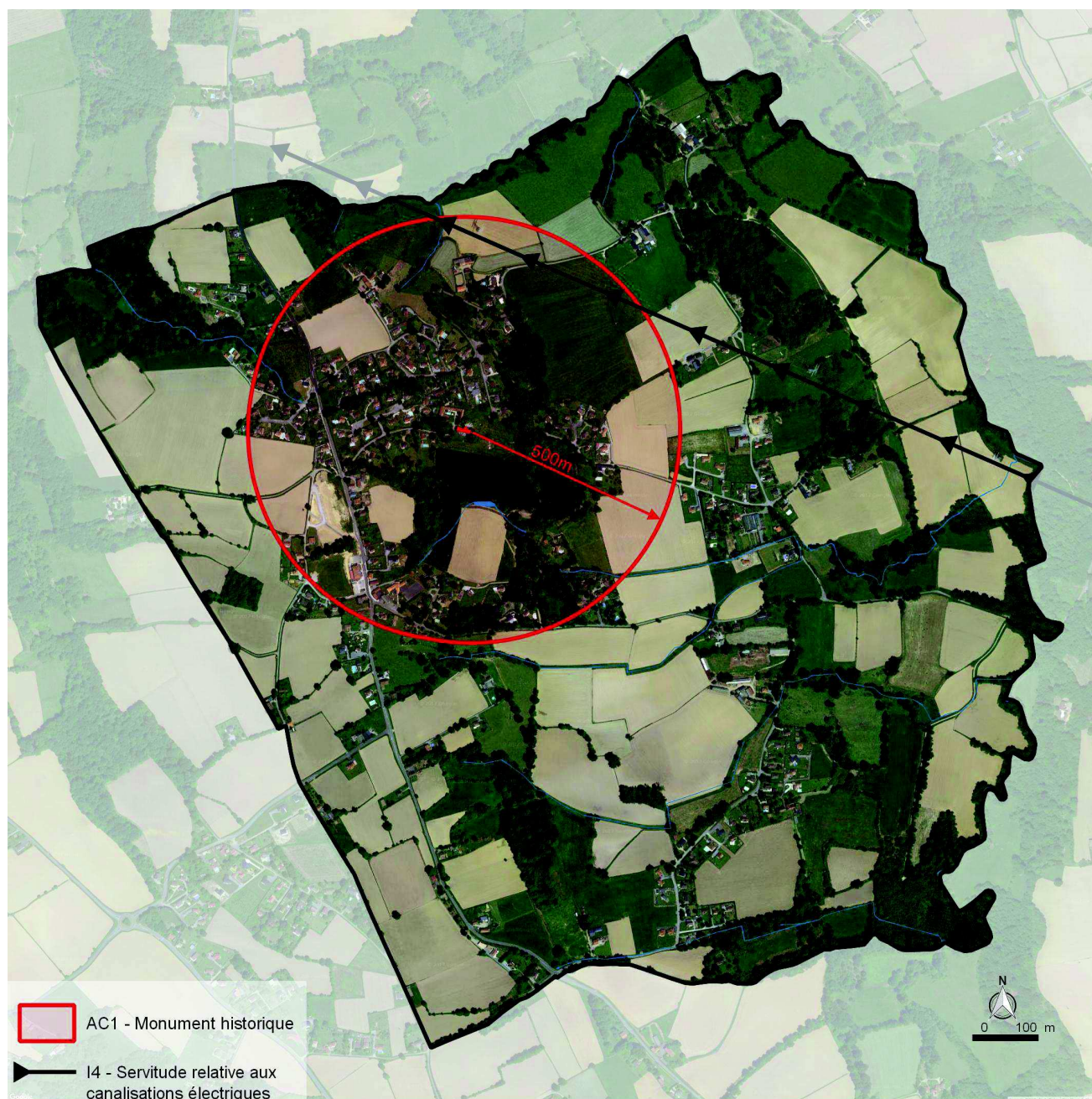
A-II.1- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Source : Porter à Connaissance

Ce paragraphe récapitule l'ensemble des servitudes indiquées dans les chapitres thématiques afin d'en donner un aperçu complet et global.

A-II-1-1- LISTE DES SERVITUDES

Code	Nom officiel de la servitude
AC1	Servitude de protection des Monument Historique protégé - Le Château et la Chapelle de Bernadets AP du 19/04/1999
I4	Servitude relative aux canalisations électriques



Cartographie des servitudes d'utilité publiques de la commune

Source : PAC et Pigma

A-II-1-2- PRESCRIPTIONS NATIONALES PARTICULIERES

Loi Montagne, Loi littoral

La commune n'est pas concernée

Projet d'Intérêt Général (P.I.G.)

La commune n'est pas concernée

Source : SCOT ensemble des documents

La commune fait partie du SCOT du Pays du grand Pau.

Le SCoT du Grand Pau a été arrêté à l'unanimité par le comité syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau le 28 janvier 2014.

Les principales orientations du SCOT sont les suivantes :

Thème : l'inversion du regard

Inscrire l'armature verte, bleue et jaune pour protéger, préserver et valoriser les richesses paysagères, agricoles

Préserver et valoriser les éléments du paysage et du patrimoine identitaires

- Intégrer dans toutes réflexions d'aménagement ou de développement l'entrée paysagère en identifiant plus particulièrement les marqueurs paysagers du Grand Pau.

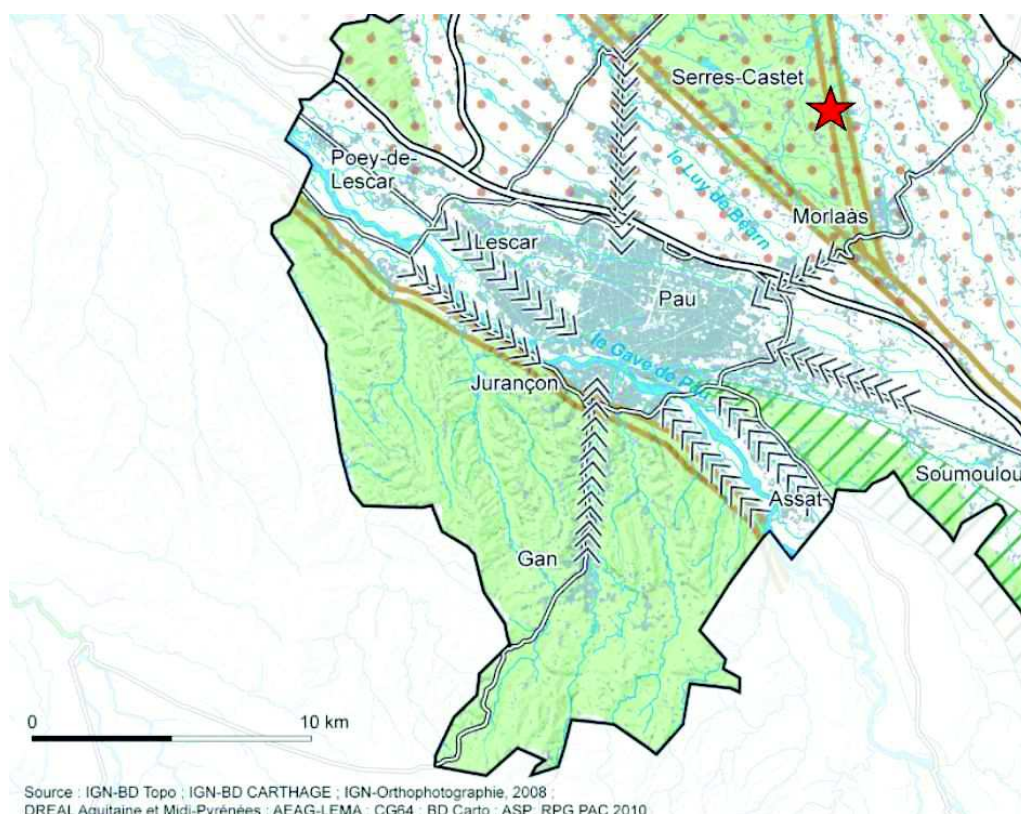
- Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux et notamment l'identité des bourgs, villages, villes... (limites, franges, formes urbaines,...).

Bernadets est concernée par les enjeux suivants :

Versants remarquables des coteaux

Requalification des entrées d'agglomération

Point de vue privilégiés sur les Pyrénées



Préserver les éléments fédérateurs du paysage :

Les secteurs collinéens et leurs coteaux et plus particulièrement :



Les versants remarquables



L'ensemble paysager du chemin Henri IV



Les points de vues privilégiés sur les Pyrénées du secteur nord



La lisibilité du réseau hydrographique

Agir contre la banalisation des paysages avec :

>>>> La requalification et la meilleure lisibilité des entrées d'agglomération

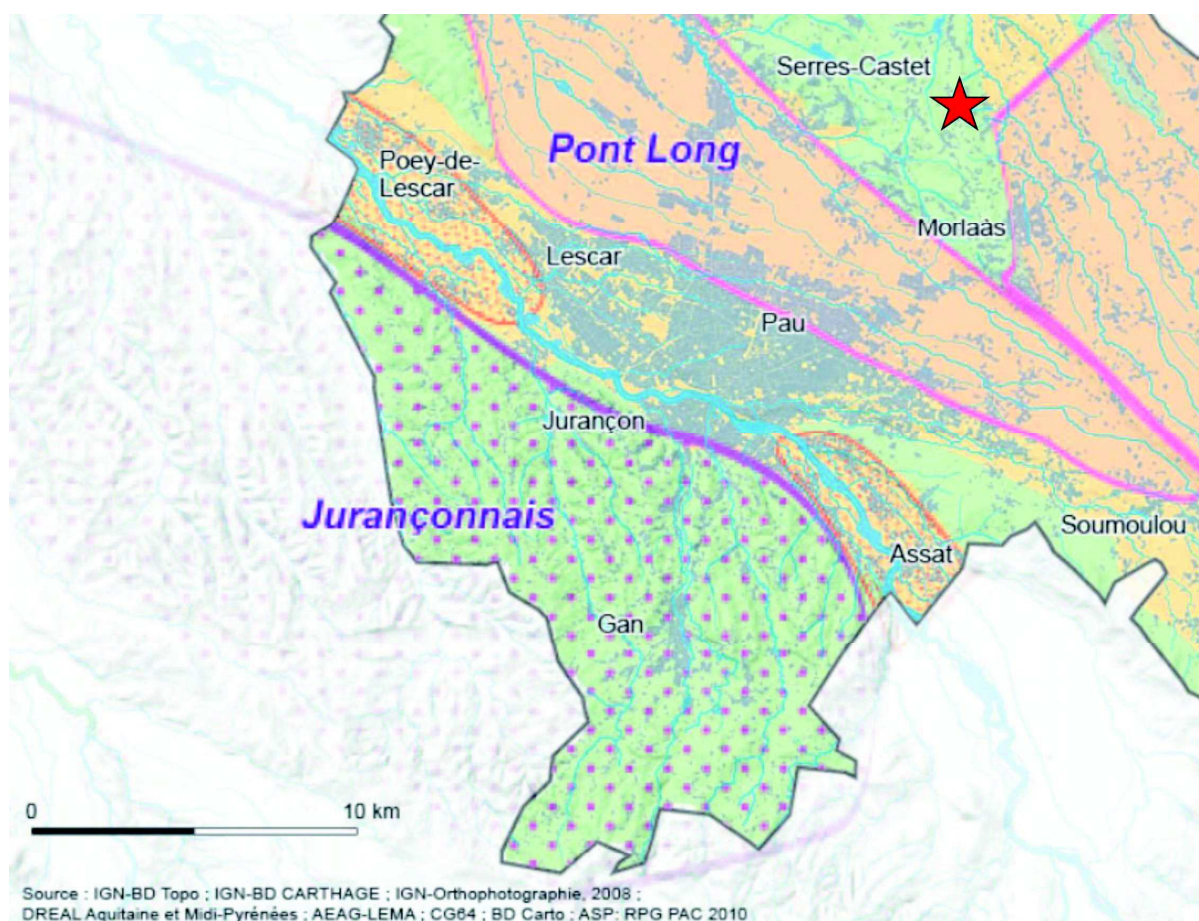
La commune (représentée par une étoile rouge sur le plan) **dans le SCOT**

Maintenir une agriculture forte et assurer son potentiel de développement

Mieux prendre en compte les espaces (ressource) et activités agricoles dans le développement du territoire pour travailler plus étroitement à leur pérennisation.

- Protéger, préserver et valoriser les espaces agricoles, notamment ceux qui forgent l'identité du territoire et font sa richesse économique mais aussi les plus fragiles, soumis à des pressions urbaines importantes.
- Inscrire l'agriculture du Grand Pau dans l'avenir en anticipant les besoins

Bernadets est concerné par la préservation des espaces agricoles des secteurs collinéens de polyculture-élevage



Protéger et préserver les espaces agricoles :

 Les vallées et plateaux de grandes cultures et plus particulièrement :



Le Pont Long et le Plateau de Ger



Les secteurs maraîchers (ou potentiels) du Gave de Pau

 Les secteurs collinéens de polyculture-élevage et plus particulièrement :



Les secteurs viticoles (ou potentiels) du madiranaïs et jurançonnais

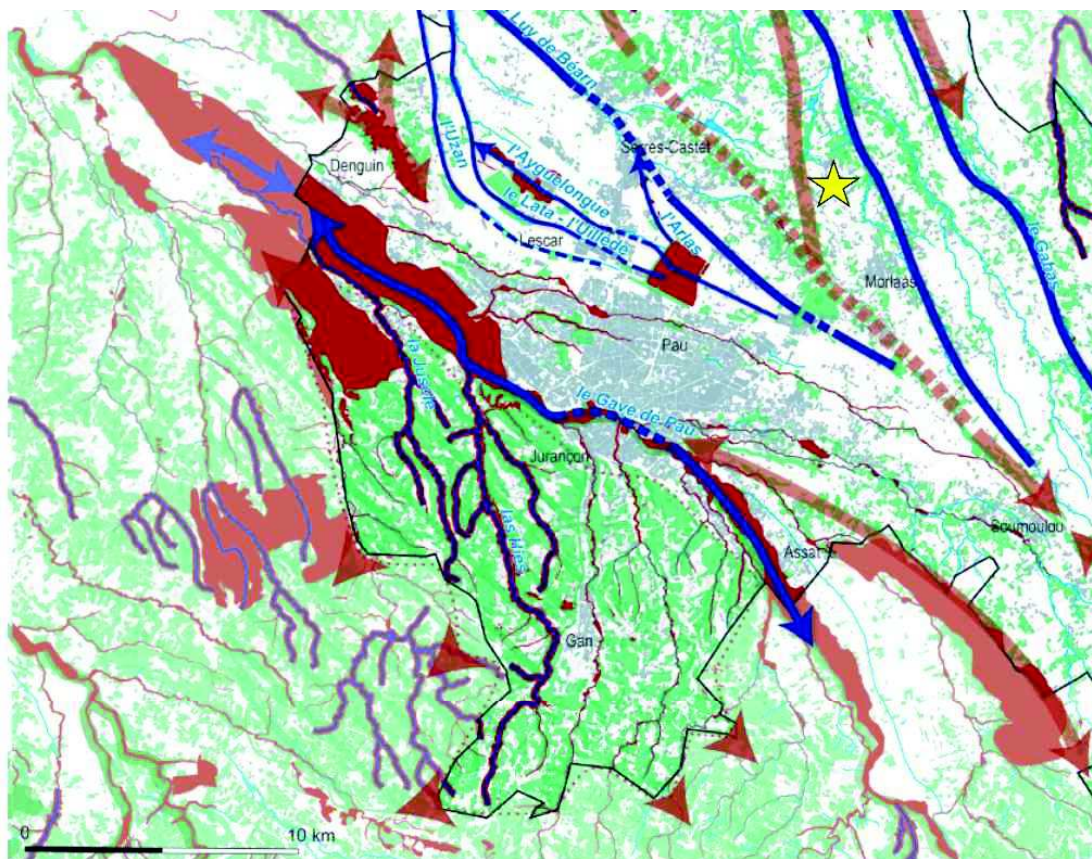
La commune (étoile) dans le SCOT

Assurer le fonctionnement écologique global

Intégrer dans tout aménagement ou développement les fonctionnalités écologiques (réservoirs de biodiversités et corridors écologiques) du territoire de manière à les protéger, préserver et valoriser.

- Adapter à la richesse écologique le degré de protection du site et s'inscrire globalement dans une démarche de meilleure connaissance et intégration des richesses naturelles et écologiques.
- Faire des continuités écologiques (Trame verte et bleue) un outil de référence.

Bernadets est concerné par l'axe majeur structurant du Luy de France



Assurer le fonctionnement écologique global : mettre en oeuvre la trame verte et bleue

Pérenniser les réservoirs de biodiversité en :

-  Protégeant et valorisant les espaces naturels à forte valeur écologique et de grande qualité (Natura 2000, cours d'eau SDAGE et LEMA, ENS, pelouses sèches, zones humides élémentaires (hors forêts humides), ZNIEFF de type 1)
-  Préservant et valorisant les espaces supports (porteurs) de nature (ZNIEFF de type 2, espaces forestiers et prairiaux)

Préserver / Garantir le fonctionnement des corridors écologiques :

-  Aquatiques majeurs et structurants
-  Aquatiques d'intérêt local (échelle SCoT)
-  Terrestres majeurs répondant aux objectifs du réseau européen Natura 2000
-  Terrestre majeur du Secteur des côteaux entre deux Gaves
-  Terrestres d'intérêt local (échelle SCoT)

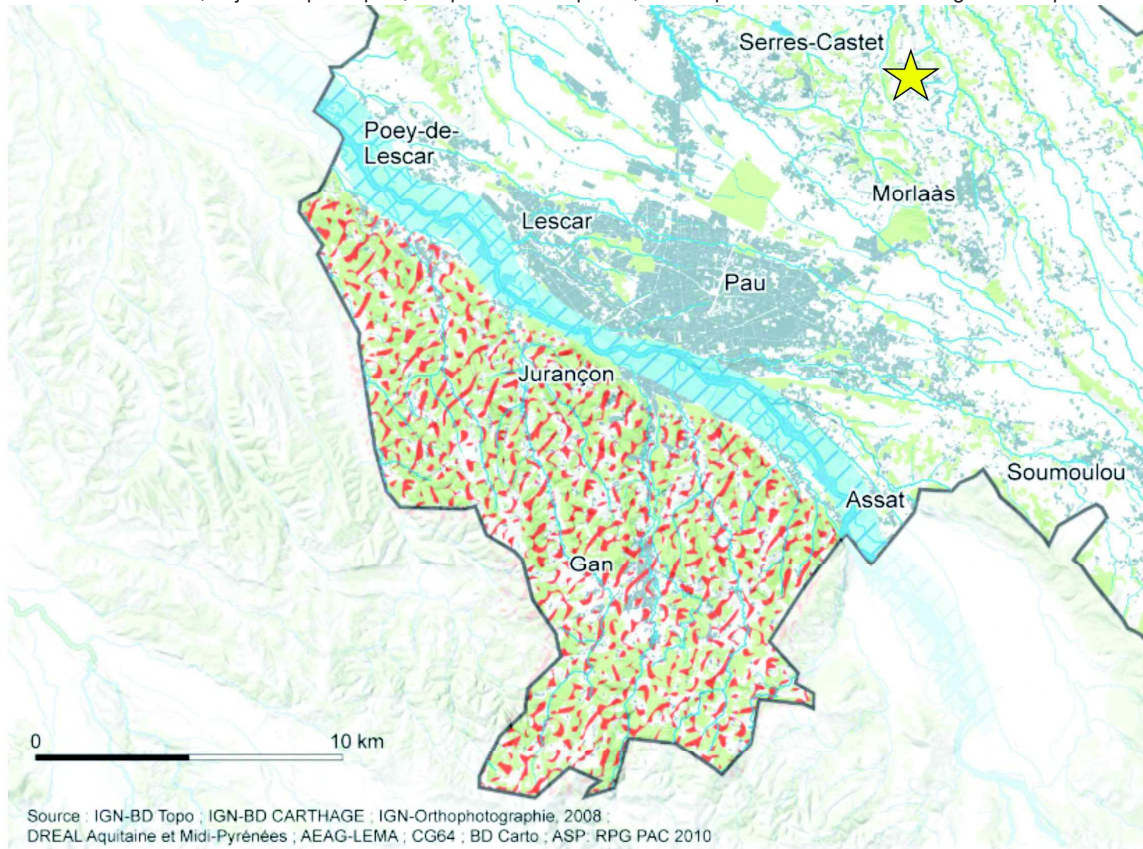
La commune (étoile jaune sur le plan) dans le SCOT

Considérer tout particulièrement les espaces spécifiques aux vocations multiples

Développer des projets globaux autour des espaces spécifiques en y intégrant les vocations (paysagère, agricole, naturelle, écologique, pédagogique, ludique,...) multiples qui les caractérisent.

- Faire des espaces spécifiques des marqueurs de tout projet d'aménagement et de développement et intégrer lors de l'élaboration de ces derniers les ambitions des projets globaux.

- Définir des orientations, objectifs spécifiques, adaptés à ces espaces, en complément des orientations générales préalablement identifiées



Considérer tout particulièrement les espaces spécifiques aux vocations multiples

Porter un projet global pour :

-  La Saligue du Gave de Pau
-  Le Secteur des coteaux entre deux Gaves
-  La Nature en ville

La commune (étoile jaune sur le plan) dans le SCOT

Anticiper, gérer et atténuer les effets du développement sur l'environnement pour une meilleure qualité de vie

Répondre aux besoins du développement tout en s'engageant dans une gestion économe et durable des ressources

- Mieux identifier les besoins de l'ensemble des ressources pour le développement du territoire.
- Travailler à une utilisation plus économe de l'ensemble des ressources.
- S'inscrire dans des politiques alternatives à l'utilisation classique des ressources.

Mieux gérer et limiter les rejets issus des activités humaines pour un développement moins impactant sur l'environnement

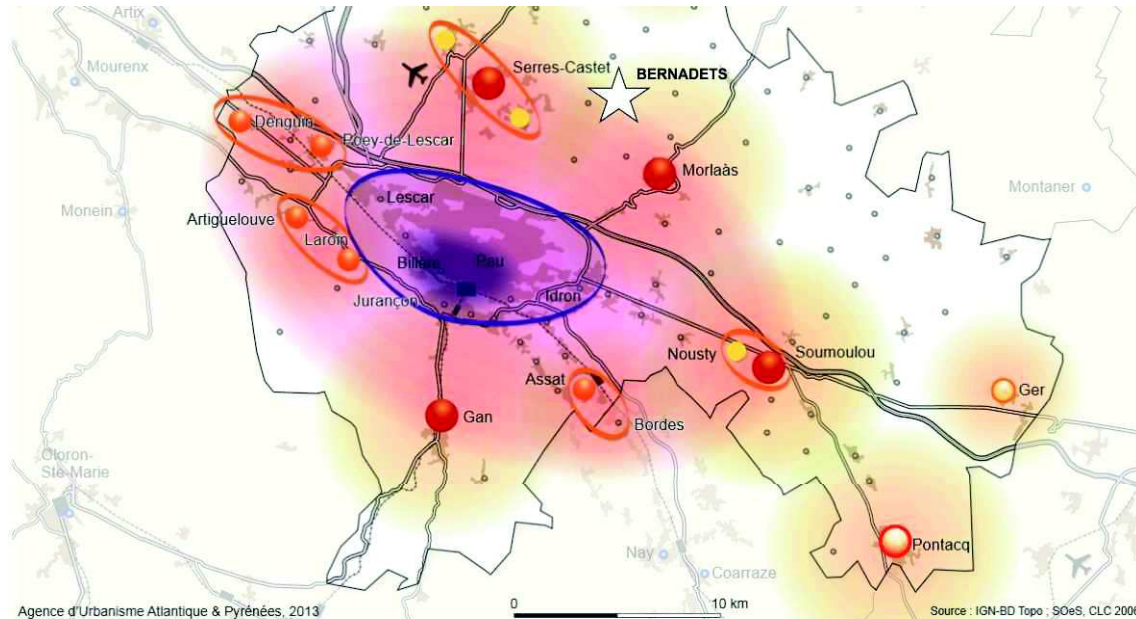
- Mieux prendre en compte et gérer les impacts sur la ressource en eau en conditionnant le développement aux capacités d'accueil du milieu.
- S'inscrire dans des politiques de moindre utilisation des ressources pour produire et de collecte sélective plus aboutie pour recycler.

Mieux organiser le développement pour réduire l'exposition des personnes et biens aux risques et nuisances

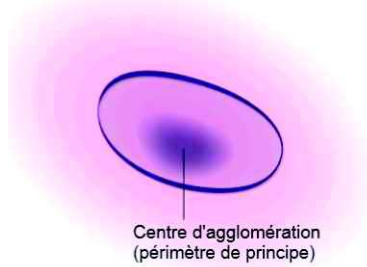
- Considérer les risques naturels et technologiques et orienter le développement du territoire de manière à réduire, voire amenuiser l'aléa.
- Anticiper les risques et amoindrir les aléas en optant pour des politiques publiques intégrées plus prévenantes.

Thème : mettre en œuvre l'armature urbaine et rurale

Inscrire l'armature urbaine et rurale comme le support préférentiel des projets d'aménagement et de développement



Un Coeur de Pays fort qui rayonne pour le Grand Pau et au-delà



Des polarités qui structurent le développement des bassins de vie



Des communes qui accompagnent, de manière modérée, le développement

● Communes

La commune (étoile blanche sur le plan) dans le SCOT

Travailler à un développement équilibré, garant d'un projet solidaire et durable

- Concevoir un développement mieux organisé et plus durable, dont l'Armature urbaine et rurale est la charpente.
- Permettre, au travers de l'Armature urbaine et rurale, à chacun des territoires qui composent le Grand Pau (urbain, périurbain, rural) de trouver sa place dans l'évolution du modèle de développement souhaité.

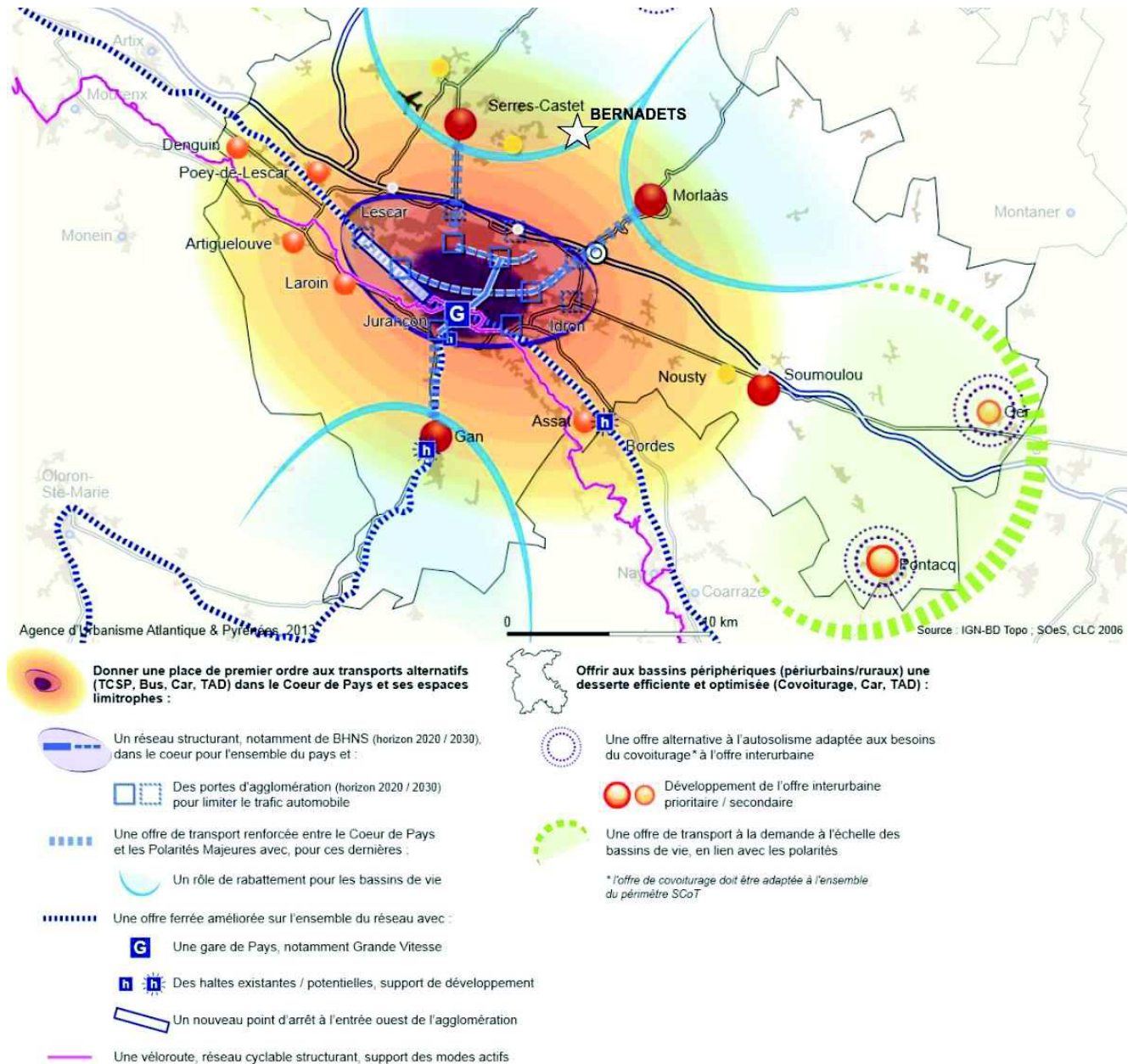
Croiser politiques urbaines et politiques de développement de mobilité durable

- Faire du développement des pratiques de mobilité durable, une recherche permanente.
- Intégrer, à toutes réflexions touchant à l'aménagement et au développement territorial, les problématiques de mobilité durable
- Organiser, pour asseoir l'Armature urbaine et rurale, toutes réflexions liées à la mobilité durable au tamis du projet territorial.

Favoriser l'usage des transports alternatifs

- Concevoir une politique de mobilité intégrée, qui promeut toutes les alternatives à l'autosolisme et facilite leurs usages.
- Adapter, au contexte et au projet territorial, le développement de l'offre de mobilité durable et en faire une stratégie du développement du territoire.

Bernadets est concerné par une porte d'agglomération (2020/2030) et par le renforcement des offres de transport



La commune (étoile blanche sur le plan) dans le SCOT

Conditionner, dans le sens d'une mise en œuvre globale du projet, les infrastructures routières

- Hiérarchiser et pérenniser les fonctions des axes routiers.
- Répondre aux besoins ponctuels sans compromettre l'objectif d'avenir d'un territoire qui s'engage pour une mobilité plus durable.

Organiser le développement résidentiel de manière solidaire et équilibrée

- Promouvoir un développement solidaire, équilibré et durable où chaque composante du territoire (commune et bassin de vie) exercera un rôle à sa mesure.
- Renforcer le Coeur de Pays et particulièrement le Centre d'agglomération
- Donner un rôle préférentiel aux Polarités et Communes supports.

Bernadets s'inscrit dans l'objectif de production de 95 logements par an de l'EPCI de Morlaàs (d'ici à 2030)

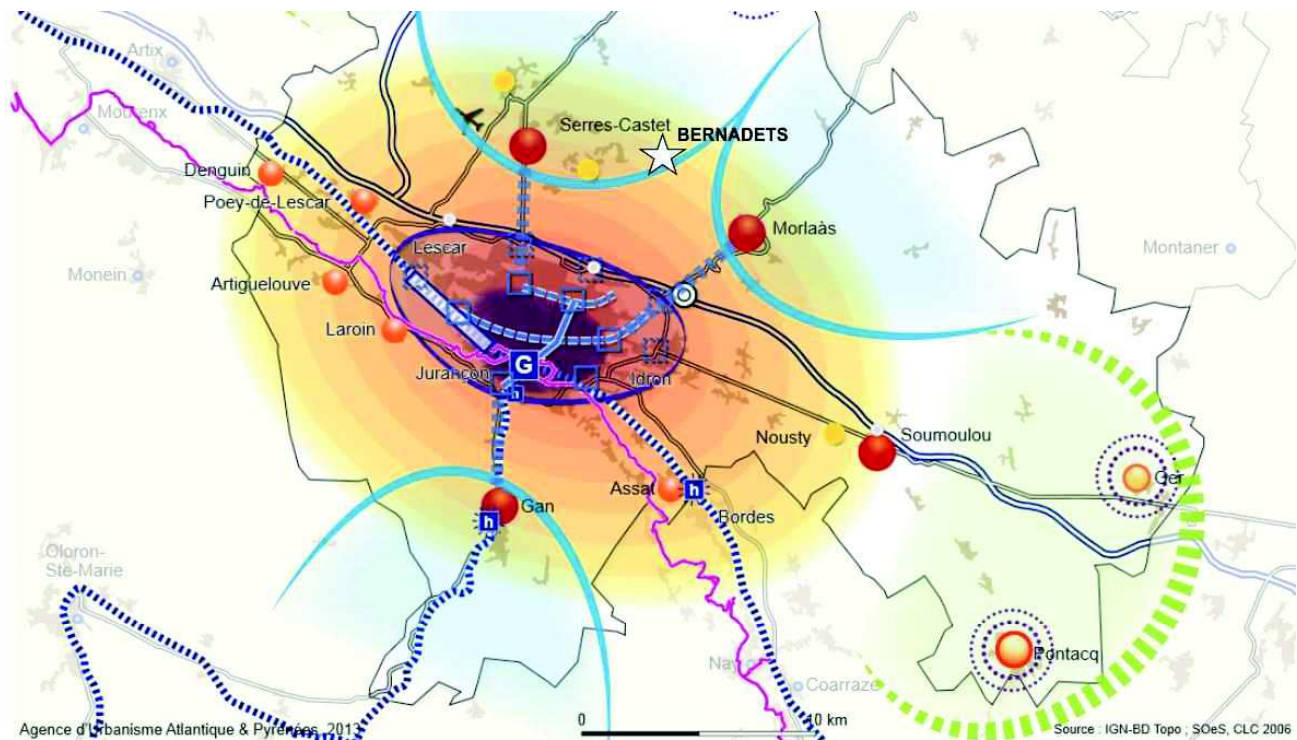
La commune n'est pas identifiée comme pôle de développement dans le SCOT

Travailler à une offre de logements diversifiée, adaptée et abordable

- Promouvoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins de tous (répondre aux exigences de fluidité du parcours résidentiel et de mixité sociale), mais également au besoin différencié des communes, qui selon leur environnement (urbain, périphérie, rural), ont des besoins différents pour tendre un parc plus équilibré.
- Promouvoir une offre abordable de logements (répondre aux besoins sociaux et spécifiques).
- Adapter ces offres à l'Armature urbaine et rurale.

Disposer d'une offre commerciale structurée, complémentaire et adaptée aux besoins des habitants

Organiser en priorité l'implantation des commerces dont les impacts portent conséquence au développement durable



Donner une place de premier ordre aux transports alternatifs (TCSP, Bus, Car, TAD) dans le Coeur de Pays et ses espaces limitrophes :

- Un réseau structurant, notamment de BHNS (horizon 2020 / 2030), dans le coeur pour l'ensemble du pays et :
- Des portes d'agglomération (horizon 2020 / 2030) pour limiter le trafic automobile
- Une offre de transport renforcée entre le Coeur de Pays et les Polarités Majeures avec, pour ces dernières :
- Un rôle de rabattement pour les bassins de vie
- Une offre ferrée améliorée sur l'ensemble du réseau avec :
 - Une gare de Pays, notamment Grande Vitesse
 - Des haltes existantes / potentielles, support de développement
 - Un nouveau point d'arrêt à l'entrée ouest de l'agglomération
- Une véloroute, réseau cyclable structurant, support des modes actifs

Offrir aux bassins périphériques (périurbains/ruraux) une desserte efficiente et optimisée (Covoiturage, Car, TAD) :

- Une offre alternative à l'autosolisme adaptée aux besoins du covoiturage* à l'offre interurbaine
 - Développement de l'offre interurbaine prioritaire / secondaire
 - Une offre de transport à la demande à l'échelle des bassins de vie, en lien avec les polarités
- * l'offre de covoiturage doit être adaptée à l'ensemble du périmètre SCOT

La commune (étoile blanche sur le plan) dans le SCOT

Disposer d'une armature commerciale assurant l'ensemble des besoins des populations

- Développer une armature commerciale adaptée aux besoins de consommation et fréquences d'achat des habitants en confortant l'Armature urbaine et rurale.
- Dans un principe de solidarité et d'équilibre entre les territoires, permettre à chaque commune et territoire de projet de développer une offre commerciale par la définition d'aires d'attractivité de principe des pôles d'accueil (commune, polarité majeure ou Coeur de Pays) qui régiront l'implantation des équipements commerciaux.
- Faciliter l'implantation de commerces confortant le niveau d'offre prévu par l'armature commerciale.

Organiser la complémentarité entre centres et périphéries

- Organiser les implantations commerciales dans le respect des exigences d'aménagement du territoire et de développement durable attendues par le territoire.

Ouvrer pour un commerce intégré et cohérent vis-à-vis des autres politiques publiques

- Requalifier les zones commerciales de fonctionnement périphérique
- S'orienter vers un urbanisme commercial de qualité, économe en foncier, intégré au territoire et accessible par tout mode de déplacement

Document d'aménagement commercial (dac)

- Faire des espaces commerciaux fortement impactants du territoire (consommation foncière, déplacements automobiles,...) des secteurs à enjeux spécifiques.
- Organiser le développement de ces espaces pour qu'ils soient mieux intégrés et moins impactants

Conforter le grand Pau dans son rôle structurant pour le sud aquitain et offrir les conditions favorables à la croissance de l'emploi et au développement économique

Développer et élargir le rôle structurant du Grand Pau pour le sud aquitain

- Faire des filières économiques d'excellence du territoire les moteurs du développement économique de demain et travailler collectivement (collectivités, entreprises, recherche, ...) à leur développement, pour l'économie paloise, ses emplois et plus globalement, la reconnaissance du territoire.
- Faire du cadre de vie et des offres culturelles, sportives, patrimoniales (...) les socles d'un développement économique soutenu, dit de "cadre de ville", participatif de la promotion du territoire.
- Travailler à un territoire plus visible, à des marqueurs communs, révélateurs d'identités pour inscrire le Grand Pau dans un rayonnement renforcé, en privilégiant sa stature métropolitaine.

Organiser l'accueil et le développement des activités économiques

- Privilégier le développement des activités économiques et des emplois dans le tissu urbain.
- Réserver l'implantation en zones d'activités économiques.
- Mettre à disposition des acteurs économiques le foncier suffisant à leur développement, optimiser ces espaces et réinvestir les zones existantes.
- Offrir un éventail de solutions d'installation aux entreprises et assurer une montée en gamme qualitative de l'offre d'accueil en zones d'activités ...

Bernadets est concerné au titre de l'EPCI de Morlaàs par une capacité d'accueil de 30ha d'ici 2030, soit une capacité annuelle de 1,9ha par an.

Thème : mettre en œuvre le modèle de développement urbain

Travailler à l'échelle des communes ou des intercommunalités à un "urbanisme de projet" pour mieux planifier, organiser et maîtriser le développement urbain

Travailler à une meilleure organisation et maîtrise du développement urbain

- S'engager, peu importe l'échelle de réflexion, pour un urbanisme de projets.
- Offrir un cadre de réflexion et adapter, selon les contextes, la recherche d'un urbanisme de projet.
- Concevoir un développement urbain plus durable, qui considère la protection des espaces et des ressources et favorise également la proximité et la mixité des fonctions.

Accompagner la mise en oeuvre de l'urbanisme de projet par des moyens et outils adaptés

- Inciter les communes et intercommunalités à se doter de documents d'urbanisme pour mettre en œuvre leur projet de territoire.
- Inviter les communes et intercommunalités à plus anticiper leur besoin foncier et à s'inscrire dans des stratégies de maîtrise foncière.

Tout en respectant nos identités patrimoniales, s'engager pour une moindre artificialisation des sols

Poser des exigences qualitatives en matière de formes urbaines

- Concevoir un développement urbain qui respecte autant que possible les richesses patrimoniales et les formes urbaines des communes.

S'engager pour une moindre artificialisation des sols

- Mettre en oeuvre un urbanisme moins consommateur d'espace pour toutes les fonctions urbaines et particulièrement pour le résidentiel

Bernadets est concernée par un objectif de :

8 à 12 logements /ha secteur avec assainissement collectif / 4 logements / ha et + (secteur en assainissement non collectif).

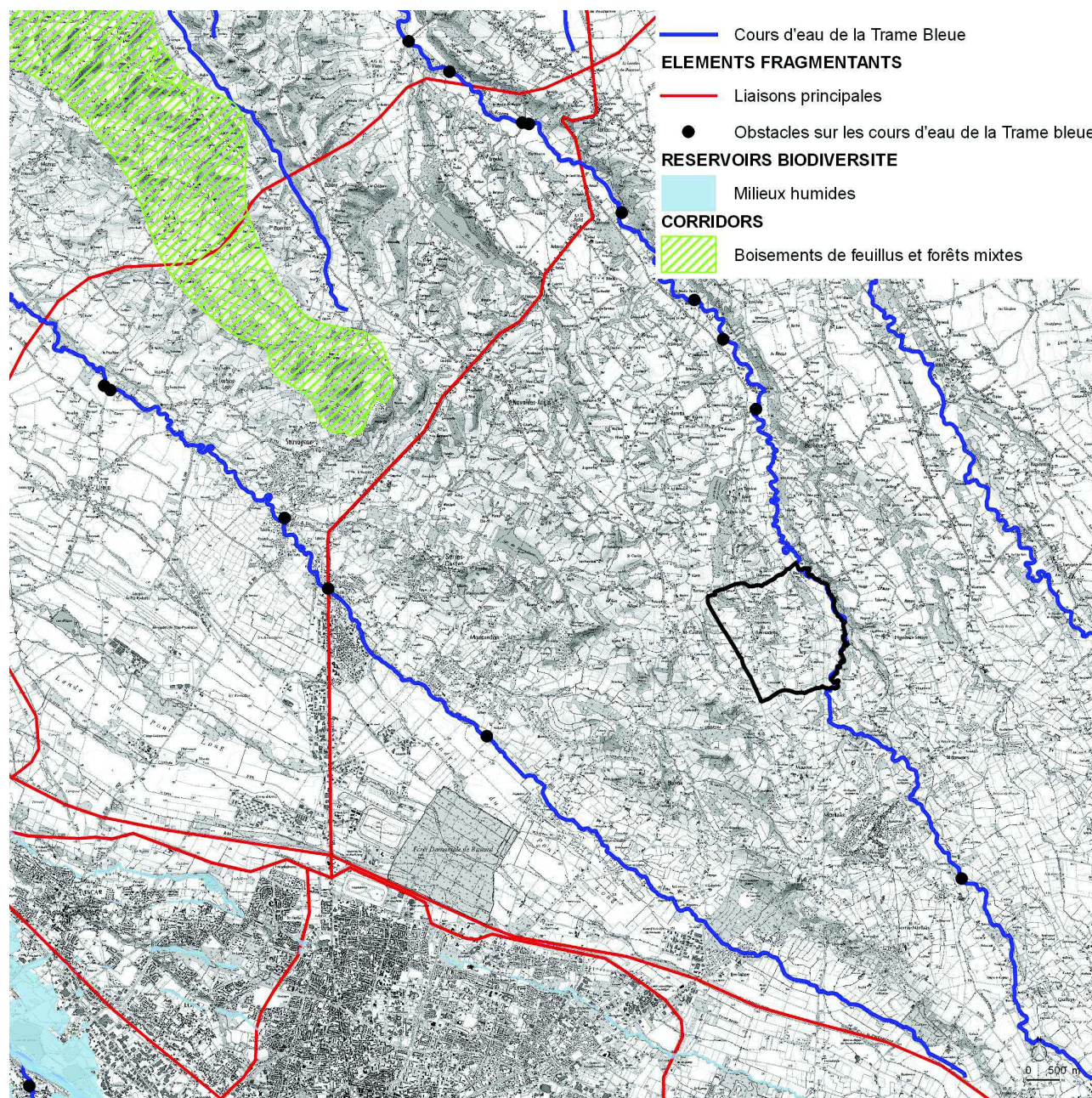
A-II-3-1- SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Il est élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 371-3 du code de l'environnement).

Il comprend notamment :

- a) Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- b) Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- c) Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue mentionnées à l'article L.371-1 du code de l'environnement ;
- d) Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- e) Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

La commune de **Bernadets** est concernée au titre des cours d'eau pour le Luy de France.
Elle ne comporte pas de réservoirs de biodiversité obligatoire.



Carte des impacts sur la commune (encadré noir de la commune au Sud Est du plan)

Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

A-II-3-2- THEMATIQUE ENERGIE CLIMAT AIR

Le PLU s'inscrit au regard de différentes orientations et lois:

- Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020
- Les 2 lois visant une réduction des consommations énergétiques : loi POPE de 2005 et loi portant Engagement pour l'Environnement de juillet 2010
- Loi de transition énergétique pour une croissance verte (TEPCV) du 18 /8 /15
- Le Schéma régional climat air énergie du 15 /11 /2012
- Le Plan climat énergie territorial (PCET) du 13/02/2014
- Le schéma régional de raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables (S3REnR) du 15 Avril 2015

SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

En Aquitaine le schéma a été approuvé le 15 novembre 2012.

Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs fixés par le scénario de référence du SRCAE d'Aquitaine sont les suivants :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.

A-II-3-3- SDAGE ADOUR GARONNE et SAGE

La commune s'inscrit sur le territoire du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne 2016/2021.

Ce document constitue ainsi le cadre de référence de la gestion des eaux. Il définit les orientations d'une politique intégrée de l'eau et fixe notamment les objectifs fondamentaux à respecter dans le domaine de l'eau. Ceux-ci relèvent essentiellement de :

- La gestion globale des milieux aquatiques et des vallées,
- La gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines,
- La gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

Périmètres de gestion intégrée	Avancement
SDAGE Adour Garonne 2016-2021	En vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2015
PGE LUYS LOUTS	Mis en œuvre

A-III- PRODUCTION DE LOGEMENTS / CONSOMMATION DE L'ESPACE

CAPACITE DE DENSIFICATION et de MUTATION

	DONNEES DE CADRAGE	
URBANISME	Pas de document d'urbanisme - RNU SCOT du Grand Pau DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) - Approuvé le 29/06/2015 s'applique aux 142 communes du territoire couvert par le SCoT	
PRODUCTION DE LOGEMENTS <i>Période étudiée 2005/2016</i>	<i>Méthode : d'après registre Permis de Construire fourni par la mairie</i> 43 logements produits sous forme d'habitat individuel (en totalité)	
INDICATEURS		
Production de logements	Source mairie : 4 logts/an	
Consommation de l'espace	1ha03 / an	
Densité urbaine	Consommation foncière 2400m²/logement 4 logts/ha	
Logement individuel/ collectif	100% de logements individuels	Aucun logement collectif
Consommation d'espace Bâti existant	100% de logements consommateurs d'espace	Aucun logement créé dans du bâti existant
Logement social	Aucun logement social recensé sur le portail https://www.demande-logement-social.gouv.fr	

	DONNEES DE CADRAGE	
STRUCTURE DE L'ARMATURE URBAINE	Centralité du bourg Polarités de quartier	
MOS Urbain mixte (surface)	Données OCS fin 2009 : 49ha	
INDICATEURS		
Enveloppe urbaine bâties existante (surface fin 2015)	48ha72	
Surfaces non bâties disponibles dans l'enveloppe urbaine bâtie existante	4ha79 en assainissement autonome	
Capacité de densification au sein de l'enveloppe urbaine bâtie existante	Non concerné	

A-III.1- ANALYSE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Nous proposons **une double analyse** d'une part au travers des données communales d'autre part des données ministérielles sur la base des déclarations de logements autorisées aux dates indiquées.

Ces **deux sources d'informations** permettent de disposer d'éléments d'analyses complémentaires visant à enrichir le diagnostic.

A-III.1.1- ANALYSE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS depuis 10ans

Données communales – Période 2005-2016

Les données communales présentent l'avantage d'être particulièrement fiables, quand à la réalisation effective des opérations et leur prise en compte dans les analyses.

Elles permettent également de moduler les analyses par la connaissance locale de la teneur des permis de construire.

Elle permet également de connaître les logements issus de changements de destinations ou de divisions de logements existants.

Méthode :

Ce bilan a été réalisé :

- **pour la quantification du nombre de logements**, la commune a transmis son relevé détaillé (individuel, collectif, changement de destination ou divisions de l'existant) des permis de construire délivrés qui permettent d'apprécier le nombre et la nature des logements créés.
- **pour la localisation spatiale**, par données cadastrales fournies par le registre des permis de construire communal

Vocabulaire

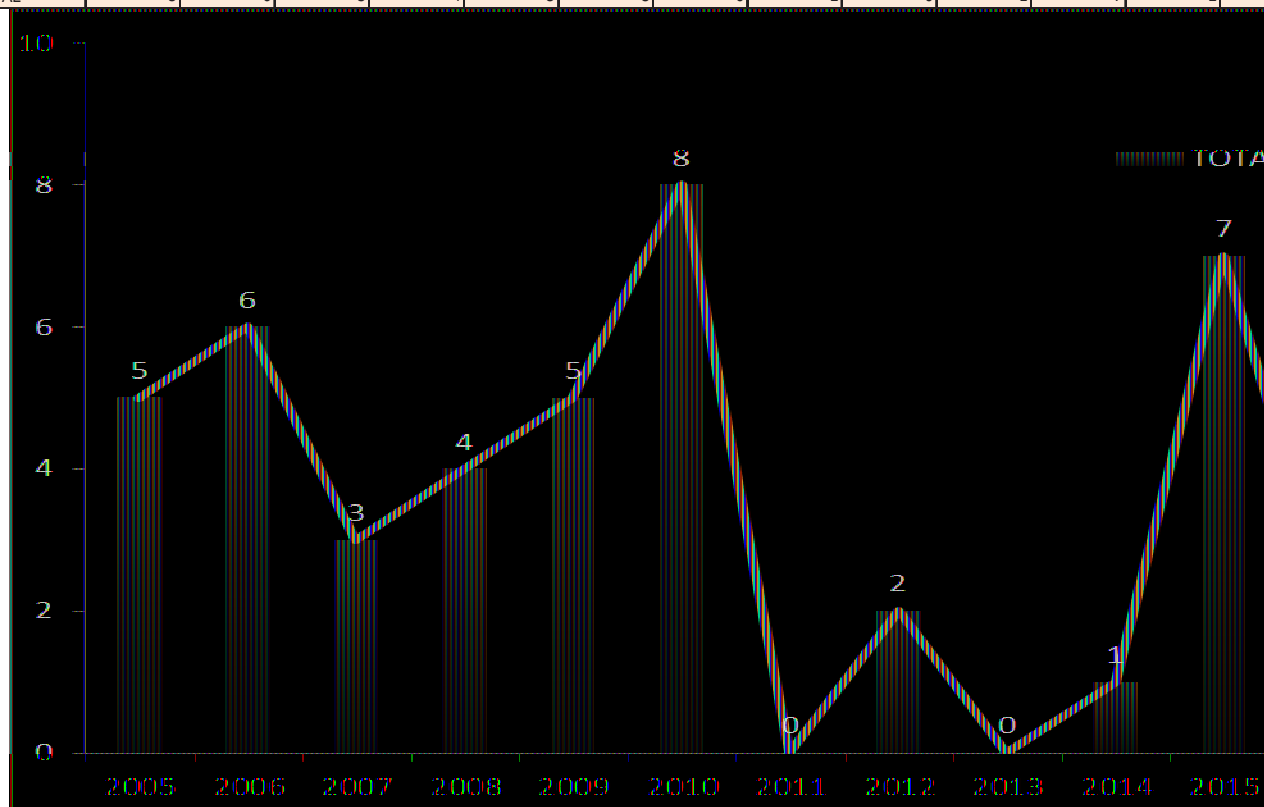
Collectifs : à partir de deux logements dont les portes d'entrées ne sont pas communes

Changement de destination : transformation en habitation d'un bâtiment existant

Division : création de logement(s) supplémentaire(s) dans un édifice étant déjà une habitation

Le nombre de logements créés

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Individuel	5	6	3	4	5	8	0	2	0	1	7	2	43
Collectif	Néant												0
Changement de destination	Néant												0
Division logt existant	Néant												0
TOTAL	5	6	3	4	5	8	0	2	0	1	7	2	43



Evolution des permis de construire pour des logements de 2005 à 2016

Période 2005/2016

43 logements ont été créés sur la période 2005/2016 (12 ans) consommateur du foncier soit **3.6 logements/an** en moyenne.

Sur la période de 10 ans de 2007 à 2016, 32 logements ont fait l'objet d'un Permis de Construire.

100% des logements ont été réalisés sous forme individuelles.

Le nombre de logements créés et leur superficie

Cette analyse permet de connaître via le site ministériel SITADEL le nombre de logements autorisés selon les années et leur superficie.

années	individuel		individuel groupé		collectif		résidence	
	quantité	m²	quantité	m²	quantité	m²	quantité	m²
2006	7	1196						
2007	6	930						
2008	4	463						
2009			2	208				
2010	4	514	4	405				
2011	3	381						
2012	3	382						
2013								
2014	1	120						
2015								
total	28	3986	6	613	0	0	0	0
	82%		18%		0%		0%	

100%

Total logements	34
Total m²	4599
Moyenne m² par logement	135

Selon les données SITADEL **34 logements** ont été autorisés sur la période 2006/2015 (10ans)
Dont 100% sous forme d'individuel ou individuel groupé. Pas de logement collectif.
La moyenne de surface d'un logement est de 135m².

En comparant les différentes approches (informations Mairie et données Sitadel) la réalisation de logements est uniquement sous la forme individuelle, sur la période des dix années passées soit à retenir

A-III.1.2– ANALYSE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS – Consommation

Les surfaces consommées par les logements créés

La cartographie montre que la constructibilité s'est réalisée sur l'ensemble du territoire sans présenter de lieu de centralité déterminé.

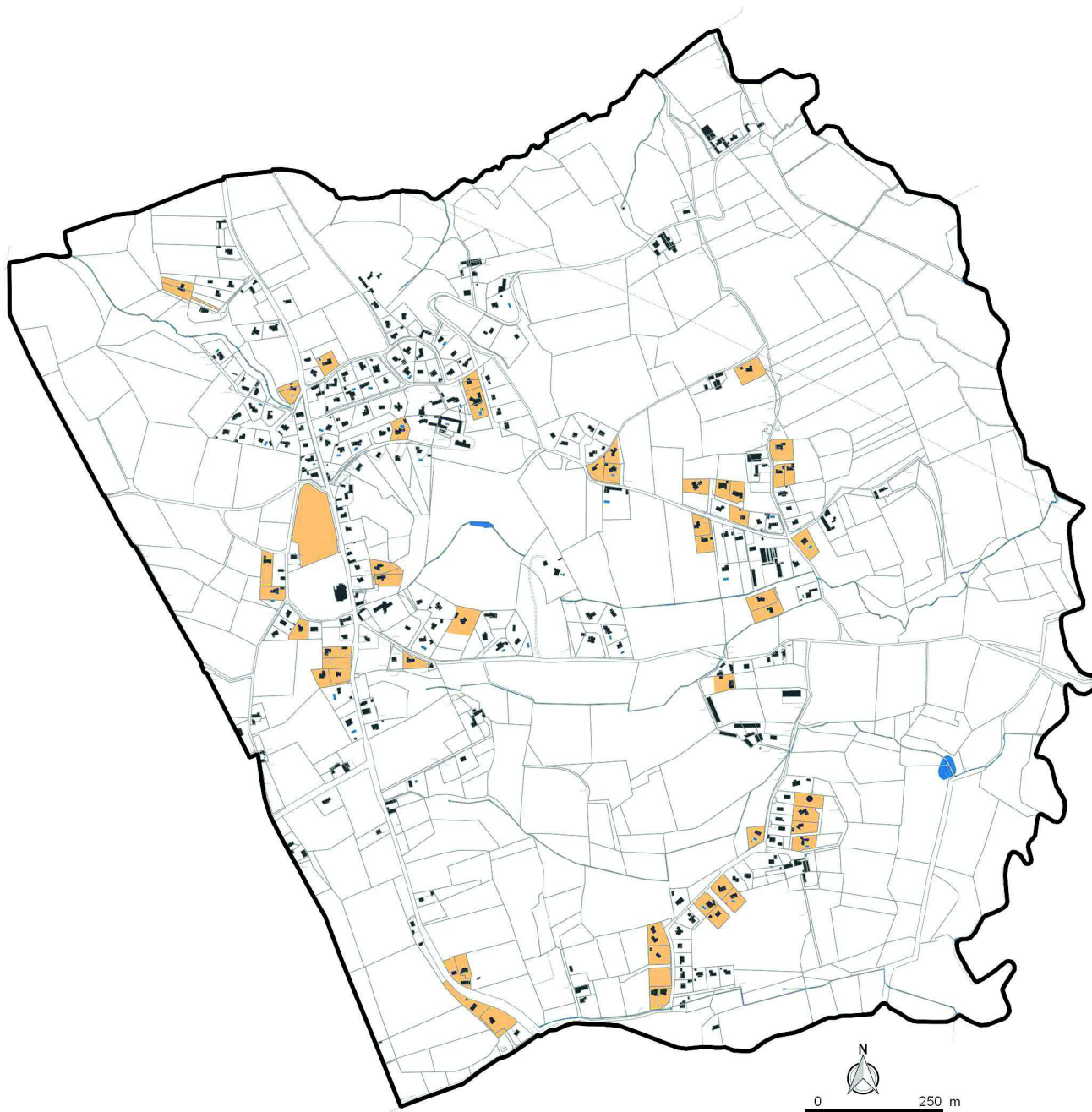
En bilan d'analyse sur la période 2005/2016, la commune montre une consommation foncière totale de **10ha34** en zone d'habitat soit 1ha03/an sur la commune

Cette consommation est mise en parallèle de la production de **43 logements** sur la commune, sur la même période.

Soit une consommation foncière :

2400m²/logement

4 logts/ha



Localisation des surfaces consommées par l'urbanisation pour des logements de 2005 à 2016

A-III.2.1- ANALYSE GENERALE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (N.A.F.)

Méthode :

Cette analyse prend en compte plusieurs informations croisées dont :

- les surfaces artificialisées au titre des données du Référentiel aquitain d'Occupation des Sols (OCS Pigma) réalisé entre 2000 et 2009
- la photographie aérienne Google Map 2017 permettant de localiser les constructions et terrains artificialisés

Les comparaisons de ces éléments permet de déterminer les **espaces consommés globalement N.A.F.** sur la période 2009/ 2016.

Pour information il n'y a aucune base de données permettant d'avoir le détail de la consommation par type d'espace : naturel/agri/forestier. NAF

Ils sont cartographiés puis comptabilisés via le logiciel QGIS en format Shape

Les attendus sont sur une période de 10 ans, mais les éléments d'analyse ne peuvent se baser sur cette période sur des éléments fiables.

Les espaces artificialisés sont repérés et comptabilisés sur une période allant de 2009 à 2016, les résultats seront annualisés de manière à permettre une exploitation ultérieure des données et attendus au regard de ces résultats. Le déploiement sur dix ans est rendu possible en utilisant les moyennes annuelles obtenues et en les ramenant sur la période souhaitée.

Vocabulaire

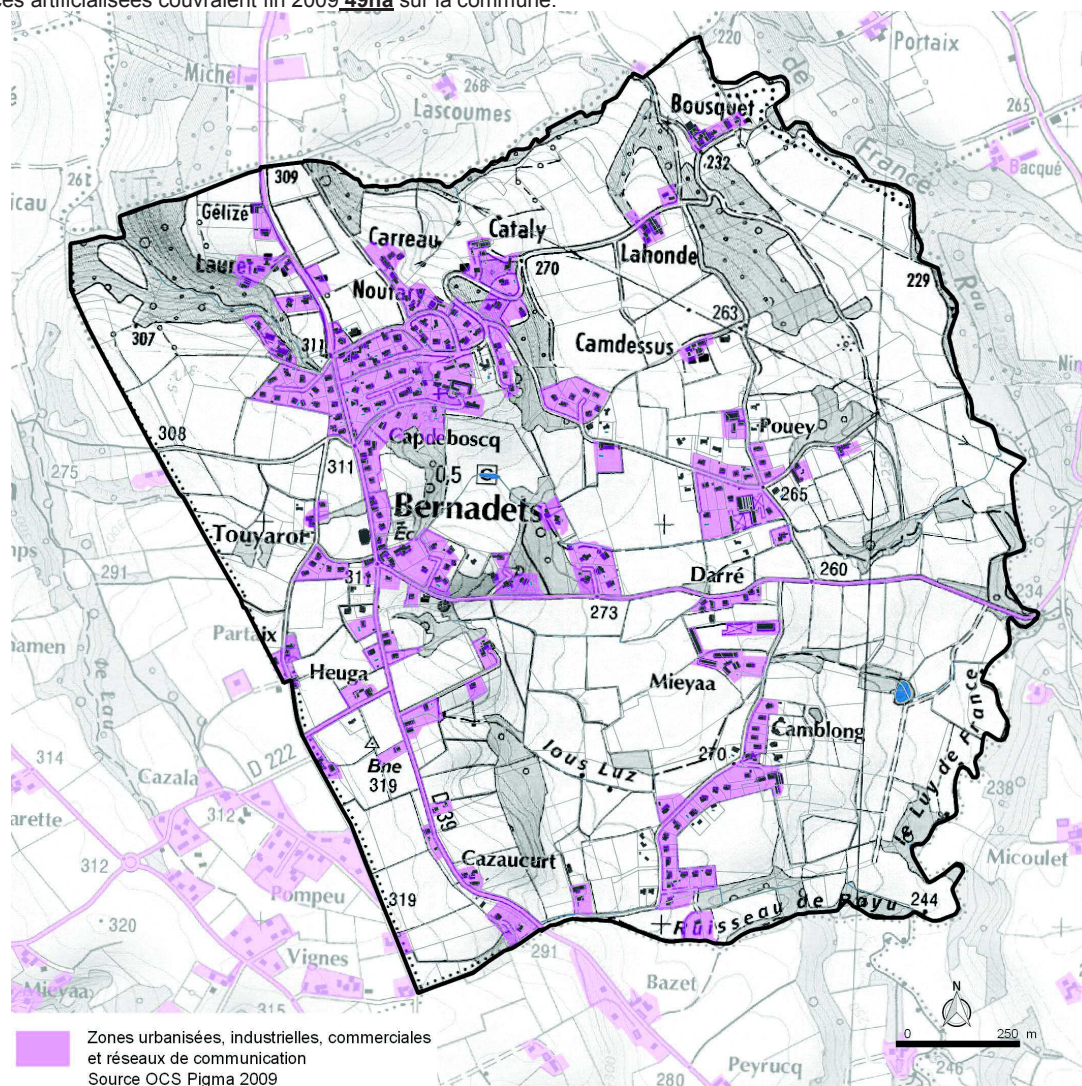
N.A.F. Naturel Agricole Forestier

L'artificialisation

Données OCS (Mode d'Occupation des Sols) de la Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA) sur photos aériennes 2009 (fin 2009) correspondant au recensement des terres artificialisées sur l'ensemble du territoire aquitain.

Les terres artificialisées comprennent parties bâties, parking, secteur d'activités, terrain de sport, équipements publics, voirie principale. Ne comprennent pas terres agricoles dont prairies, cultures, espaces naturels dont les bois, les espaces en eau (rivières et plan d'eau).

OCS : surfaces artificialisées couvraient fin 2009 **49ha** sur la commune.



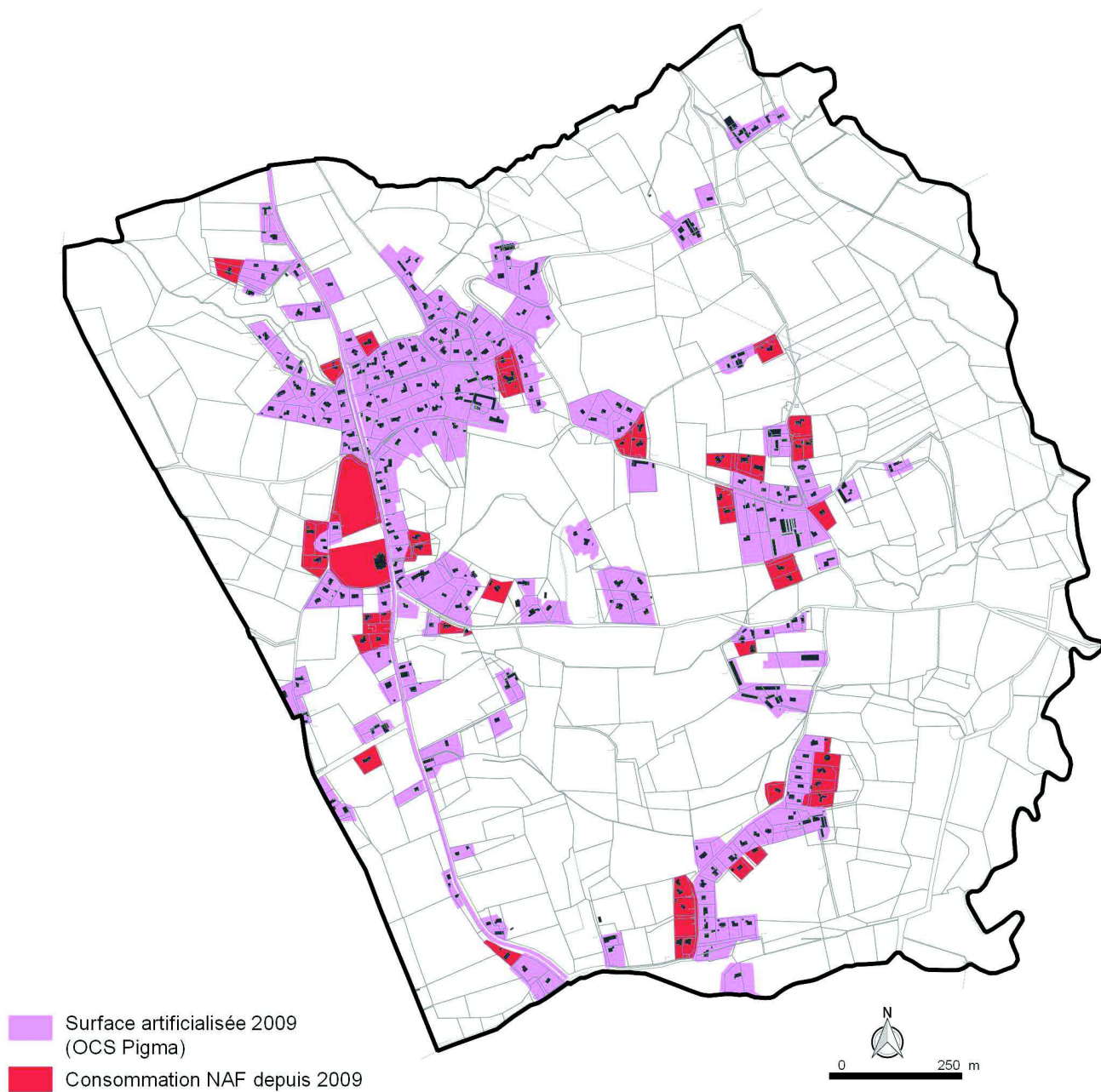
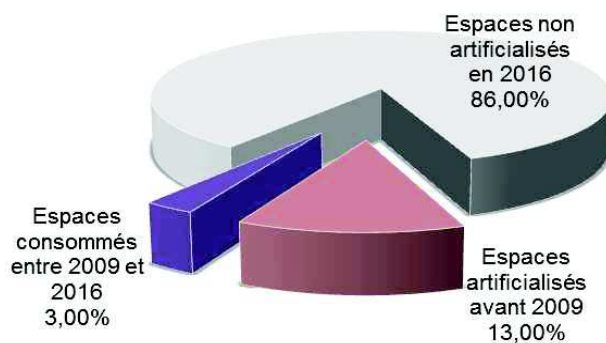
OCS 2009 (source PIGMA)

La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers - N.A.F.

En 2009, 13% du territoire était artificialisée (49ha).
En 2016, cette proportion atteint 13.9%, soit 51ha13.
On constate une progression de 3%, soit 11ha13 d'artificialisation supplémentaire entre 2009 et 2016 (soit 23% de la surface artificialisée en 2009).

Sur les 11ha13 consommé entre 2009 et 2016, 0ha42 l'ont été pour un équipement public et 10ha71 pour l'habitat.

La consommation NAF sur la période 2009/2016 représente une consommation annuelle de 1ha59/an, 100% sur des territoires agricoles.



Localisation de la consommation NAF
Source : OCS PIGMA

A-III.2.2 – ANALYSE LA CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DANS LES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES

Vocabulaire

Les composantes de l'armature urbaine définies par le SCoT

Centralité urbaine : Espace de concentration d'une ou plusieurs fonctions urbaines générant une activité et une animation de l'espace public. Elle peut avoir différentes tailles. Elle peut être historique au cœur d'un tissu urbain dense, ou plus récente et implantée en périphérie. Elle peut être monofonctionnelle (Parcs activités, commerciales, résidentielles) ou multifonctionnelle.

Les centralités constituent des repères dans la ville et génèrent de l'aménité urbaine (ce en quoi la ville est appréciable).

Les quartiers, les quartiers constitués correspondent à une terminologie locale, permettant de nommer des regroupements de maisons. Si à l'origine, le quartier était composé de fermes, il regroupe aujourd'hui essentiellement des maisons d'habitation où subsistent parfois des exploitations. Dans ces quartiers, les équipements publics sont très limités (route, eau, électricité). En l'absence de politiques volontaristes de développement des équipements et des services, permettant à ces quartiers d'accéder à la notion de centralité, il convient de maîtriser leur développement.

Définition

La notion d'**enveloppe urbaine** n'est pas définie par le code de l'urbanisme.

L'analyse morphologique du tissu bâti forme un périmètre assimilé à une « enveloppe » s'appuyant sur des conditions cumulatives définies par :

- la continuité dont le respect d'une distance maximale de 100m entre deux constructions existante. Les équipements collectifs, les infrastructures, les éléments composant la trame végétale urbaine peuvent être inclus dans ce périmètre dès lors qu'ils sont en continuité
- la compacité : le périmètre bâti doit constituer un ensemble construit d'un seul tenant, des parcelles non bâties ou « dents creuses » peuvent y être intégrées dès lors qu'elles participent de l'ensemble
- La densité : l'enveloppe doit être constituée d'un nombre significatif de constructions sur une surface donnée. Ainsi ne constitue pas un tissu aggloméré pouvant être identifié comme enveloppe urbaine, une dizaine de constructions éloignée d'une enveloppe urbaine avérée (centralité, bourg), ou positionnées en linéaire le long d'une voie.

Certains espaces ne sont pas considérés comme « enveloppe urbaine » du fait qu'ils n'ont pas une position stratégique dans le tissu urbain existant, qu'ils participent à une fonction écologique de continuité, qu'ils possèdent une vocation agricole, qu'ils aient un rôle d'espace d'aération d'espace « de transition » dans la trame urbaine

Sur une commune la prise en compte des éléments situés sur la commune voisine sera un élément à intégrer dès lors que ces constructions peuvent participer à une enveloppe urbaine plus globale.

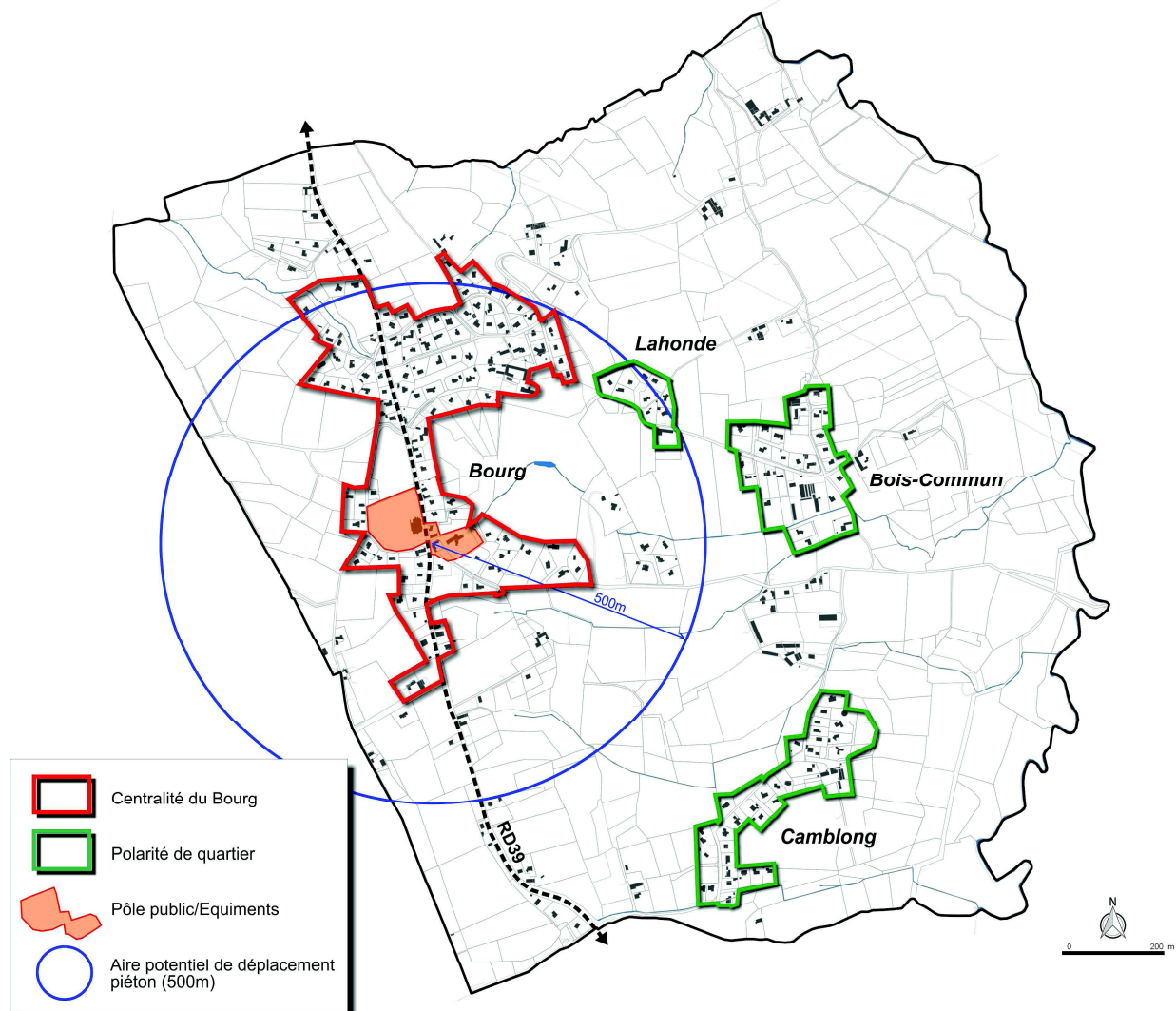
L'armature urbaine

Le développement urbain de **Bernadets** est caractérisé par une forme assez extensive sur l'ensemble du territoire, associant des structures de bourg/hameau ou lotissements en quadrillage, à des formes urbaines linéaires le long des voies.

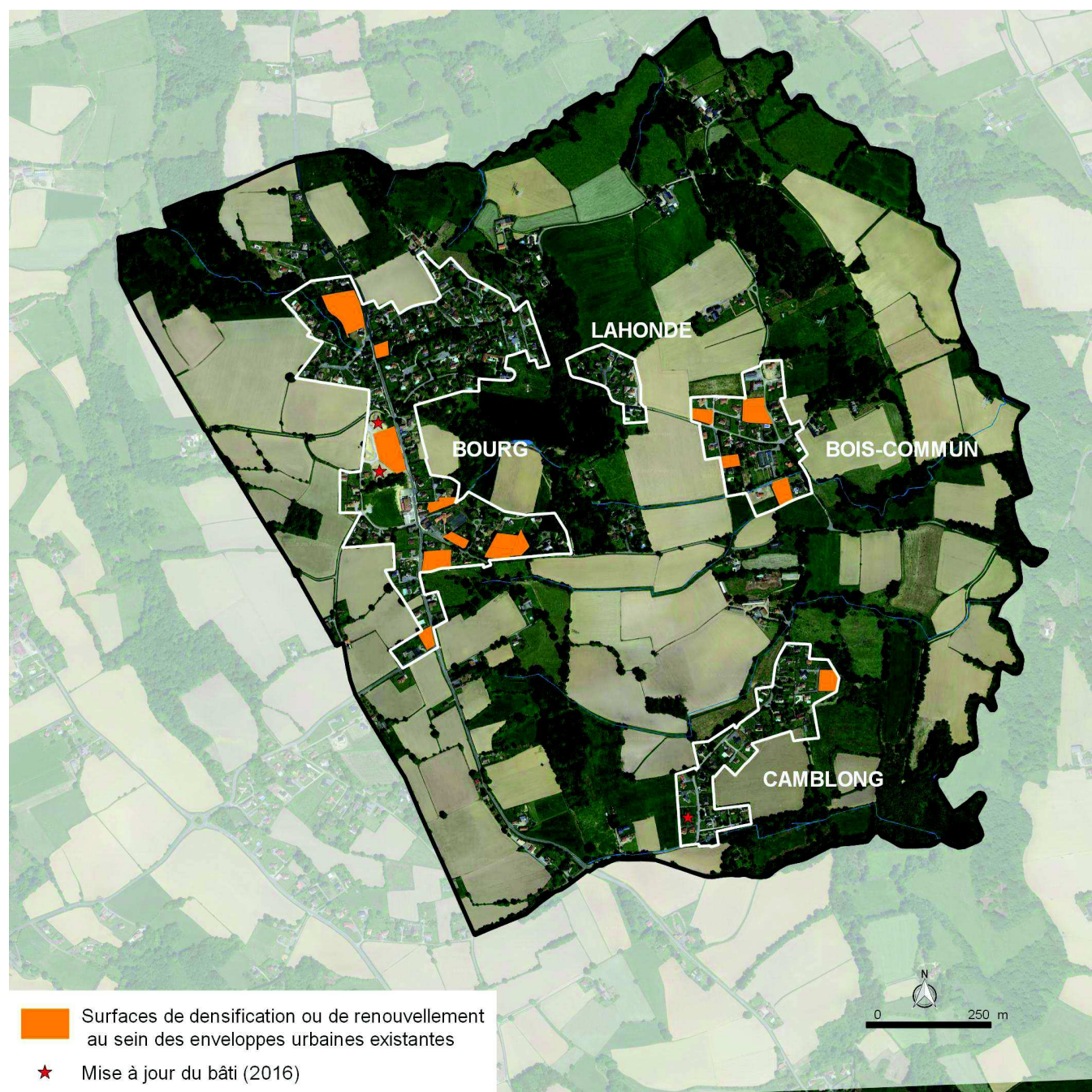
L'armature urbaine présente ainsi:

Une centralité : le bourg qui disposera à terme de l'équipement assainissement collectif et qui s'inscrit le long de la voie en crête avec des prolongements latéraux exposés ; il présente un pôle public coupé par les voies départementales qui forme un carrefour devant la mairie.

Des polarités de quartiers : Lahonde, Camblong et Bois-commun qui s'inscrivent dans les espaces agricoles, structurés autour d'anciennes fermes. Ces espaces sont uniquement résidentiels et ne présentent pas d'équipement structurant, de commerce, service.



Schématisation de l'armature urbaine



Carte de synthèse des potentiels de densification/mutation au sein des espaces bâtis existant de l'armature urbaine

Enveloppes urbaines	Surface globale en ha	Potentiel non bâti	Dont divisions foncières
Bourg	31,40	3,01	0,54
Lahonde	2,18	0	0
Bois-Commun	7,40	0,91	0,13
Camblong	7,74	0,26	0
Total	48,72	4,18	0,67

Au bilan

La centralité du bourg compte 3ha01 de disponibilité sur une enveloppe urbaine globale de 31ha40 soit 10%

Les quartiers Lahonde, Camblong et Bois-Commun disposent d'une enveloppe urbaine de 17ha32 pour une disponibilité foncière de 1ha17 soit 7%

Avec un total de 4.18 ha, et en l'absence d'assainissement collectif, la capacité de densification ne peut excéder 6 à 7 logements/ha, soit de l'ordre d'une trentaine de logements. Toutefois des espaces d'intérêt paysagers notamment pourraient ne pas être affectés à de la densification dans le cadre du projet communal.

La centralité du bourg dispose dans son enveloppe urbaine de la plus forte disponibilité foncière théorique.

Synthèse

La commune s'organise autour de la centralité du bourg qui comporte 34ha14 des surfaces bâties, et de trois quartiers qui s'inscrivent dans les espaces agricoles sur la partie Ouest du coteau.

La commune a produit 4 logts/an, aucun dans des bâtiments existants sous forme de logements individuels

La production de logements atteint 5logts/ha (assainissement autonome).

La consommation foncière moyenne annuelle est de 0ha65

Il reste un potentiel d'environ 4ha79 de surfaces de densification au sein des enveloppes urbaines.

Une grande partie de ce potentiel s'inscrit dans l'enveloppe urbaine bâtie du bourg, pour environ 3ha.

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

L'objectif de modération de consommation de l'espace est majeur.

La mise en place de l'assainissement collectif sur le bourg permettra d'optimiser le foncier.

Quid du PLU actuel en vigueur au regard des attendus SCOT ?

Le SCOT prévoit un objectif de densification de 8 à 12 logements/ha en assainissement collectif et 6 ou plus logements/ha en assainissement autonome

B – DEUXIEME PARTIE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ENJEUX ET PROCESSUS D'EVOLUTION